



# Études économiques de l'OCDE NORVÈGE

DÉCEMBRE 2019 (VERSION ABRÉGÉE)



# Études économiques de l'OCDE : Norvège 2019 (version abrégée)

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE : Norvège 2019 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4926affd-fr>.

ISBN 978-92-64-49267-7 (pdf)

Études économiques de l'OCDE

ISSN 0304-3363 (imprimé)

ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Norvège

ISSN 1995-333X (imprimé)

ISSN 1999-0391 (en ligne)

**Crédits photo** : Couverture © Pixabay/manufaktura82.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2020

---

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

---

# Résumé

## Le bien-être est élevé, mais doit être préservé sur la durée

*La Norvège continue d'afficher l'un des niveaux de vie les plus élevés de tous les pays de l'OCDE, mais il va être difficile de le maintenir à l'avenir.*

La Norvège figure au nombre des pays les mieux classés au regard des indicateurs du bien-être de l'OCDE. Qu'il s'agisse du bien-être, de l'emploi et des revenus, de l'équilibre vie professionnelle-vie privé ou de la distribution des revenus, les résultats affichés sont bien meilleurs que ceux de la plupart des pays.

**Cependant, maintenir la production économique et la fourniture d'une large gamme de services publics aux niveaux élevés indispensables pour assurer le bien-être de la Norvège constitue un véritable enjeu.** Il ne va plus être possible de laisser filer les dépenses publiques en s'appuyant sur une croissance rapide du fonds souverain. Il devient plus difficile de financer les services publics et de développer de nouveaux projets. Du fait de la faiblesse persistante des gains de productivité et du coût relativement élevé du travail, auxquels s'ajoute la diminution du taux d'activité, le pays voit diminuer sa capacité économique à étayer des résultats satisfaisants en matière de bien-être.

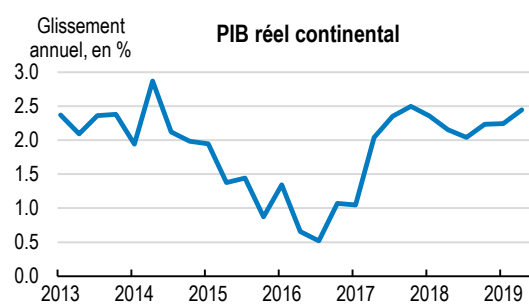
**La Norvège va devoir réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre liées au transport pour atteindre ses objectifs.** Grâce à un recours massif à l'hydroélectricité, les émissions de référence de la Norvège sont comparativement faibles, mais une réduction très sensible des émissions est indispensable pour atteindre les objectifs. En effet, la moitié environ des émissions sont en-dehors du système européen d'échange de quotas d'émissions, et une grande partie d'entre elles sont liées au transport. Des différences très marquées dans la tarification du carbone sont le signe d'une inefficience de l'action publique.

## L'économie est vulnérable vis-à-vis des risques concernant les échanges et le marché immobilier

*La croissance du PIB réel continental s'est redressée après le choc pétrolier de 2014 et reste robuste. Cependant, les risques extérieurs sont importants.*

La croissance du PIB continental reste suffisamment vigoureuse pour induire de nouvelles baisses du chômage. De plus, la croissance des salaires s'est accélérée. La hausse de la production continentale devrait ralentir à l'horizon couvert par les prévisions.

### Graphique 1. La croissance du PIB est robuste



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/e154xm>

**L'orientation de la politique monétaire et celle de la politique budgétaire sont appropriées dans le contexte économique actuel.** Après avoir été relevé à quatre reprises, dont la première fois en septembre 2018, le taux directeur est aujourd'hui inchangé, du fait du ralentissement de la hausse de la production attendue et de l'existence de risques extérieurs. Les autorités visent une orientation neutre de la politique budgétaire.

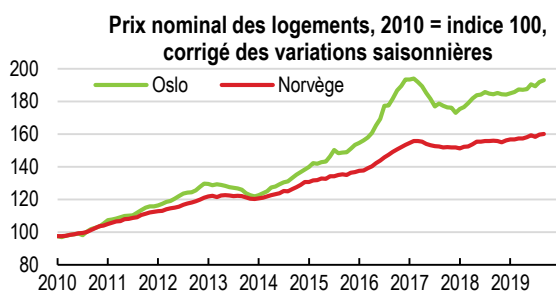
**Tableau 1. La croissance du PIB continental devrait avoisiner 2 % en 2020 et 2021**

(Taux de croissance annuelle, sauf mention contraire)	2018	2019	2020	2021
PIB continental	2.2	2.5	2.0	1.7
Consommation privée	1.9	1.8	1.9	1.9
Consommation publique	1.4	2.2	1.9	1.8
Formation brute de capital fixe	2.8	4.3	3.3	2.1
Exportations de biens et de services	-0.2	1.6	2.6	3.1
Importations de biens et de services	1.9	5.5	2.0	2.0
Taux de chômage (% de la population active)	3.8	3.4	3.2	3.2
Indice des prix à la consommation	2.7	2.3	2.0	2.2

Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 106 (à paraître).

**Les risques liés à la demande extérieure restent élevés.** Le ralentissement mondial des échanges et de l'investissement, conjugué au fléchissement de la confiance des entreprises et des consommateurs dans la zone euro, constituent un risque pour les échanges commerciaux de la Norvège qui se font de manière prédominante avec l'Europe.

### Graphique 2. Les prix des logements sont élevés



Source : Calculs effectués à partir de données de Real Estate Norway (Eiendom Norge).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071365>

**Les marchés de l'immobilier et les activités de crédit connexes vont sans doute connaître un atterrissage en douceur, mais des risques subsistent.** Après une certaine correction à la baisse, la hausse des prix des logements est repartie à un rythme modéré, ce qui donne à penser que la demande reste robuste. La dette des ménages continue d'augmenter plus rapidement que leur revenu disponible, signe que des risques continuent de s'accumuler. Les estimations des prix de vente de l'immobilier commercial augmentent rapidement et dans le passé, un tel phénomène a déjà été le signe avant-coureur de difficultés économiques plus larges.

**L'impact de toute nouvelle correction éventuelle du marché du logement viendra le plus probablement de la consommation.** Le service de la dette demeure important, ce qui laisse présager un recul de la consommation en cas de récession économique. Grâce à la réglementation des prêts hypothécaires, la qualité du crédit est bonne et les risques directs que d'éventuelles défaillances dans ce domaine pourraient faire courir aux banques semblent bien maîtrisés, du fait de la solide capitalisation de ces dernières.

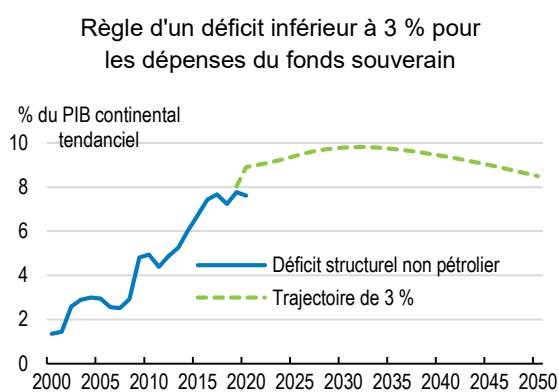
**La part élevée des financements de marché dans la collecte de ressources des banques est source de préoccupation.** L'ampleur de ce mode de financement, largement sous la forme d'obligations sécurisées, représente juste un peu moins de 70 % du PIB. Le niveau considérable des détentions croisées de ce type d'obligations au sein du secteur financier norvégien accroît les risques liés aux interdépendances entre les acteurs. La hausse rapide des prix réels de l'immobilier commercial constitue également un sujet de préoccupation.

### La marge budgétaire devrait s'élargir plus lentement au cours des prochaines années

**Du fait du ralentissement probable de la croissance du fonds souverain, les déficits budgétaires hors secteur pétrolier ne pourront, dans les années à venir, augmenter qu'à la marge en vertu de la règle budgétaire (graphique 3).**

**Des tensions pèseront également sur les finances publiques du fait d'engagements de dépenses supplémentaires.** Selon des estimations, ces engagements devraient coûter au moins 0.3 point de pourcentage de PIB, en moyenne, chaque année. La hausse des coûts des soins de santé et des retraites liée au vieillissement de la population va jouer un rôle non négligeable dans cette évolution. Une proposition faite au début de 2019 et visant à financer certaines dépenses publiques par voie non budgétaire illustre bien la tentation de contourner la règle budgétaire, et des propositions de ce type devraient être évitées.

### Graphique 3. Il ne sera plus possible de voir les déficits se creuser rapidement



Source : Ministères des Finances, budget 2020

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071384>

**Les principaux leviers de gestion des finances publiques dans le respect de la règle budgétaire devraient être une augmentation de l'offre de main-d'œuvre et une plus grande optimisation de l'utilisation des ressources en matière de dépenses publiques.** Il est possible d'améliorer les dépenses publiques dans de nombreux domaines, comme indiqué dans la présente *Étude* et dans des *Études* antérieures, notamment en faisant en sorte que l'analyse coûts-avantages pèse davantage dans les décisions d'investissement. En tout état de cause, la charge fiscale est l'une des plus élevées de l'OCDE.

**Des réformes visant à supprimer les distorsions en matière d'impôts et à réduire la charge fiscale sont au cœur de la politique économique, et des avancées satisfaisantes**

**ont été obtenues.** Le taux nominal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été réduit, la taxe sur la valeur ajoutée a été harmonisée et les efforts visant à s'attaquer au problème de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices (BEPS) se poursuivent. Toutefois, les avantages fiscaux dont bénéficient les propriétaires-occupants restent trop généreux, et les autorités sont revenues sur certaines politiques destinées à accroître les recettes. Ainsi, les péages routiers ont été réduits à la suite de manifestations.

### La productivité progresse peu et le taux d'activité est orienté à la baisse

**Le modèle socio-économique « nordique » suppose un secteur des entreprises fortement productif et un taux d'activité élevé.**

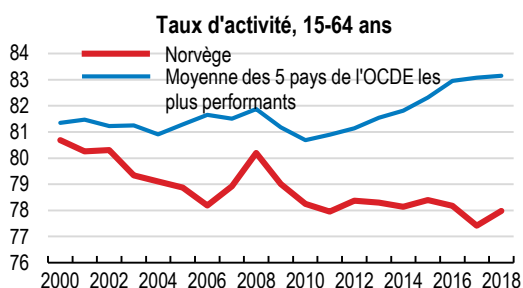
**Maintenir le bien-être à ses niveaux élevés nécessite une forte productivité dans un secteur des entreprises** qui soit concurrentiel dans un environnement marqué par des salaires élevés et une fiscalité assez lourde. La Norvège est, d'une manière générale, bien placée pour bénéficier des technologies numériques de nouvelle génération, et les activités de recherche-développement (R-D) s'accroissent. En revanche, des améliorations restent nécessaires sur le plan de l'action des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les mécanismes d'insolvabilité et le soutien sectoriel, notamment les aides massives accordées à l'agriculture.

**Le marché du travail en Norvège se caractérise par des taux de chômage faibles, des revenus élevés et une bonne qualité des emplois.** L'étalement de la distribution des salaires et le taux d'activité élevé des femmes sont les principaux facteurs contribuant au faible niveau des inégalités de revenu. Le système de négociations salariales annuelles coordonnées permet généralement d'obtenir des évolutions des salaires en phase avec la situation économique.

**Cependant, le taux d'activité est en recul, et la Norvège ne figure plus parmi les pays les mieux classés en la matière.** Cette évolution nuit aux bons résultats du pays en matière d'inclusivité et fait naître des craintes concernant la croissance future à mesure que la population va vieillir.

L'emploi est l'un des thèmes centraux de l'examen approfondi des marchés du travail figurant dans la présente *Étude*.

#### Graphique 4. Le taux d'activité est en recul



Source : OCDE, base de données sur l'emploi, <http://www.oecd.org/fr/emploi/emp/basededonneesdelocdesurlemploi.htm>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071403>

**Les taux élevés d'absentéisme pour maladie des travailleurs et le grand nombre de personnes bénéficiant de prestations d'invalidité sont des problèmes auxquels les autorités ne se sont pas encore complètement attelées.** Une commission nommée par le gouvernement a formulé des propositions de réforme prometteuses. Ces propositions vont dans le sens des recommandations de l'OCDE, notamment en ce qui concerne le renforcement des incitations au retour à l'emploi, y compris à temps partiel, visant les salariés comme les employeurs.

**La réforme des pensions de vieillesse améliore les choix en matière de retraite, mais certains problèmes demeurent.** Les réformes récentes ont permis de rééquilibrer les incitations à la retraite des salariés du secteur public. Cependant, la réforme des régimes spéciaux de retraite des

fonctionnaires de la police et de la défense se fait toujours attendre, les dispositifs de retraite des personnes percevant des prestations d'invalidité doivent être ajustés et dans le régime de retraite général, l'indexation sur l'espérance de vie pourrait être améliorée. La mise en place du dispositif de retraite anticipée (*sliterordningen*) témoigne d'un certain retour en arrière par rapport aux réformes précédentes.

**La question de l'intégration des immigrés faiblement qualifiés sur le marché du travail doit être examinée de plus près.** Les immigrés ayant un faible niveau d'éducation et de compétences sont aujourd'hui plus nombreux, en partie à cause de l'augmentation de la part des réfugiés. De ce fait, la politique d'intégration sur le marché du travail s'en trouve compliquée, en particulier parce que la demande de travailleurs peu qualifiés est limitée en Norvège.

**Améliorer l'éducation et la formation pourrait contribuer à résoudre les problèmes du ralentissement des gains de productivité et de la baisse du taux d'activité.**

Le système éducatif de la Norvège prévoit un grand nombre d'aides et d'encouragements à l'apprentissage. Pourtant, les scores au PISA obtenus par les élèves du secondaire se situent seulement aux alentours de la moyenne de l'OCDE, et les résultats scolaires des garçons diminuent par rapport à ceux des filles. Dans le système post-secondaire, le taux d'abandon des formations professionnelles est élevé, dans l'enseignement supérieur, beaucoup d'étudiants ne sont pas diplômés avant 25 à 30 ans.



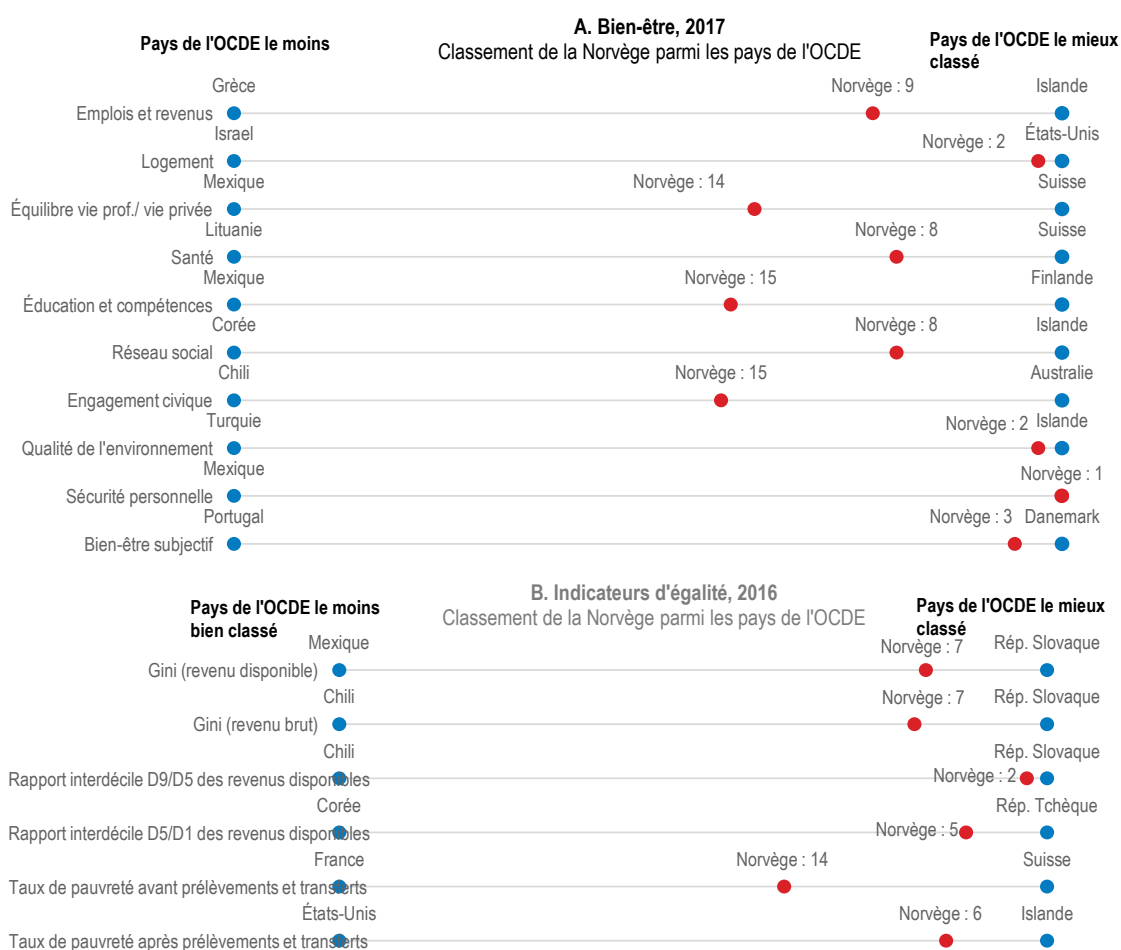
PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
<b>Veiller à la stabilité macroéconomique et gérer les risques sur le marché immobilier</b>	
<p>Les risques liés à la demande extérieure restent élevés, et les perspectives de croissance de la production ont fléchi. Les vulnérabilités liées aux marchés de l'immobilier restent une menace, malgré quelques corrections sur le marché du logement.</p>	<p>Laisser le taux directeur en attente tout en restant vigilant à l'évolution de la situation.</p> <p>Continuer de surveiller de près les risques liés aux marchés financiers et au logement, revoir la réglementation macroprudentielle des prêts hypothécaires lorsqu'elle viendra à échéance et envisager de mettre fin à la limitation de sa durée de validité.</p> <p>Réduire les avantages fiscaux liés à la propriété des logements. Envisager soit de supprimer progressivement les allègements au titre des intérêts hypothécaires, ou de mettre en place un revenu locatif fictif tout en veillant aux symétries dans le système fiscal.</p>
<b>Assurer un accès équitable des générations futures aux richesses en ressources, optimiser les dépenses publiques</b>	
<p>La croissance plus lente que prévu du fonds souverain va provoquer un resserrement considérable de la marge de manœuvre budgétaire dans un avenir proche.</p>	<p>Appliquer la règle budgétaire de manière prudente à long terme, maintenir les déficits structurels en deçà de la trajectoire de 3 % à court terme.</p> <p>Optimiser encore l'utilisation des ressources pour les dépenses publiques en réformant les programmes de manière à améliorer les résultats et abaisser les coûts grâce à un recours plus large à l'analyse coûts-avantages et à des mesures porteuses de gains de productivité dans les services publics.</p>
<b>Opérer une diversification vers des activités non pétrolières, exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et la généralisation du numérique</b>	
<p>L'augmentation rapide des activités de recherche-développement est le signe d'un engagement plus fort à la frontière de la technologie et du savoir-faire. Cependant, des améliorations au niveau de l'action publique restent nécessaires.</p> <p>La faiblesse des gains de productivité reste préoccupante pour les niveaux de vie à l'avenir.</p>	<p>Renforcer la dynamique des entreprises en améliorant les possibilités de redressement des entreprises en difficulté, notamment en allégeant les sanctions imposées aux entrepreneurs faillis.</p> <p>Continuer de s'attaquer aux points faibles de l'efficacité des entreprises, notamment en réduisant les aides massives apportées au secteur agricole.</p>
<b>Relever les niveaux d'emploi et les compétences</b>	
<p>Les absences pour congé-maladie sont nombreuses, et le nombre des personnes qui perçoivent des prestations d'invalidité reste élevé.</p>	<p>Renforcer les incitations à limiter les absences pour congé-maladie, notamment en abaissant les rémunérations en cas de congé-maladie et en augmentant la participation des employeurs à leur financement.</p> <p>Intensifier les initiatives de management dans les secteurs où le risque d'absentéisme pour maladie est élevé et, en particulier, dans le secteur public.</p> <p>En ce qui concerne les prestations d'invalidité, renforcer les obligations de soin et de réinsertion, et d'une manière générale, appliquer plus strictement les règles d'éligibilité.</p> <p>Faire de l'intervention le plus en amont possible une thématique forte des ajustements et réformes à venir.</p> <p>Renforcer les évaluations médicales dans les deux régimes (congés-maladie et prestations d'invalidité).</p>
<p>La retraite anticipée reste répandue.</p>	<p>Aligner sur le régime de retraite général les dispositions spéciales dont bénéficient certaines professions comme le personnel infirmier, les agents de la défense nationale et les membres des forces de police. Aligner les âges de départ à la retraite sur l'espérance de vie, par exemple pour la tranche d'âge 62 à 75 ans.</p> <p>Réduire l'attractivité financière de la retraite anticipée par le biais de prestations d'invalidité en suspendant la compensation au titre de l'alignement sur l'espérance de vie.</p>
<p>Dans le domaine de l'éducation, les résultats aux épreuves du PISA se situent seulement aux alentours de la moyenne de l'OCDE ; dans le second cycle de l'enseignement secondaire, nombreux sont les élèves qui n'achèvent pas les cursus ; les places d'apprentissage ne sont pas</p>	<p>Activer la réforme des cursus dans les établissements du primaire et du secondaire.</p> <p>Revoir à la baisse la rémunération des apprentis de façon à inciter les employeurs à offrir des places supplémentaires.</p>

assez nombreuses, et dans le supérieur, les étudiants sont diplômés relativement tard.	Lier une partie des subventions aux employeurs à l'achèvement des formations par les apprentis. Renforcer les incitations offertes aux étudiants du supérieur à achever leurs études dans les délais.  Faire en sorte que les établissements d'enseignement supérieur offrent aux étudiants des services complets d'orientation et de soutien.
Certaines catégories d'immigrés ont du mal à trouver et à garder un emploi.	Mettre en place des programmes subventionnés de type apprentissage dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les compétences et l'expérience professionnelle des immigrés.
<b>Cœuvrer en faveur de la croissance verte</b>	
En vertu des politiques actuellement menées, les mesures programmées pour réduire les émissions intérieures hors système européen de quotas d'émission (SEQE-UE) devront être associées à des achats de crédits hors SEQE auprès de pays de l'UE pour que les objectifs puissent être atteints.	La réalisation des objectifs de la Norvège au titre de l'Accord de Paris à l'horizon 2030 passera obligatoirement par l'emploi optimal des ressources au niveau intersectoriel et international, dans le cadre d'action de l'UE pour le climat.  Intensifier les mesures de réduction des gaz à effet de serre, en particulier dans le transport et l'agriculture. Réexaminer et réformer les péages routiers et la fiscalité des véhicules, en donnant plus de poids aux considérations sociales, budgétaires et environnementales.

# 1 Principaux éclairages sur l'action publique

La Norvège affiche l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Ses résultats au regard de la plupart des indicateurs du bien-être sont meilleurs que ceux d'autres pays (graphique 1.1, partie A). Les classements élevés obtenus sur le plan du bien-être subjectif, de l'emploi et des revenus et le faible niveau des inégalités (graphique 1, partie B) montrent que le pays a globalement bien réussi à atteindre les objectifs sociétaux qui sont au cœur du modèle nordique. Le PIB par habitant, qui ressort à quelque 60 000 USD (graphique 1.2), est supérieur à celui de la plupart des autres pays avancés. En revanche, les résultats en matière d'éducation et de compétences sont notablement inférieurs à ceux des pays les plus performants, et ce problème fait partie des points examinés dans le chapitre thématique de la présente *Étude* consacré au marché du travail.

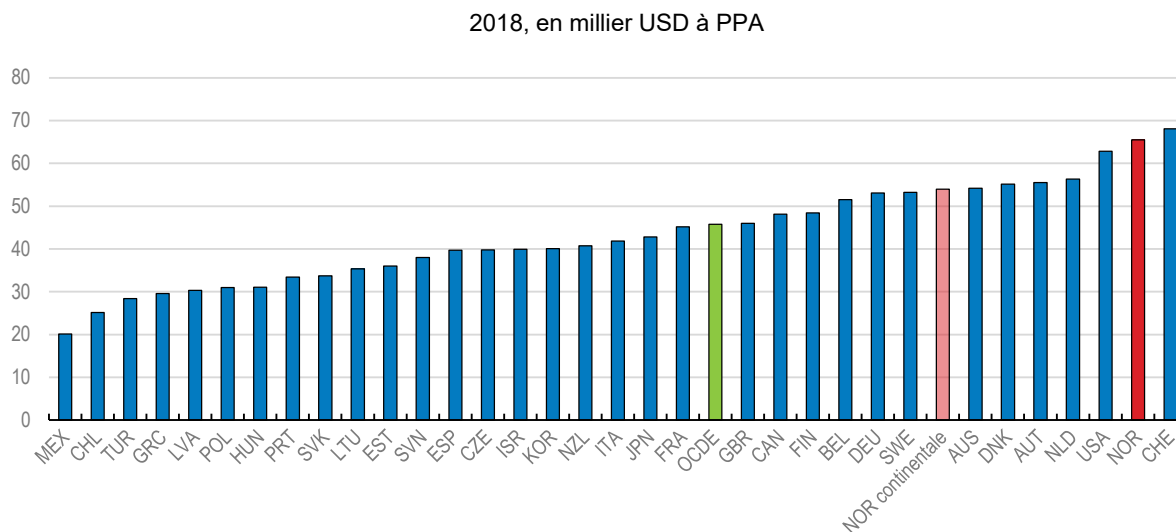
**Graphique 1.1. La Norvège obtient de très bons résultats dans de nombreuses dimensions du bien-être**



Source : OCDE, Indicateur du vivre mieux 2017 ; et OCDE, base de données sur la distribution des revenus.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071422>

## Graphique 1.2. Le PIB par habitant est l'un des plus élevés de l'OCDE



Source : OCDE, base de données des comptes nationaux, et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071441>

La croissance économique reste robuste. De plus, les prix des logements ont été ajustés à la baisse, en un mouvement de correction bienvenu après des années d'augmentation rapide, mais ils sont repartis légèrement à la hausse au cours des derniers trimestres (graphique 1.3). Depuis septembre 2018, le taux directeur a été relevé à quatre reprises par la banque centrale. Les cours internationaux du pétrole, comparativement bas depuis 2014, ont une influence déterminante sur l'économie, notamment par le biais de leur impact sur le taux de change.

Les évolutions futures du fonds souverain, notamment compte tenu de la diminution des recettes liés au pétrole et au gaz, signifient probablement qu'il ne sera plus possible de voir se creuser indéfiniment les déficits structurels, ce qui marque une évolution considérable dans l'exercice de budgétisation publique. La réforme fiscale, notamment la baisse des taux et la suppression des distorsions, constitue une pièce maîtresse dans les politiques économiques du gouvernement (encadré 1.1). L'importance de l'optimisation des dépenses consacrées au vaste ensemble de services et d'investissement publics qui sont au cœur du modèle socio-économique norvégien prend une acuité encore plus grande compte tenu des contraintes budgétaires qui se profilent. Les pressions exercées par les dépenses de santé et de retraite continuent de s'accroître avec le vieillissement de la population, et la diminution des recettes issues de la taxation des véhicules est sensible.

### Encadré 1.1. Les politiques économiques du gouvernement actuel

Les élections législatives de septembre 2017 ont abouti à un gouvernement de coalition initialement composé de représentants du Parti conservateur (*Hoyre, H*) et du Parti du progrès (*Fremskrittspartiet, Frp*). Le Parti libéral (*Venstre, V*) a rejoint la coalition en janvier 2018 et le Parti démocrate-chrétien (*Kristelig Folkeparti, KrF*) a fait de même en 2019. Depuis octobre 2019, la coalition dispose de 87 sièges au parlement sur un total de 169. Les prochaines élections législatives auront lieu en septembre 2021.

En matière de politique budgétaire, la coalition au pouvoir a mis fortement l'accent sur une application prudente de la règle budgétaire de la Norvège, ce qui, dans la pratique, revient à viser la neutralité budgétaire. La proposition de budget 2020 prévoit une légère réduction du déficit structurel.

Les priorités de la politique budgétaire portent essentiellement sur une réforme fiscale devant favoriser l'émergence d'un environnement plus propice aux entreprises, et des réaffectations en faveur des infrastructures, de l'éducation et de la recherche. Par exemple, la réforme fiscale prévoit une série de baisses du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Les dotations à la route et au chemin de fer ont été fortement augmentées, de même que les dépenses de recherche et d'éducation. La hausse des dotations s'est accompagnée d'une réforme structurelle ; ainsi, les secteurs routier et ferroviaire ont fait l'objet de restructurations.

Parmi les efforts déployés pour accroître l'efficacité du secteur public, on peut citer l'élagage de certaines dépenses obtenu au moyen de « dividendes d'efficacité » (voir le corps du texte), ainsi que des réformes dans des domaines spécifiques : réduction du nombre des communes et réformes des services de police, de l'université et de l'administration fiscale.

La hausse de l'emploi a été par ailleurs retenue comme un objectif de l'action publique. Les réformes du marché du travail visent à renforcer les incitations au travail et à améliorer l'inclusion des groupes en marge du marché du travail comme les immigrés, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés. Par ailleurs, une grande réforme des régimes professionnels de retraite des agents de la fonction publique a été adoptée ; elle renforce les incitations à rester plus longtemps dans l'emploi. Une Commission pour l'emploi étudie actuellement comment améliorer la rémunération des congés-maladie et le système de prestations d'invalidité de la Norvège.

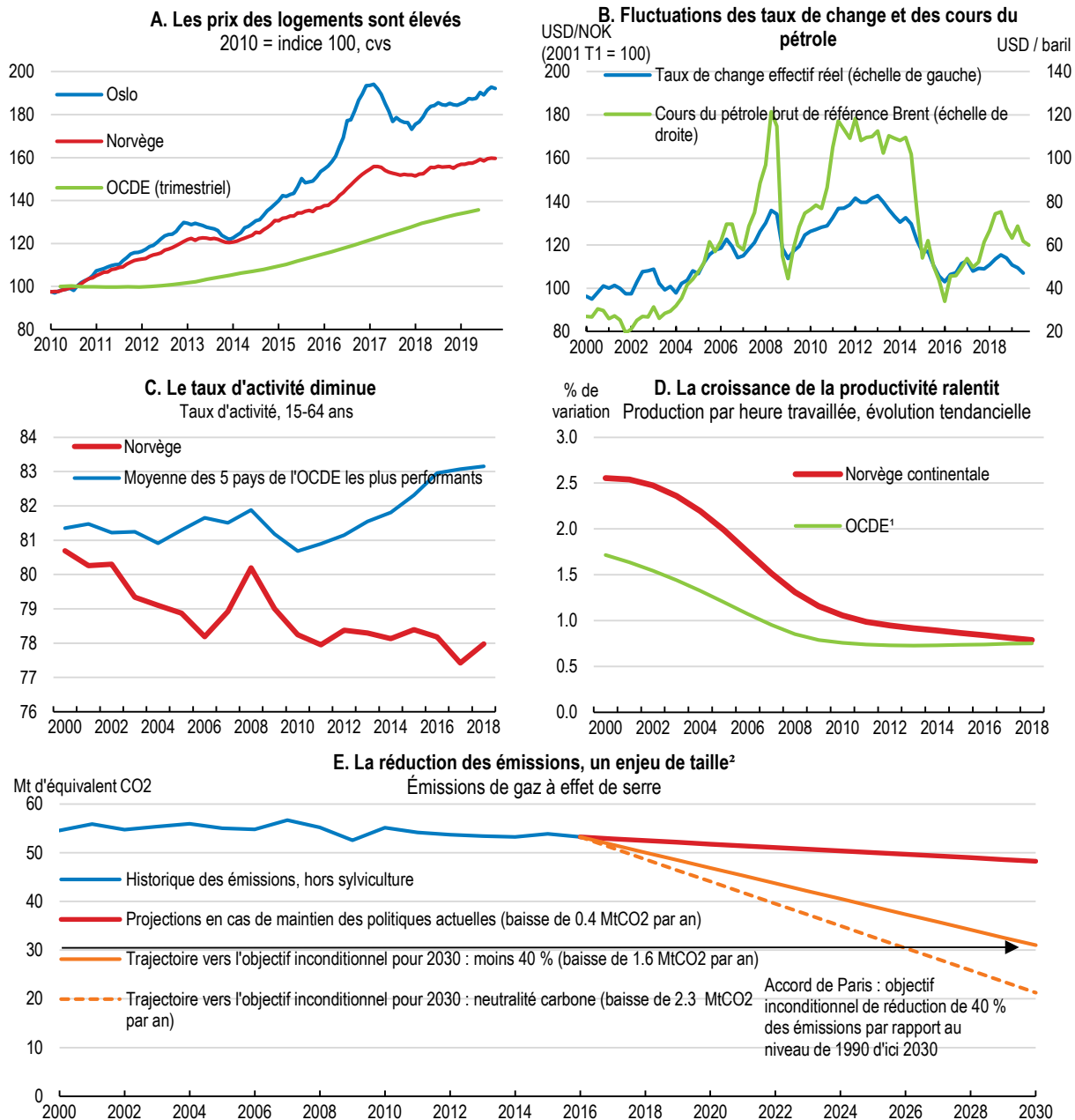
La modestie des gains de productivité (graphique 1.3) et le maintien de la compétitivité-coût restent des préoccupations du point de vue de l'économie et des niveaux de vie futurs. De plus, la capacité du secteur des entreprises à s'adapter à l'évolution des circonstances prend une importance croissante du fait des possibilités et des enjeux liés à l'avènement du numérique, et de la nécessité de diversifier l'économie en donnant moins de poids aux activités liées aux ressources naturelles, dans un contexte où les perspectives de production de pétrole et de gaz diminuent.

Les politiques sociales et les politiques relatives au marché du travail se heurtent à des difficultés auxquelles il faudra s'atteler si la Norvège veut conserver ses niveaux élevés de bien-être. Le taux d'activité est orienté à la baisse (graphique 1.3). Cette évolution est liée en partie au problème déjà ancien des retraites anticipées sous la forme de prestations d'invalidité, lui-même en rapport avec les taux élevés d'absence pour maladie. L'éducation et les compétences sont au nombre des facteurs qui influencent aussi le taux d'activité. Ces questions sont traitées dans le cadre de l'examen du marché du travail qui figure dans la présente *Étude*, à la lumière de la *Stratégie pour l'emploi* de l'OCDE (chapitre 2).

Les émissions de gaz à effet de serre de la Norvège sont comparativement modestes, en grande partie grâce au recours massif à l'hydroélectricité, pourtant, les objectifs de réduction seront difficiles à atteindre. On estime que si les politiques actuelles restent inchangées, les émissions de gaz à effet de serre en

équivalent CO<sub>2</sub> diminueront de 0.4 million de tonnes chaque année (graphique 1.3), alors que les objectifs les plus ambitieux (niveau proche de la neutralité carbone d'ici 2050, voir plus loin la partie consacrée à l'environnement) nécessiteraient une baisse annuelle de 2.3 millions de tonnes en moyenne. Étant donné qu'il faudra optimiser l'emploi des ressources dans l'action pour le climat, la réalisation des objectifs impliquera que les mesures adoptées sur le plan national soient complétées en coopérant avec les dispositifs de réduction des émissions déployés dans l'UE.

### Graphique 1.3. La Norvège est confrontée à plusieurs défis importants



Les principaux messages à retenir de la présente *Étude* sont les suivants :

- Les responsables de la politique macroéconomique sont confrontés à des incertitudes en rapport avec les prix du pétrole et avec d'autres facteurs externes liés aux évolutions géopolitiques et économiques au niveau mondial, y compris aux risques que le Brexit fait peser sur la Norvège, ainsi qu'à des risques liés au marché du logement et au problème des emprunts des ménages qui en découle.
- La gestion de la marge budgétaire plus étroite suppose une conception plus optimale des dépenses publiques d'un point de vue général, et en particulier des dépenses consacrées aux aides aux entreprises, aux prestations sociales, aux retraites et aux soins de santé, ainsi qu'à la politique de lutte contre le changement climatique. Optimiser l'utilisation des ressources peut aussi permettre de dégager une marge de réduction de la charge fiscale pesant sur les ménages et les entreprises. De plus, s'attacher davantage à une utilisation rationnelle des deniers publics peut aider à adopter les réformes indispensables impliquant des réductions de dépenses.
- L'action publique doit avoir pour objectif de mieux faciliter et stimuler l'emploi parmi les catégories ayant des liens ténus avec le marché du travail, de façon à améliorer l'inclusivité et à accroître le potentiel économique.

## Perspectives, risques et réponses des pouvoirs publics sur le plan macroéconomique

Ces dernières années, l'activité économique de la Norvège a essentiellement suivi l'évolution des prix du pétrole, qui a brutalement chuté en 2014, passant d'environ 110 USD par baril à moins de 40 USD par baril (graphique 1.3) avant de repartir à la hausse. La croissance du PIB continental a ainsi baissé en 2014 pour s'établir autour de 1 % et le taux de chômage a augmenté (graphique 1.4). À la fin 2016, l'économie avait amorcé sa reprise. Le niveau élevé des prix des logements et des emprunts connexes reste une source de risques, comme l'avait déjà signalé la précédente *Étude*, et les risques extérieurs s'accroissent.

### ***La croissance de la production devrait être robuste, mais ralentir***

La croissance en volume du PIB continental est restée vigoureuse ces derniers trimestres, atteignant 2.5 % par an (graphique 1.4), ce qui est suffisant pour poursuivre la réduction des contraintes de capacités. Le PIB a particulièrement profité de la reprise des investissements dans le secteur pétrolier, qui se poursuit (encadré 1.2), de la forte croissance de l'investissement des entreprises hors secteur pétrolier et du retour de la croissance des investissements résidentiels. Le dynamisme soutenu du marché du travail contribue à la bonne santé de l'économie, grâce à une nouvelle baisse du taux de chômage et à l'accélération de la croissance des salaires. Cependant, les données mensuelles indiquent que le volume des exportations de la Norvège continentale a peu progressé ces derniers mois. L'inflation globale est orientée à la baisse et se situe un peu en dessous de la cible de 2 % — cette tendance pourrait cependant se renverser au vu de la récente dépréciation. Cette dernière a été quelque peu surprenante compte tenu du resserrement de la politique monétaire. Elle pourrait cependant s'expliquer un délaissement des petites monnaies du fait de la montée des incertitudes entourant l'économie mondiale.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de la production de la Norvège continentale devrait rester supérieure à son niveau potentiel, mais ralentir et passer de 2.4 % en 2019 à environ 2 % en 2020 et 1.7 % en 2021 (tableau 1.1). La décélération de la croissance des investissements et des exportations de la Norvège continentale poussera la croissance de la production à la baisse. Sous l'effet de la persistance des contraintes liées à l'offre, la croissance des salaires poursuivra dans une certaine mesure son essor et les prix à la consommation subiront des tensions inflationnistes modérées.

### Encadré 1.2. Le rôle du secteur pétrolier norvégien dans l'économie

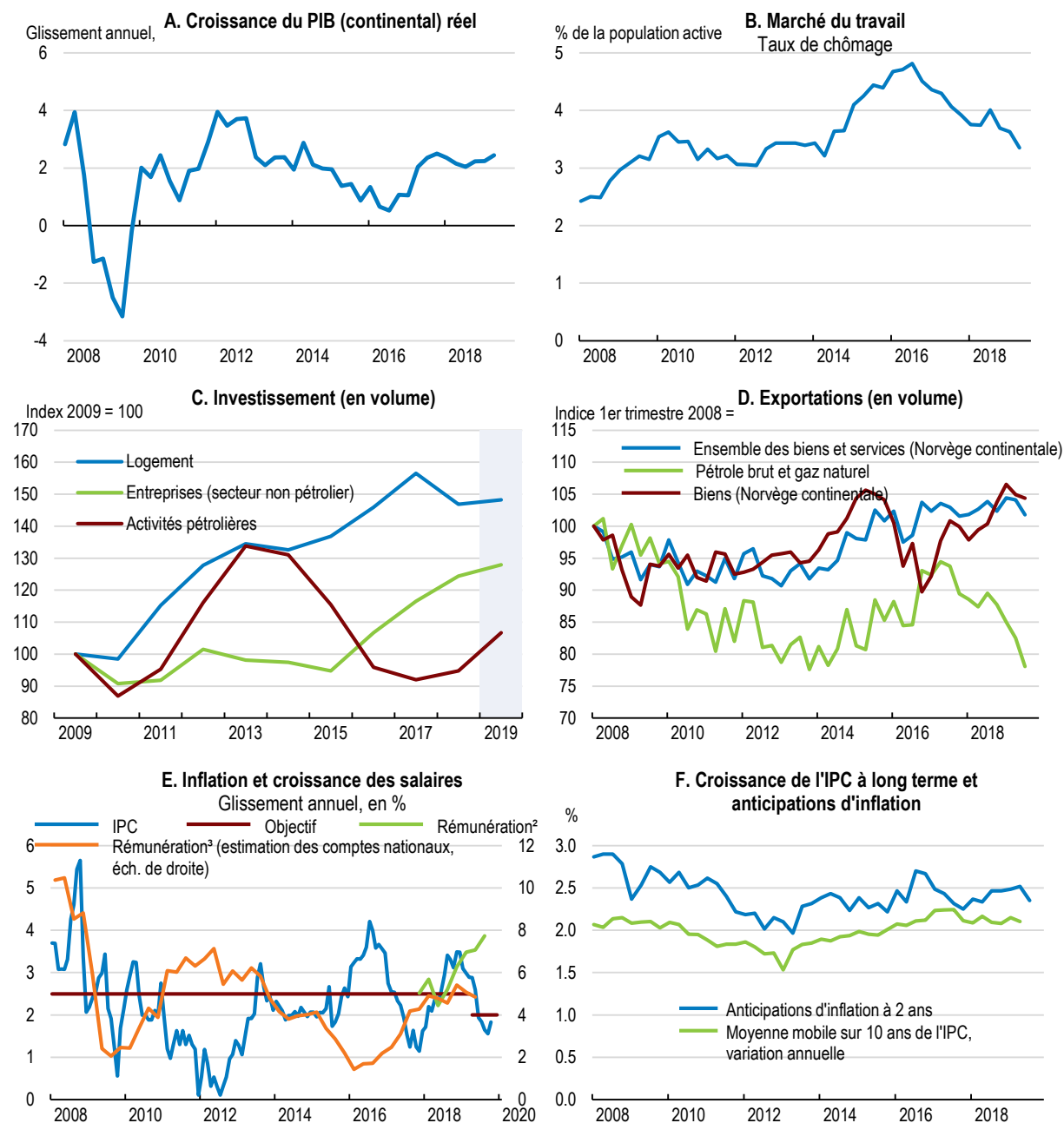
La dépendance de l'économie norvégienne vis-à-vis du pétrole a sensiblement diminué ces dernières années. Le secteur pétrolier norvégien (le terme « pétrolier » recouvrant à la fois les secteurs du pétrole et du gaz) comprend les installations de production *offshore* et les activités d'exploration, auxquelles il faut ajouter les services à l'industrie pétrolière, qui concentrent l'essentiel de l'emploi dans ce secteur. Les investissements et l'emploi dans le secteur pétrolier ont connu une progression particulièrement forte du milieu des années 1970 au milieu de la décennie suivante, puis de 2005 à 2013, avant la chute des cours mondiaux du pétrole en 2014. Ces dernières années, la demande du secteur pétrolier en direction de l'économie nationale s'est considérablement tassée et est passée de 19 % du PIB continental en 2013 à 12 % en 2018. Le secteur des biens et services à l'industrie pétrolière n'est pas uniquement lié aux plates-formes d'exploitation *offshore* norvégiennes puisqu'il fournit des services à d'autres sites d'exploitation pétrolière en mer du Nord et ailleurs dans le monde. Les activités pétrolières *offshore*, d'après la définition des comptes nationaux (qui recouvre l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et le transport par pipeline et maritime) comptent pour environ 15 % de l'activité économique du pays. L'emploi direct dans la production de pétrole ne représente que 1 % environ de l'emploi, mais selon le Bureau central des statistiques norvégien, 6 % de l'emploi total était lié, directement ou indirectement, au secteur pétrolier en 2017, soit en baisse par rapport au taux de 9 % avant la chute des cours du pétrole. La côte sud-ouest de la Norvège est particulièrement tributaire de l'emploi dans les activités pétrolières.

Le secteur pétrolier totalise une proportion considérable des recettes fiscales. Les revenus nets provenant des activités extractives reviennent pour une large part à l'État du fait de la taxation des ressources et de sa présence en tant qu'actionnaire dans la production pétrolière (l'État détient ainsi 67 % du capital de la société pétrolière Equinor). En outre, des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés sont générées par le secteur des biens et services à l'industrie pétrolière.

Les perspectives d'évolution des activités pétrolières dépendent de différents facteurs. La production devrait repartir à la hausse dans les prochaines années avec la mise en production des champs Johan Svedrup et Johan Castberg. Toutefois, la tendance à long terme de la production est clairement négative, même si selon des estimations fondées sur les chiffres de production actuels et l'évolution des réserves, la production devrait se poursuivre bien au-delà dans la seconde moitié de ce siècle. Des découvertes de nouveaux grands gisements sont possibles. De plus, le secteur ne dépend pas uniquement de la production *offshore* norvégienne. L'évolution de la production et de l'exploration à l'échelle mondiale aura également une incidence sur l'avenir du secteur au cours des prochaines années. La Norvège mène des activités de démantèlement, qui tendent à être contracycliques par rapport à la production et à l'exploration.



## Graphique 1.4. Macroéconomiques récentes : la croissance économique reste robuste



1. Taux de correspondants du réseau régional de la Banque de Norvège faisant état des contraintes que fait peser l'offre de main-d'œuvre sur la production.

2. Rémunération mensuelle moyenne, données trimestrielles.

3. Rémunération par salarié, calculée en divisant la somme des rémunérations par le nombre de salariés. L'emploi à temps partiel, l'emploi à temps plein et le nombre d'heures supplémentaires travaillées ont une incidence sur la rémunération par salarié.

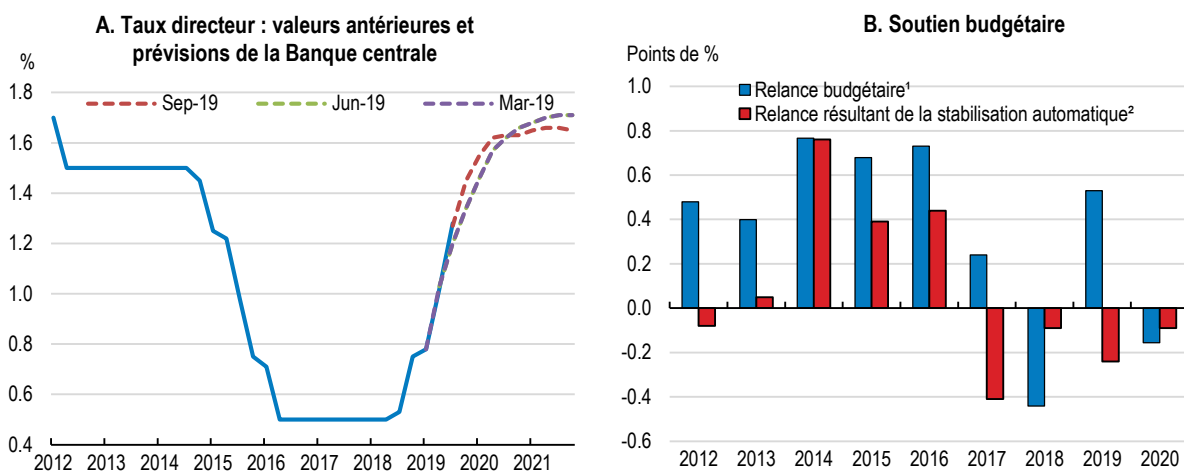
Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Banque de Norvège ; Bureau central des statistiques (SBB) de Norvège.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071479>

## La politique monétaire se resserre et la politique budgétaire est globalement neutre

Les politiques monétaire et budgétaire ont riposté au choc pétrolier de 2014 par des baisses de taux d'intérêt et des mesures actives en matière de fiscalité et de dépenses visant à soutenir l'économie (relance budgétaire) (graphique 1.5). Les stabilisateurs automatiques ont, en outre, apporté un soutien supplémentaire par le biais de la baisse des recettes fiscales et de la hausse des versements de prestations. Les autorités ont cherché à conserver l'orientation neutre de la politique budgétaire, en maintenant les déficits structurels à un niveau constant en pourcentage du PIB ces dernières années. Une telle orientation est appropriée compte tenu de la situation conjoncturelle de l'économie et de l'évolution de la trajectoire du déficit au regard de la règle budgétaire (examiné plus loin).

### Graphique 1.5. Un contexte de reprise, les politiques monétaire et budgétaire sont moins expansionnistes que par le passé



1. Variation annuelle du déficit structurel hors pétrole.  
Source : Banque de Norvège et ministère des Finances.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071498>

S'agissant de la politique monétaire, les taux ont été relevés à quatre reprises, la première en septembre 2018 et la dernière en septembre 2019, portant ainsi le taux directeur à 1,5 % (graphique 1.5, Norges Bank, 2019). Ce resserrement tient dûment compte du contexte marqué par une croissance de la production supérieure à son niveau potentiel et une réduction de l'écart de production et de la nécessité de respecter l'objectif d'inflation, centré sur 2 % depuis mars 2018 (encadré 1.3). La banque centrale a fait savoir que le taux directeur devrait demeurer inchangé au cours des prochains trimestres. Les anticipations d'inflation restent bien ancrées (graphique 1.4, partie F). La mise en place d'un comité de politique monétaire indépendant, prévue dans la nouvelle loi sur la banque centrale, devrait renforcer la capacité de la banque à prendre des décisions judicieuses en matière de taux.

### Encadré 1.3. Modifications de la stratégie d'objectif d'inflation, de la législation encadrant la Banque de Norvège et de la structure de la banque

En mars 2018, les autorités ont abaissé l'objectif de hausse annuelle des prix à la consommation au fil du temps de 2.5 % à 2 %, le rapprochant ainsi des objectifs fixés ailleurs, notamment dans la zone euro, où l'inflation doit se situer au-dessous, mais à un niveau proche, de 2 %, à moyen terme. Les autorités ont estimé que l'objectif de 2.5 % n'était plus aussi pertinent que par le passé, car l'entrée progressive des recettes pétrolières et gazières dans l'économie était maintenant largement terminée et ne constituait plus une source de pression à la hausse sur les prix. Le ciblage de l'inflation se fait de façon prospective et flexible afin que le taux d'inflation soit favorable à un niveau élevé et stable de la production et de l'emploi et contrebalance l'accumulation de déséquilibres financiers.

L'abaissement de l'objectif d'inflation s'est accompagné d'une transformation de la législation encadrant la politique monétaire afin de la rendre plus explicite et de l'aligner sur la pratique (pour une présentation générale de la stratégie d'objectif d'inflation, voir Norges Bank, 2017). En outre, la Banque de Norvège doit être restructurée pour donner suite à une décision selon laquelle la Banque de Norvège devrait conserver la gestion du principal fonds souverain (Fonds public pour les retraites, GPF). En particulier, un comité de politique monétaire indépendant, qui sera notamment chargé de définir le taux directeur, va être instauré. Cette mesure vise à permettre au conseil d'administration de la Banque de se concentrer sur d'autres missions, comme la gestion du fonds souverain (ministère des Finances, 2018a)

**Tableau 1.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques (*Perspectives économiques publiées à l'autonome 2019, chiffres provisoires*)**

Variation annuelle en pourcentage, sauf indiqué autrement, en volume (prix de 2017)

	Prix courants de 2016 (milliards NOK)	2017	2018	2019	2020	2021
<b>PIB (A)</b>	<b>3 076</b>	<b>2.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>2.3</b>	<b>2.3</b>
PIB potentiel		1.8	1.7	1.6	1.5	1.5
Écart de production (en % du PIB potentiel)		-1.9	-1.5	-0.6	-0.2	0.0
<b>PIB continental (B)</b>	<b>2,423</b>	<b>2.0</b>	<b>2.2</b>	<b>2.4</b>	<b>2.0</b>	<b>1.7</b>
<b>Contribution de la production de pétrole à la croissance du PIB (A-B)</b>		<b>0.3</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.4</b>	<b>0.3</b>	<b>0.6</b>
Composantes du PIB						
Consommation privée	<b>1 234</b>	2.2	1.9	1.8	1.9	1.9
Consommation publique	<b>652</b>	1.9	1.4	2.2	1.9	1.8
Formation brute de capital fixe	<b>724</b>	2.6	2.8	4.3	3.3	2.1
Construction de logements	<b>152</b>	7.3	-6.2	0.9	2.0	1.6
Secteur des entreprises <sup>1</sup>	<b>440</b>	0.7	5.1	6.0	3.7	2.3
Secteur non pétrolier	<b>219</b>	9.2	6.8	2.8	2.0	2.0
Secteur pétrolier <sup>2</sup>	<b>226</b>	-4.0	3.0	12.6	4.1	0.7
Secteur public	<b>132</b>	2.6	7.5	3.7	3.6	2.0
Demande intérieure finale	<b>2,611</b>	2.3	2.0	2.6	2.3	1.9
Variation des stocks (contribution en points de pourcentage à la croissance du PIB)	<b>133</b>	0.2	0.1	0.0	-0.1	0.0
Demande intérieure totale	<b>2,744</b>	2.4	2.1	2.4	2.1	1.9

Exportations de biens et de services	1,204	1.7	-0.2	1.6	2.6	3.1
<i>dont pétrole brut et gaz naturel</i>	374	5.1	-4.8	..	..	..
Importations de biens et de services	872	1.9	1.9	5.5	2.0	2.0
Exportations nettes (contribution en points de pourcentage à la croissance du PIB)	332	0.0	-0.7	-1.2	0.3	0.5
<b>Marché du travail et ménages</b>						
Emploi		0.2	1.6	0.9	0.7	0.4
Taux de chômage, en %		4.2	3.8	3.4	3.2	3.2
Taux d'épargne des ménages, net (en % du revenu disponible des ménages)		6.7	6.5	6.7	6.6	6.4
<b>Déflateurs, prix</b>						
Déflateur du PIB		4.0	5.8	-0.6	1.5	2.2
Indice des prix à la consommation		1.9	2.7	2.3	2.0	2.2
Indice des prix à la consommation sous-jacent		1.7	1.2	2.5	2.0	2.2
<b>Balances commerciale et courante</b>						
Balance commerciale (en % du PIB)		6.2	8.7	..	..	..
Balance courante (en % du PIB)		4.7	7.2	4.1	4.2	4.7
<b>Taux du marché monétaire et rendements obligataires</b>						
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne, en %		0.9	1.1	1.6	1.9	1.9
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne		1.6	1.9	1.5	1.4	1.4
<b>Indicateurs budgétaires relatifs aux administrations publiques (OCDE)</b>						
Solde financier des administrations publiques (en % du PIB) <sup>3</sup>		5.0	8.1	8.8	8.9	8.8
Dette nette des administrations publiques (en % du PIB)		-	-282.0	-289.7	-287.9	-
		309.0				284.1
<b>Indicateurs budgétaires relatifs à l'administration centrale (ministère des Finances)<sup>4</sup></b>						
Solde structurel hors pétrole <sup>5,6</sup>		-7.7	-7.2	-7.8	-7.6	..
Solde hors pétrole <sup>5</sup>		-7.8	-7.4	-7.6	-7.5	..
Fonds public pour les retraites (GPF) (en % du PIB)		256.9	233.4	271.7	..	..
Solde structurel hors pétrole (en % du GPF)		-2.9	-2.5	-2.9	-2.6	..
<b>Pour mémoire :</b>						
PIB non continental (pétrole et transport maritime)	652	4.6	-3.6	-4.9	-0.5	0.0

1. Inclut également le secteur du transport maritime.

2. Conformément à la méthode adoptée par les autorités norvégiennes, l'investissement du secteur pétrolier est comptabilisé dans le PIB continental étant donné que les investissements s'effectuent en majorité sur le continent.

3. Le compte des administrations publiques de la Norvège inclut notamment les recettes fiscales issues du secteur de l'exploitation *offshore* et les revenus du Fonds public pour les retraites.

4. Chiffres publiés dans le dernier projet de loi de finances du ministère des Finances.

5. Les soldes hors pétrole de l'administration centrale excluent notamment les recettes fiscales issues de l'exploitation *offshore* et les revenus du Fonds public pour les retraites. Ces soldes sont exprimés en pourcentage du PIB continental tendanciel.

6. Le « solde structurel hors pétrole » est l'indicateur sur lequel se concentre l'établissement du budget. Par « structurel », on entend la correction apportée par le ministère des Finances pour tenir compte du cycle conjoncturel.

Source : OCDE, Base de données STEP de l'OCDE n° 106 (STEP 106) ; Bureau central des statistiques (SBB) de Norvège ; ministère des Finances et ministère du Pétrole et de l'Énergie.

### **Les risques extérieurs sont orientés à la baisse**

Les principaux risques auxquels est exposée la Norvège tiennent de façon générale aux fluctuations des prix du pétrole et au dynamisme des marchés des produits non pétroliers et des exportations de services (demande extérieure). Les variations des taux de change constituent le plus souvent un mécanisme important de compensation des effets des chocs. Les prix du pétrole varient en fonction de toute une série d'influences économiques et politiques, souvent rapidement, ce qui entraîne un degré élevé d'incertitude (tableau 1.2). La Norvège est moins exposée à des chocs affectant les prix à la baisse que par le passé, dans la mesure où les producteurs ont considérablement réduit les coûts d'exploration après la chute des prix du pétrole en 2014. Par exemple, le prix filet du champ Castberg est égal à moins de la moitié de son niveau avant la chute des prix enregistrée en 2014. Cependant, les incertitudes relatives à la demande et aux prix des combustibles fossiles s'accroissent, sous l'effet de l'intensification de la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale, notamment des progrès réalisés dans les technologies de substitution. Les rendements attendus sur les projets à long terme demandant d'importants investissements sont plus incertains et présentent un risque d'actifs échoués si, par exemple, la baisse de la demande de combustibles fossiles, comme le pétrole brut, venait à s'accroître (pour une étude générale, voir OECD, 2015).

Dans la conjoncture actuelle, les risques extérieurs pesant sur la demande sont davantage orientés à la baisse que par le passé. Comme indiqué dans les *Perspectives économiques* publiées à l'automne 2019, les évolutions qui pèsent sur le commerce international ont déjà des effets tangibles sur l'économie mondiale, notamment en Europe, et se sont traduites par un fort ralentissement des échanges et de l'investissement et une érosion de la confiance des entreprises et des consommateurs. Ces évolutions n'ont pas encore eu de conséquences majeures sur l'économie norvégienne, mais la situation en Europe constitue une source de risque en raison de l'importance des échanges du pays avec le reste de l'Europe. En outre, des scénarios de risque de perte extrême pourraient émerger si les tensions commerciales devaient s'aggraver (tableau 1.2). La Norvège est exposée aux risques que fait peser le Brexit en grande partie par le biais de la demande en provenance des autres pays européens. Des chocs financiers à l'échelle mondiale pourraient également avoir des effets marqués en Norvège par le biais de la valorisation boursière du fonds pétrolier, ce qui aurait une incidence sur l'ampleur du déficit public « autorisé » en vertu de la règle budgétaire (voir plus loin), même si les fluctuations du taux de change, qui ont un effet compensatoire, pourraient limiter cette incidence. Les retards dans l'approvisionnement en pétrole en provenance du Moyen-Orient et la hausse des prix qui en a résulté à l'automne 2019 sont des exemples de bonnes surprises pour l'économie norvégienne provenant du secteur pétrolier.

### **Le marché de l'immobilier reste le principal facteur de vulnérabilité intérieur**

Comme souligné dans la dernière *Étude*, le niveau des prix des logements et celui des emprunts connexes ont fortement augmenté ces dernières années (encadré 1.4). La Norvège n'est pas un cas isolé. Parmi les autres pays nordiques, la Suède a enregistré une hausse rapide des prix des logements (graphique 1.6) et l'endettement des ménages est élevé tant en Suède qu'au Danemark. À en juger par les évolutions du marché immobilier norvégien, les ajustements se font de façon ordonnée, mais le risque d'une correction désordonnée n'est pas exclu. Comme les taux d'intérêt restent relativement faibles, il est possible que les prix soient encore poussés à la hausse, ce qui pourrait donner lieu à une correction plus brutale par la suite. En outre, l'ampleur de la dette des ménages reste préoccupante (graphique 1.6). La dette des ménages est principalement constituée d'emprunts hypothécaires et représente un déterminant important des besoins de financement des banques. Ces derniers sont en partie satisfaits par le marché de financement de gros dans lequel il existe d'importantes participations croisées entre établissements financiers (voir plus loin).

#### Encadré 1.4. Déterminants des prix des logements en Norvège

Des hausses répétées des prix des logements ne dénotent pas forcément l'existence d'une bulle immobilière. Les prix des logements sont déterminés par de nombreux facteurs touchant à la demande et à l'offre, comme le niveau de revenu, la démographie, les conditions macroéconomiques et des caractéristiques institutionnelles. Le rythme auquel l'offre de logements répond aux pressions exercées par la demande joue un rôle dans la vitesse et l'ampleur de la réaction des prix. Un article reposant sur une méthodologie empirique accompagnant cette *Étude* (Sila, 2020) utilise des données de panel sur plusieurs pays pour mettre en évidence les déterminants des prix des logements en Norvège.

Les résultats de cette recherche montrent que le niveau élevé des prix de l'immobilier ainsi que leur augmentation s'expliquent principalement par les paramètres fondamentaux du marché, à savoir les hauts revenus des ménages, le patrimoine, la faiblesse des taux d'intérêt et l'accroissement de la population. Ainsi, une hausse de 1 % du revenu disponible des ménages par habitant se traduit par un renchérissement des prix de 1.0 % à 1.3 %. De la même manière, une augmentation d'un point de pourcentage de la croissance démographique entraîne un renchérissement des prix de 0.4 % à 0.6 %. Cependant, malgré de bons paramètres fondamentaux, les prix des logements en Norvège semblent, dans une certaine mesure, surévalués si on les compare aux prix prédits par le modèle.

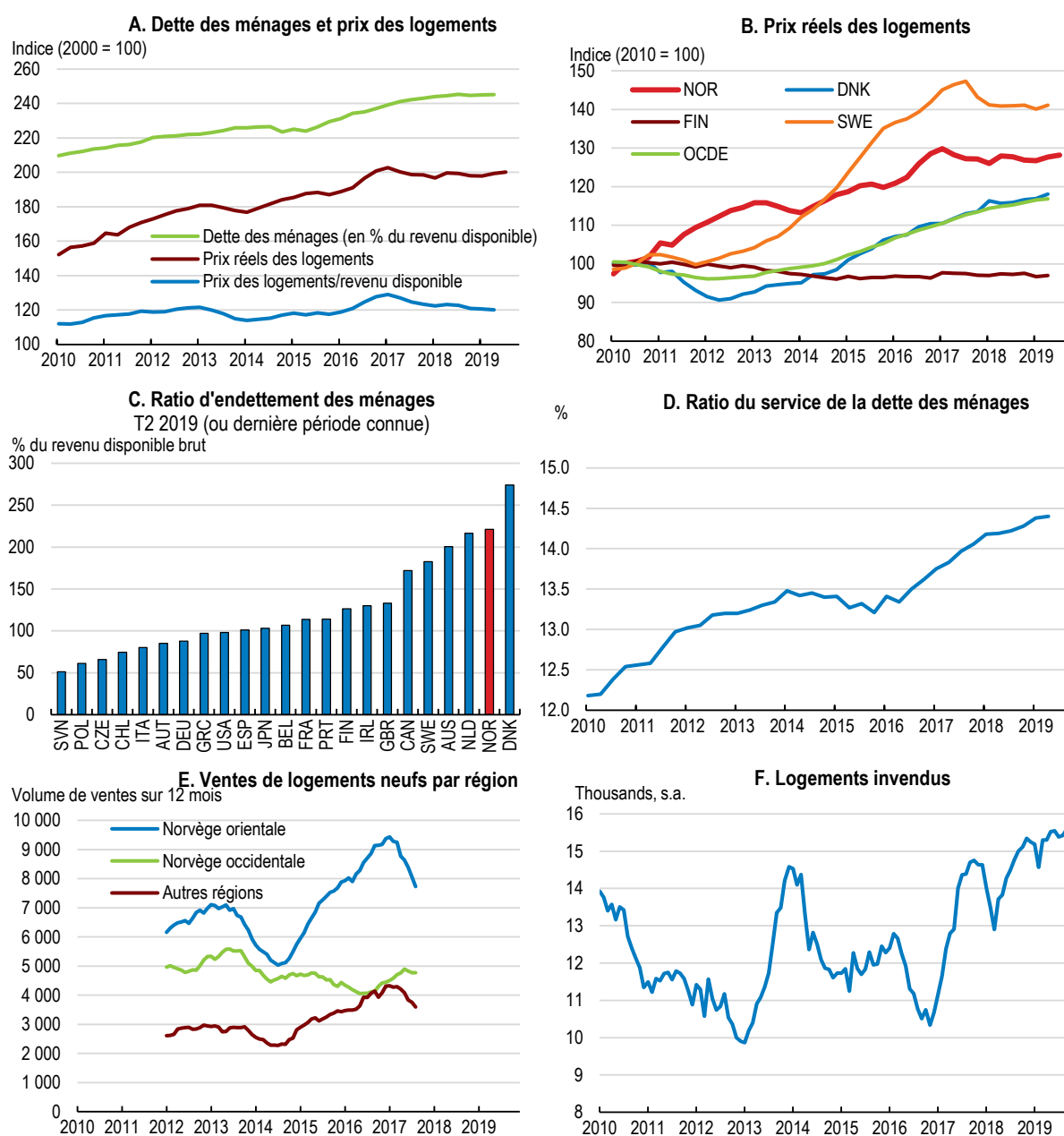
Certaines caractéristiques structurelles et réglementaires du marché norvégien du logement exercent des pressions haussières sur les prix, notamment le traitement fiscal favorable accordé aux propriétaires-occupants et la relative rigidité de l'offre de logements. Sila (2020) soutient que la réglementation sur la révision des loyers et les dispositions régissant la relation locataire/propriétaire jouent également un rôle. La Norvège pourrait par conséquent dénouer quelque peu les tensions sur le marché du logement en menant des réformes structurelles, comme expliqué dans le texte de l'*Étude*.

À en juger par le redémarrage de la croissance nominale des prix des logements à un rythme modéré (graphique 1.3), la relative constance des prix réels (graphique 1.6), le léger redressement des ventes de logements neufs qui avaient atteint des valeurs historiques avant leur chute (graphique 1.6) et le rebond de la construction de logements, l'atterrissage devrait se faire en douceur. Toutefois, l'important stock de logements invendus par rapport aux années précédentes montre que des tensions demeurent (graphique 1.6). Bien que la croissance du crédit aux ménages s'essouffle, elle reste supérieure à l'augmentation du revenu disponible, de sorte que le ratio d'endettement des ménages continue de croître.

En cas de nouvelle correction à la baisse des prix des logements, l'effet sur l'économie au sens large viendra le plus probablement de la consommation des ménages. Comme dans un certain nombre d'autres pays de l'OCDE présentant un taux élevé de propriétaires-occupants, une correction des prix des logements freinerait directement la consommation en entraînant des effets de richesse négatifs, une hausse de l'épargne de précaution et une baisse des dépenses liées à l'achat et à la vente de logements (comme les rénovations et la décoration intérieure) (OECD, 2019a). L'impact négatif sur les entreprises d'un ralentissement de la consommation des ménages pourrait, entre autres, engendrer des pertes sur prêts d'entreprises pour les banques et faire augmenter le nombre d'emprunteurs hypothécaires en difficultés financières en cas de baisse de revenus (en raison d'un licenciement par exemple).

Le niveau élevé de la dette des ménages accroît le risque de repli de l'activité économique, qu'il provienne d'une correction des prix des logements ou non. Quant au risque direct pour les banques découlant des défaillances, il semble raisonnablement bien maîtrisé en Norvège grâce à la bonne capitalisation bancaire et aux garanties encadrant l'octroi de prêts hypothécaires (voir plus loin). Cependant, les engagements pour le service de la dette restent élevés, ce qui signifie que la baisse de la consommation serait plus marquée en cas de ralentissement de l'activité. Les hausses de taux d'intérêt ont un large impact sur le coût du service de la dette des ménages, dans la mesure où la plupart des prêts hypothécaires sont à taux variable et où leur incidence augmente avec le niveau d'endettement.

**Graphique 1.6. Marché du logement connaît une certaine modération, mais la charge de la dette des ménages reste importante**

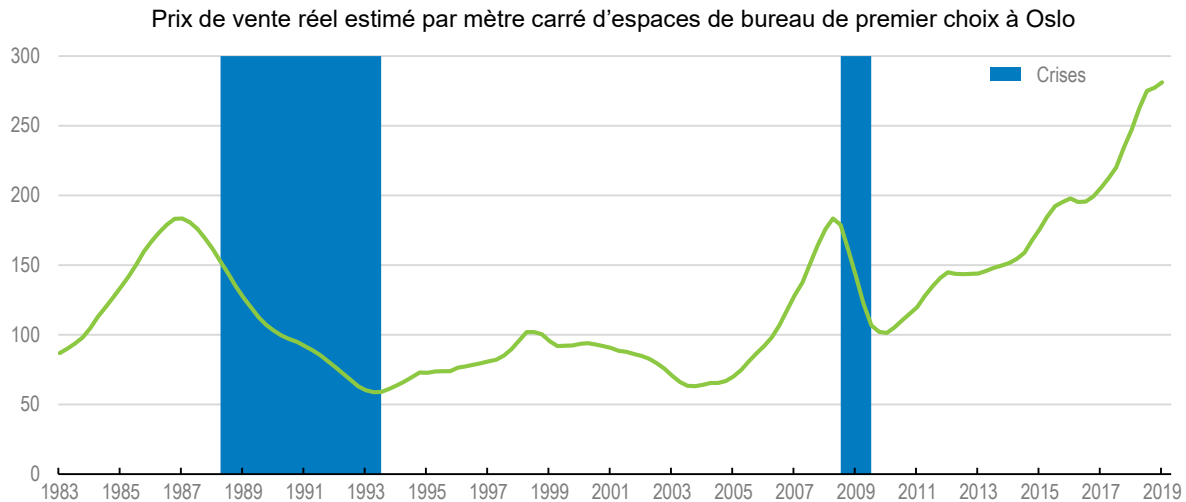


Source : Banque de Norvège ; OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; OCDE Tableau de bord sur les ménages de l'OCDE et base de données de Refinitiv Datastream.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071517>

Les évolutions du secteur de l'immobilier résidentiel constituent également une source de vulnérabilité financière potentielle (Norges Bank, 2018). Les estimations des prix de vente de l'immobilier commercial augmentent rapidement (graphique 1.7). Par le passé, de fortes hausses ont précédé d'importantes corrections et des difficultés économiques larges, en partie parce qu'environ la moitié des expositions des banques vis-à-vis du secteur des entreprises en Norvège relèvent du secteur de l'immobilier commercial. Étant donné l'importance de ce secteur, il serait utile de collecter des données supplémentaires pour une évaluation plus précise des prix de vente.

### Graphique 1.7. prix de l'immobilier réel atteint de nouveaux sommets



Indice 1998 = 100

Note : Valeurs corrigées par le déflateur du PIB continental norvégien. Moyenne des prix de vente au cours des quatre derniers trimestres.

Source : CBRE, Dagens Næringsliv, OPAK, Bureau central des statistiques norvégien et Banque de Norvège

### Tableau 1.2. Évènements susceptibles de modifier fortement les perspectives

Facteur de vulnérabilité	Conséquences possibles	Stratégies envisageables
Hausse ou baisse importante (et durable) des prix du pétrole	<p>Scénario de prix faibles (sous l'effet, par exemple, d'avancées décisives dans les technologies de substitution) ou d'une demande mondiale sensiblement en baisse. Effondrement des activités pétrolières. Nombreuses pertes d'emploi et forte chute des revenus et de la production, en particulier dans certaines régions*.</p> <p>Scénario de prix élevés. Hausse du patrimoine et des revenus, mais gestion plus délicate des réserves pétrolières. *</p> <p>Les fluctuations des prix du pétrole (à la hausse ou à la baisse) déclenchent généralement une réponse budgétaire et une variation compensatoire du taux de change imputable à l'existence du fonds souverain et de la règle budgétaire.</p>	<p>Soutien monétaire et budgétaire à l'économie, en particulier budgétaire. Aide ciblée aux régions</p> <p>Intensification des efforts visant à améliorer l'environnement des entreprises dans le secteur non pétrolier.</p>
Chocs extérieurs sur la demande (hors secteur pétrolier), accélération du ralentissement de la croissance en Europe sous l'effet de tensions commerciales.	<p>Scénario défavorable : faible demande d'exportations de biens et de services hors secteur pétrolier — le secteur de l'aquaculture pourrait être particulièrement touché.</p> <p>Scénario favorable : forte augmentation des exportations non pétrolières.</p>	Soutien macroéconomique, aides ciblées aux secteurs les plus touchés, mesures visant à atténuer les problèmes sous-jacents (tensions commerciales notamment).
Correction des cours des actions à l'échelle mondiale.	<p>Un effondrement du marché boursier à l'échelle mondiale ferait baisser la valorisation du fonds souverain*, se traduisant entre autres par des déficits budgétaires plus faibles que souhaitable si l'économie ralentit.</p> <p>* Une dépréciation monétaire pourrait atténuer cet effet.</p>	L'existence d'une marge de manœuvre en ce qui concerne l'application de la règle budgétaire signifie qu'il est possible d'éviter un resserrement (ou une détente) inopportun(e) résultant par exemple d'une évolution du marché boursier.
Forte correction des prix des logements et important désendettement des ménages	Des baisses marquées des prix des logements (atterrissage brutal) pourraient faire diminuer la consommation des ménages et augmenter les créances douteuses et litigieuses.	Soutien monétaire et budgétaire, aide ciblée aux ceux qui sont le plus touché par le repli du marché du logement. Soutien au secteur financier, le cas échéant.



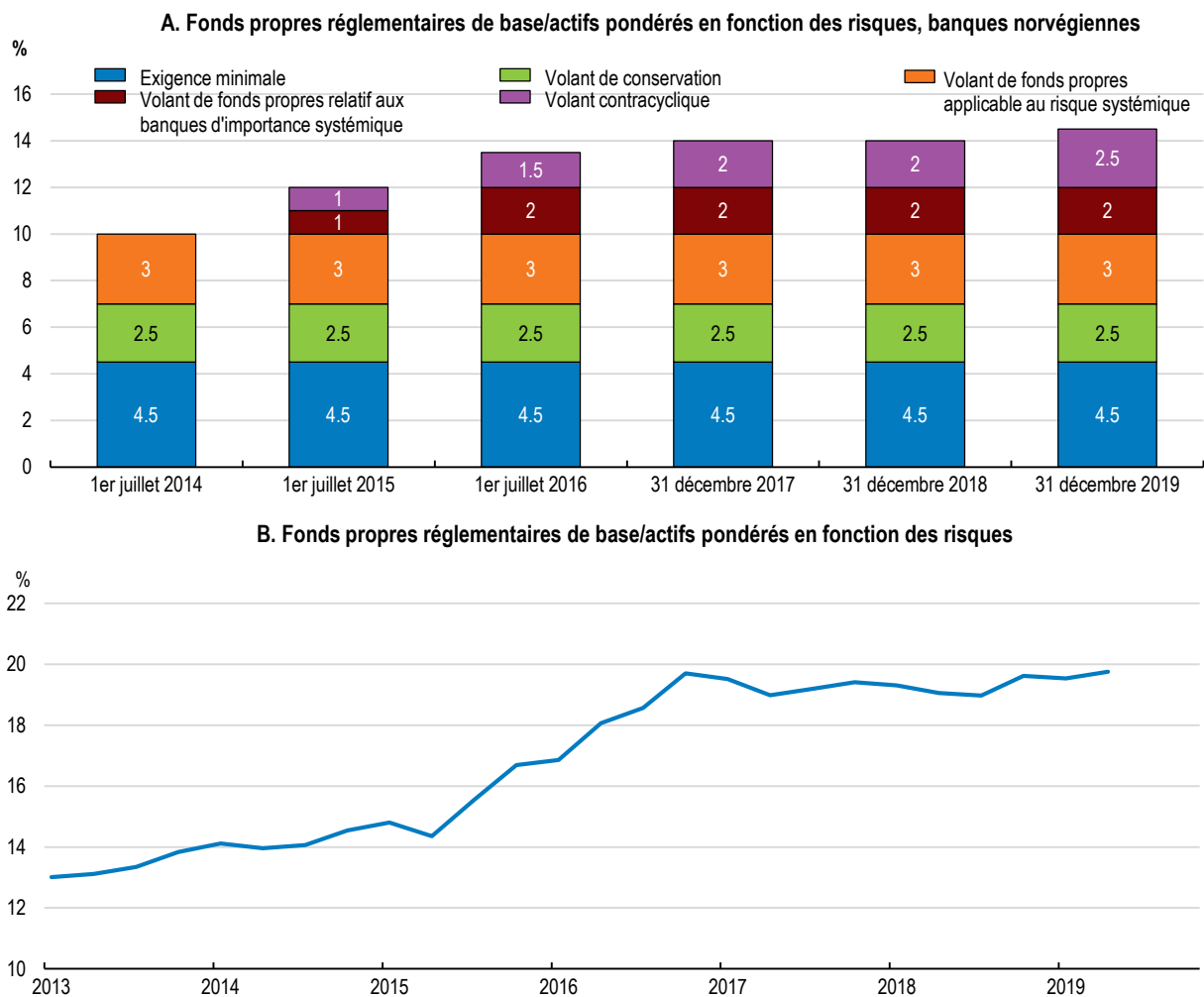
**Stabilité financière : les autorités de réglementation du secteur financier doivent rester vigilantes**

L'envolée des prix des logements et de la croissance du crédit a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, notamment l'essor du segment de crédit à la consommation, petit mais en rapide augmentation. Cependant de façon générale, le système financier norvégien semble à même de faire face tensions et aux chocs le cas échéant. La vigilance reste cependant de mise.

La résilience du secteur bancaire a été consolidée par un durcissement des exigences de fonds propres à la suite la crise financière mondiale (graphique 1.8), passant notamment par la mise en place d'un volant de fonds propres contracyclique dès 2013. Ce durcissement se retrouve dans l'adéquation des fonds propres effective, ainsi que dans le rapport entre les fonds propres et les actifs non pondérés (ratio de levier, graphique 1.8). S'agissant du segment des prêts immobiliers, les prêts hypothécaires assortis d'un « droit de recours intégral », pour lesquels les banques ont le droit de recouvrer les actifs et d'intenter des poursuites en cas de non-paiement, contribuent à protéger les banques lors de tensions. La mise en place de nouvelles règles en matière de garanties des dépôts, de redressement et de résolution des banques dans le cadre de l'adoption d'une directive européenne et le renforcement des règles encadrant le crédit à la consommation (tableau 1.3) font partie des mesures prudentielles récentes.

Les banques étrangères sont fortement implantées dans le marché hypothécaire, ce qui signifie qu'en cas de choc, l'effet serait largement réparti et n'aurait pas de conséquences majeures. Cependant, une forte implantation étrangère pose des défis pour l'action publique, dans la mesure où les succursales des banques étrangères sont en partie régies par la réglementation de leur pays d'origine. Il convient de poursuivre les initiatives visant à renforcer les accords réglementaires réciproques et à harmoniser la réglementation avec les pays de domiciliation des banques étrangères. Le cadre européen en matière d'adéquation des fonds propres (CRR/CRD IV) et les mémorandums d'accord signés par les pays nordiques facilitent la réciprocité dans le cas des mesures macroprudentielles nationales. Un projet de loi récemment déposé par le Ministère des Finances vise notamment à établir un rapport de réciprocité entre la Norvège et les autres membres de l'Espace économique européen en ce qui concerne la mise en œuvre d'un volant de fonds propres adaptable applicable au risque systémique et les planchers temporaires de pondération en fonction du risque pour les expositions sur immobilier.

### Graphique 1.8. De fonds propres imposées aux banques : nouvelle augmentation du volant contracyclique



Source : Banque de Norvège (2018), Norway's financial system 2018 ; ministère des Finances ; et OCDE, Base de données de l'OCDE sur la résilience.

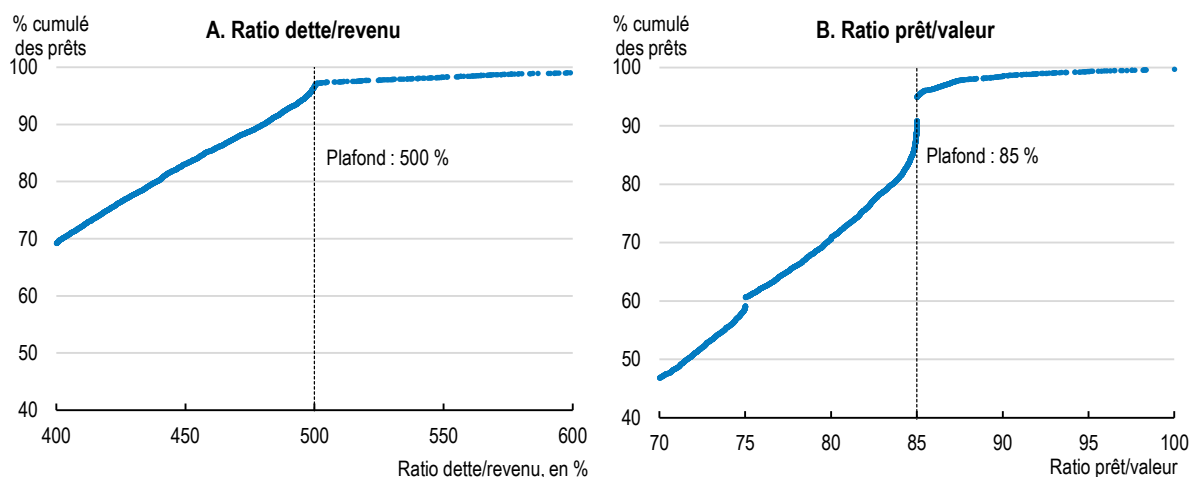
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071536>

Comme un certain nombre de pays, la Norvège a mis en place des mesures macroprudentielles pour faciliter la détente des marchés du logement et du crédit hypothécaire et limiter les risques pour le secteur financier et l'économie en général. Les inquiétudes relatives à l'essor des prêts à amortissement différé ont été levées par l'instauration en 2015 de l'obligation de disposer d'un apport minimal. D'autres mesures ont été adoptées comme le plafonnement de la dette totale d'un emprunteur à cinq fois son revenu annuel brut et la modification des ratios prêt/valeur. Il existe des réglementations différentes selon les régions et des règles spécifiques pour les résidences secondaires (voir la précédente *Étude*). Le ratio prêt/valeur normal est actuellement fixé à 85 %, une valeur semblable à celle en vigueur dans d'autres pays (OECD, 2019a). Le graphique 1.9 montre que ces deux mesures ont produit des effets. Les règles macroprudentielles permettent l'octroi d'une petite proportion de prêts au-delà des limites fixées, c'est pourquoi, dans le graphique 1.9, certains points de données se trouvent en dehors de ces limites. Cela

étant, de nombreux points de données dans le graphique 1.9 se trouvent sur la limite ou juste en dessous, ce qui signifie que les mesures produisent effectivement des effets. Les règles encadrant le crédit hypothécaire sont valables pour une période limitée (18 mois). Elles devraient être prorogées, avec des modifications paramétriques le cas échéant, lors de la prochaine échéance fin décembre 2019. De surcroît, il conviendrait d'envisager de mettre fin à la limitation de leur durée de validité.

### Graphique 1.9. Plafonnement des ratios dette/revenu et prêt/valeur a des effets

Distribution d'environ 8 000 nouveaux prêts par rapport aux ratios dette/revenu et prêt/valeur



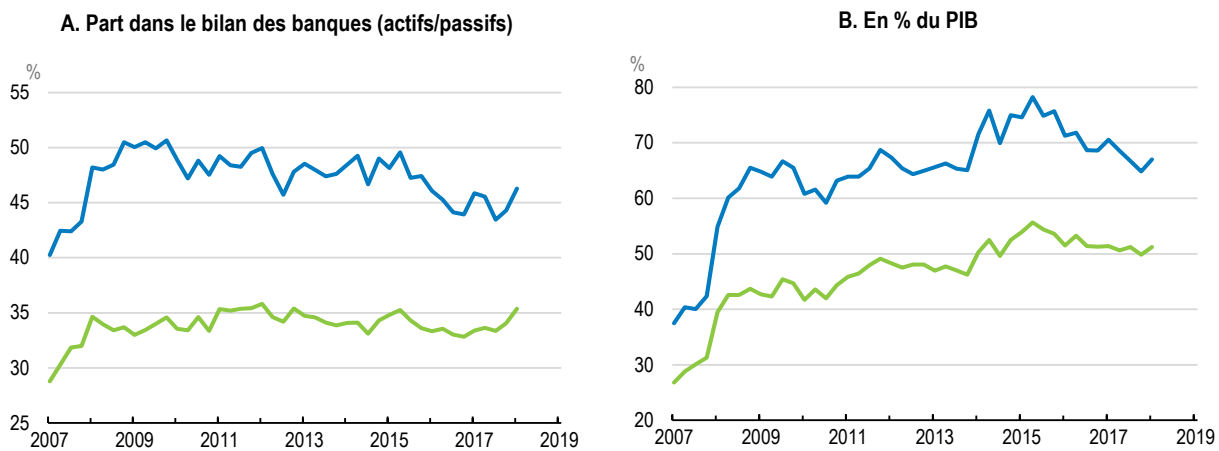
Note : Certains prêts dépassent les plafonds fixés car les banques ne sont pas tenues de respecter ces plafonds (mécanisme de « limitation de vitesse ») pour une petite proportion de prêts hypothécaires (8 % dans la région d'Oslo et 10 % ailleurs).

Source : Autorité de surveillance financière norvégienne (Finanstilsynet) (2018), Risk Outlook December 2018.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071555>

Le niveau élevé de la dette des ménages a fait augmenter les besoins de financement des banques, entraînant une forte hausse des financements de gros. Si la part de cette source de financement dans le bilan des banques et en pourcentage du PIB a légèrement diminué ces dernières années, elle reste élevée (graphique 1.10). Les obligations sécurisées, obligations garanties par des prêts hypothécaires, en représentent une grande partie. Elles contribuent à fournir des financements stables et bon marché par un partage des risques, mais elles peuvent générer un risque de refinancement et rendre les bilans moins flexibles. Le niveau des détentions croisées de ce type d'obligation au sein du secteur financier norvégien est considérable : environ la moitié de la valeur des obligations sécurisées est détenue par des banques et des établissements de crédit hypothécaire. Ces interdépendances accroissent les risques. Un problème de liquidité pourrait ainsi s'aggraver si les banques se mettaient à vendre leurs obligations sécurisées au même moment (Norges Bank 2018, IMF 2018). La résilience des obligations sécurisées n'a pas encore été fortement mise à l'épreuve dans la mesure où ces obligations et leur cadre réglementaire ont été créés en 2007 et où l'économie norvégienne n'a pas subi de choc de grande ampleur durant la crise de 2008-09.

**Graphique 1.10. Financement de gros des banques s'est sensiblement accru parallèlement aux bilans des banques**



Source : Banque de Norvège.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071574>

Les changements structurels du marché du logement qui sont propices à un relâchement des tensions sur les prix devraient se poursuivre. Comme signalé dans de précédentes *Études*, les avantages fiscaux accordés aux propriétaires-occupants ont encouragé la demande de logements et il est indispensable d'en faciliter l'offre en assouplissant les règles et les procédures en matière d'urbanisme. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires, l'heure est venue d'amorcer la suppression progressive de la déductibilité des intérêts d'emprunt ou d'instaurer un revenu locatif fictif dans le système fiscal. Cependant, tout allègement des règles d'urbanisme doit se faire en coordination avec les autres politiques, en particulier avec les mesures visant à encourager la construction d'un parc immobilier plus respectueux de l'environnement, comme Klimasats, le programme de subventions de l'État norvégien en faveur des municipalités qui mettent en place des actions pour le climat.

**Tableau 1.3. Recommandations antérieures concernant la stabilité financière et macroéconomique**

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente Étude (janvier 2018)
Si la hausse des prix des logements devait rester excessivement forte, envisager de prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, dont il conviendra de suivre et d'examiner de près l'efficacité.	<p>Application de la directive de l'UE relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (en vigueur depuis janvier 2019). Ces règles signifient, par exemple, que si l'adéquation des fonds propres est compromise, les investisseurs détenant des obligations bancaires peuvent être forcés à accepter la conversion d'une partie de leur créance en actions ou en certificats de participation (renflouement interne)</p> <p>Le taux du volant de fonds propres contracyclique a été relevé et passera à 2.5 % au 31 décembre 2019.</p> <p>Les règles encadrant le crédit hypothécaire ont été prorogées pour 18 mois en juin 2018 (prochaine échéance : décembre 2019). Ces règles s'appliquent à la fois aux banques norvégiennes et aux banques étrangères exerçant des activités en Norvège.</p> <p>Parmi les nouvelles règles encadrant le crédit à la consommation figurent : <i>i</i>) la collecte et la diffusion d'informations sur les créances non garanties des emprunteurs (« registres de crédit », texte adopté en novembre 2017, services d'information en place en juillet 2019) ; <i>ii</i>) l'augmentation des frais de garantie des dépôts des banques présentant des risques accrus (en vigueur depuis 2019) ; <i>iii</i>) l'adoption de nouvelles règles encadrant les pratiques d'octroi de crédit à la consommation s'inspirant des règles relatives au crédit hypothécaire, dont le plafonnement du ratio dette/revenu et l'instauration d'obligations au titre du service de la dette et de l'amortissement (en vigueur depuis mai 2019) ; <i>iv</i>) le relèvement des exigences de fonds propres (majorations au titre du deuxième pilier) pour la plupart des banques octroyant des crédits à la consommation (déterminées par l'Autorité de surveillance financière dans le cadre de ses examens périodiques des risques et des besoins en fonds propres de chaque banque).</p> <p>Autres mesures à relever :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un nouveau texte réglementaire clarifiant les objectifs de la politique monétaire a été adopté en mars 2018 ;</li> <li>- une nouvelle loi relative à la banque centrale prévoyant l'instauration d'un comité indépendant en charge des décisions de politique monétaire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;</li> <li>- des améliorations des déclarations par les banques sur les prêts aux entreprises sont en cours d'examen.</li> </ul>
Faire en sorte que l'offre de logements soit plus réactive à la demande. En particulier, assouplir les règles encadrant la libération de terrains constructibles.	Pas de réforme majeure. Le gouvernement a toutefois révisé sa stratégie pour le marché du logement en juin 2018.

## Politique budgétaire, fiscalité et réforme des dépenses publiques

Les dépenses publiques et les impôts qui servent à les financer sont élevés en Norvège comparativement à d'autres pays, ce qui s'explique par l'engagement du pays à proposer une offre complète de services publics et d'aides sociales qui font partie intégrante de l'approche socio-économique propre aux pays nordiques (graphique 1.11). Le déficit de l'administration centrale hors secteur pétrolier est encadré par une règle budgétaire fondée sur le taux de rendement réel escompté du fonds souverain (encadré 1.5), qui autorise un déficit hors secteur pétrolier non négligeable, représentant actuellement 8 % environ du PIB continental (encadré 1.5, graphique 1.12). La manne pétrolière permet de fait aux ménages et aux entreprises de bénéficier d'une fiscalité plus légère et de dépenses publiques plus généreuses affectées au financement de services et d'investissements. Si la règle est respectée, les générations futures en bénéficieront aussi. Cette garantie pour les générations futures est d'autant plus solide que les prévisions relatives à la valeur du fonds souverain sont établies avec prudence, en particulier compte tenu des incertitudes grandissantes entourant le climat de l'investissement à l'échelle mondiale.

### Encadré 1.5. Le système budgétaire de la Norvège et le passage à la « règle des 3 % »

Les recettes tirées par la Norvège de sa production de pétrole en mer lui ont permis à la fois d'accumuler des ressources considérables dans un fonds souverain, le Fonds public pour les retraites-Composante étrangère (SPU, Statens pensjonsfond-Utland), et de financer les déficits budgétaires de l'économie continentale. Les flux qui alimentent le fonds sont notamment : *i*) les flux nets de trésorerie provenant du secteur pétrolier (à savoir les recettes découlant des intérêts financiers directs de l'État, auxquelles s'ajoutent les rentrées d'impôts); *ii*) le solde net des opérations financières liées au secteur pétrolier ; et, *iii*) le rendement des actifs du fonds. Dans le cadre budgétaire, les sommes retirées du fonds couvrent le déficit budgétaire hors pétrole. Les capitaux dont dispose le fonds sont intégralement investis dans des actifs étrangers, ce qui contribue à contrebalancer l'appréciation de la monnaie imputable aux exportations de pétrole.

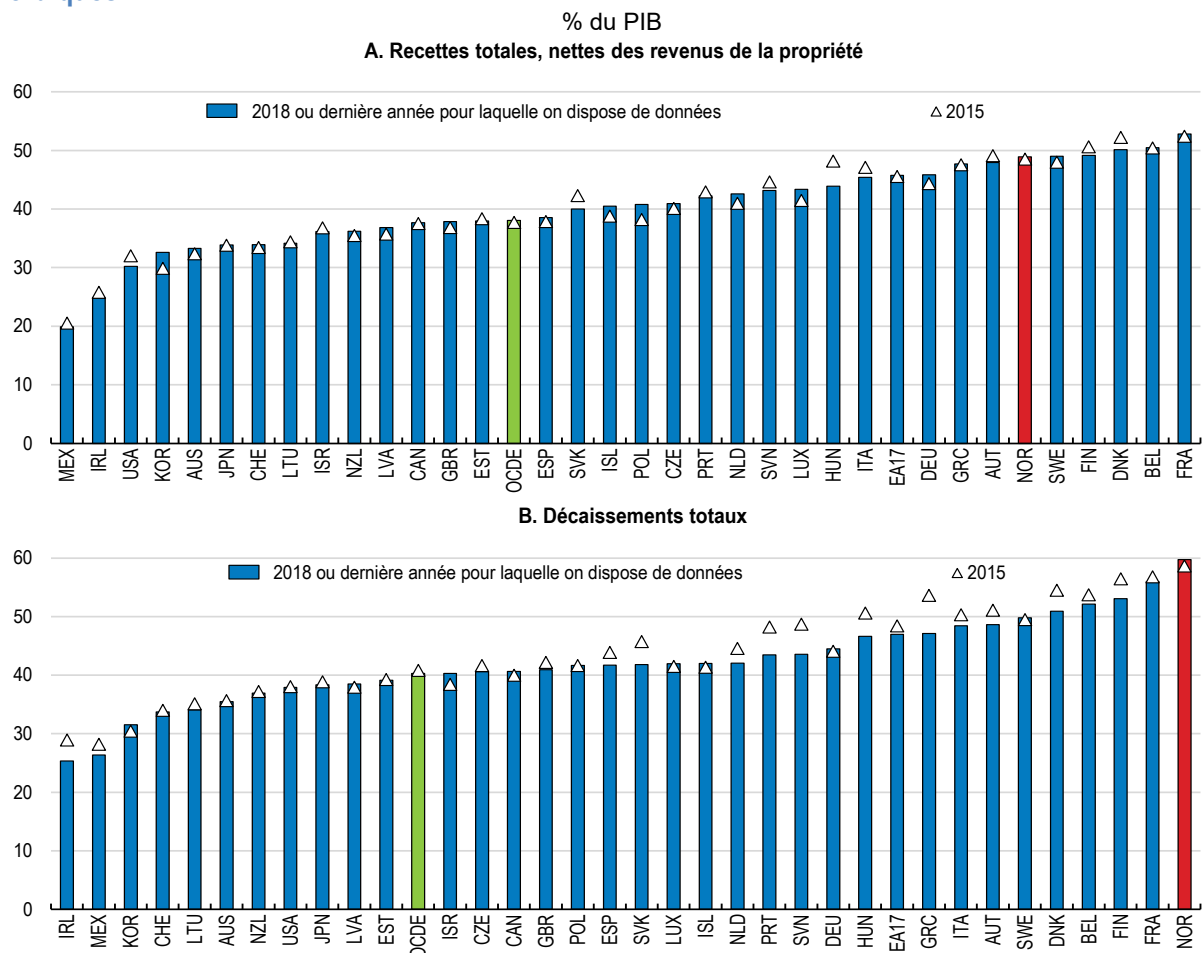
En vertu de la règle budgétaire appliquée en Norvège, le déficit corrigé des variations cycliques hors pétrole (le « déficit structurel ») devrait, dans la durée, être égal au rendement réel escompté du fonds souverain. Cette règle repose sur un principe d'équité intergénérationnelle concernant l'utilisation de la manne pétrolière, car limiter les dépenses au rendement réel du Fonds permet de préserver sa valeur en termes réels pour les générations futures. La règle autorise en outre une relance budgétaire contracyclique. Suivant cette règle, les déficits effectifs fluctuent autour du déficit structurel (« stabilisation automatique ») et le déficit structurel lui-même peut varier de part et d'autre du rendement escompté du fonds souverain au cours du cycle économique (ce qui correspond à la formule « sur la durée » qui figure dans la règle évoquée plus haut).

En 2017, le gouvernement a annoncé que le budget serait établi sur la base d'un rendement escompté de 3 % au lieu de 4 %. La « règle des 3 % » garantit plus sûrement l'équité intergénérationnelle au sein du fonds souverain car il est probable que le rendement du fonds va baisser à l'avenir. Les taux de rendement ont fléchi au niveau mondial, en particulier les rendements des instruments à revenu fixe,

et on s'attend à ce qu'ils restent faibles. Dans ces conditions, il était irréaliste de penser que le fonds continuerait de produire un rendement de 4 %. La modification de la règle s'est aussi révélée opportune au regard de la situation conjoncturelle. L'application de la « règle des 4 % » et une croissance rapide du fonds souverain (graphique 1.12, partie A), avaient abouti à des objectifs de déficit expansionnistes. Si cette expansion budgétaire était tout à fait indiquée au lendemain de la crise de 2008-2009 et du choc sur les prix du pétrole de 2014, elle a fini par devenir préoccupante lorsque le soutien budgétaire est devenu moins nécessaire. Pendant la dizaine d'années comprises entre 2007 et 2016, le déficit structurel hors pétrole s'est accru de 0.5 point de pourcentage du PIB par an en moyenne (graphique 1.12, partie B).

D'après les prévisions du ministère des Finances relatives à la valeur du fonds, qui reposent sur des estimations prudentes des recettes pétrolières futures, une expansion significative du déficit budgétaire structurel hors pétrole ne sera plus envisageable. Il en ressort que la marge pour accroître le déficit sera étroite jusqu'en 2030 et diminuera par la suite (graphique 1.12, Partie C). Ce constat signe une évolution notable du processus d'établissement des budgets des administrations publiques qui s'étaient accoutumées à disposer de la marge de manœuvre budgétaire supplémentaire procurée par le creusement des déficits structurels.

**Graphique 1.11. Les dépenses publiques restent élevées et similaires à celles des autres pays nordiques**

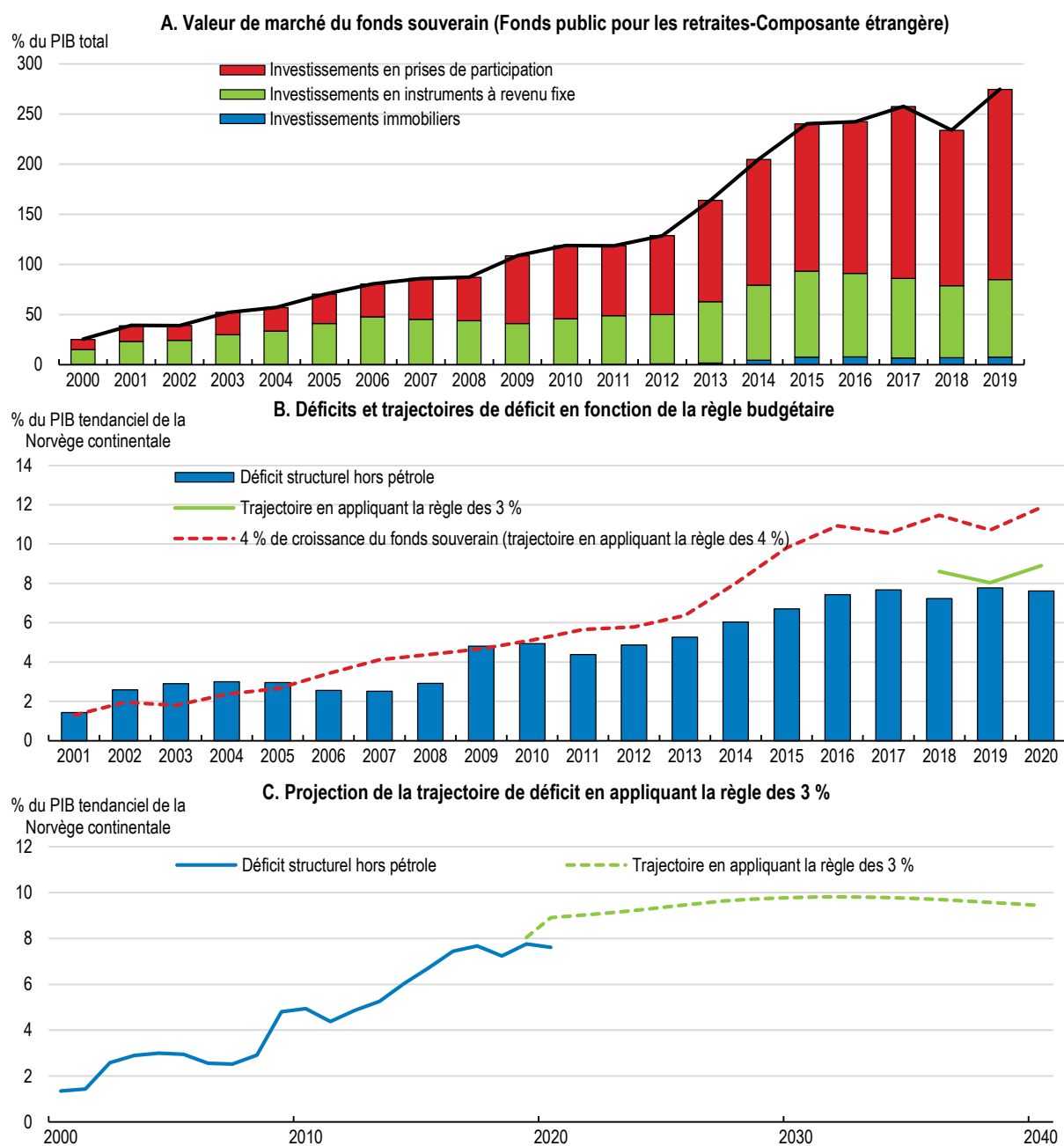


Note : recettes totales, diminuées des revenus de la propriété, des administrations publiques de la Norvège continentale, exprimées en pourcentage du PIB continental ; décaissements totaux des administrations publiques, exprimés en pourcentage du PIB continental.

Source : Base de données des perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071593>

**Graphique 1.12. L'expansion de la valeur du fonds souverain et du déficit structurel hors pétrole marque le pas**



Note : « trajectoire de déficit en appliquant la règle des 3 % », soit 3 % de la valeur estimée du fonds souverain, exprimée en pourcentage du PIB tendanciel de la Norvège continentale.

Source: Norges Bank Investment Management (MBIM) ; et ministère des Finances, budget 2020.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071612>

### ***Budgétisation publique : s'accommoder d'une situation budgétaire moins favorable***

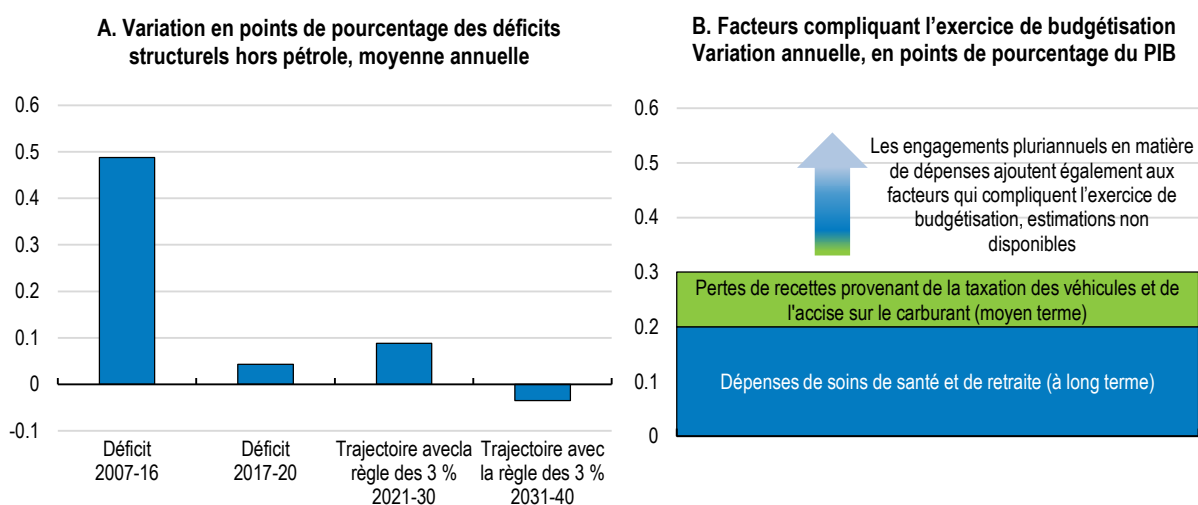
Bien qu'elle se trouve dans une situation budgétaire avantageuse comparativement à de nombreuses autres économies, la Norvège est entrée dans une phase délicate pour l'élaboration du budget des administrations publiques. Le passage à la règle des 3 %, conjugué à un ralentissement attendu de l'expansion du fonds souverain, a sensiblement amputé la marge de manœuvre budgétaire qui sera disponible dans un avenir prévisible (encadré 1.5 et graphiques 1.12 et 1.13). Les processus et les engagements tendant à creuser les déficits qu'il faudra absorber et honorer dans ce contexte budgétaire plus contraignant tiennent notamment :

- aux effets de la poursuite du vieillissement de la population. Selon les estimations de l'OCDE, les dépenses futures de santé et de retraite de la Norvège devraient augmenter d'environ 7.5 points de pourcentage du PIB à l'horizon 2060, soit l'équivalent d'environ 0.2 point de pourcentage du PIB par an (graphique 1.14). Le vieillissement démographique se traduit en outre par une croissance comparativement lente de la population en âge de travailler, ce qui a des conséquences sur les recettes ;
- à la poursuite du fléchissement des recettes provenant de la taxation des véhicules automobiles au fur et à mesure des progrès de la transition vers des véhicules plus respectueux de l'environnement. Pour le moment, les données semblent indiquer des pertes de recettes équivalant à environ 0.1 point de PIB par an et il est probable que ces pertes vont perdurer pour les années à venir ;
- aux engagements de dépenses pluriannuels. Les engagements qui ont été pris d'accroître les dépenses de défense et les investissements dans les transports pourraient par exemple peser lourdement pendant quelques années sur le budget des administrations publiques (on ne dispose pas d'estimations précises de l'ordre de grandeur de ces dépenses).

Le durcissement des conditions budgétaires est déjà à l'œuvre. Pour 2017, 2018 et 2019 (chiffres estimés pour cette dernière année), il semble que la variation du déficit structurel hors pétrole s'établisse en moyenne à 0.1 point de pourcentage (graphique 1.13), soit nettement en deçà de la moyenne de 0.5 point de pourcentage calculée sur la période 2007-2016 (encadré 1.5). Des facteurs techniques expliquent en grande partie les variations du budget sur la période de trois ans considérée. L'augmentation du déficit qui devrait par exemple survenir entre 2018 et 2019 est pour une large part due à la révision à la baisse du solde budgétaire pour 2018 et à la sous-estimation de la perte de recettes imputable aux avantages fiscaux accordés pour les véhicules électriques (Ministry of Finances, 2019). Le budget 2020 (Ministère of Finance, 2019) prévoit une contraction du déficit structurel hors pétrole de 0.2 point de pourcentage et confirme donc l'orientation globalement neutre de la politique budgétaire pour l'ensemble de la période 2017-20



### Graphique 1.13. La nécessité de maîtriser les déficits et les facteurs qui compliquent l'exercice de budgétisation ne sont pas négligeables



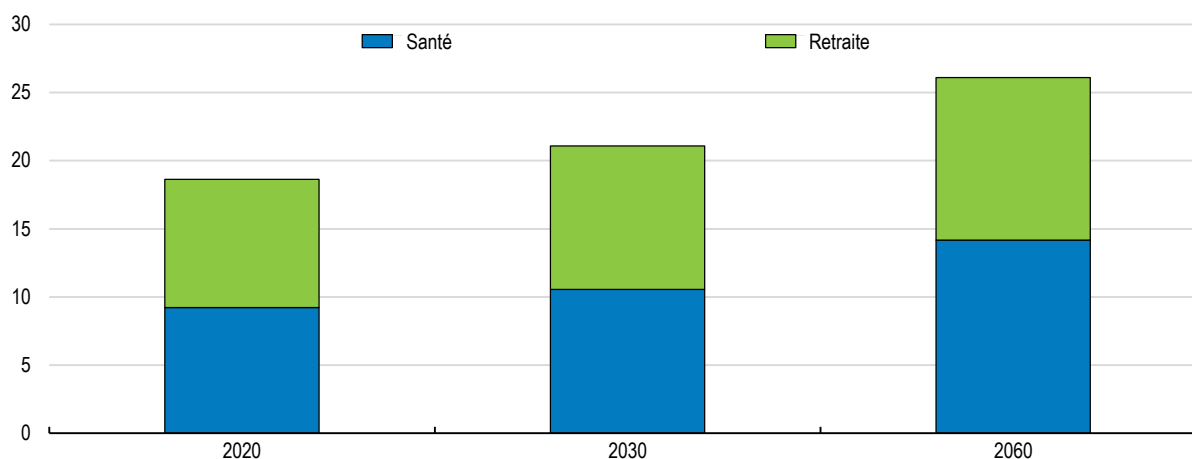
Note : le poids des dépenses de santé et de retraite est évalué en référence à la moyenne annuelle de la hausse estimée des dépenses, exprimée en pourcentage du PIB, pour les pays de l'OCDE entre 2020 et 2060.

Les recettes tirées de la taxation des véhicules et des droits d'accise sur les carburants sont en recul en Norvège. Les principaux facteurs à l'œuvre sont l'augmentation de la proportion de véhicules électriques, qui bénéficient d'avantages fiscaux et ne donnent pas lieu au paiement de droits d'accise sur les carburants, et l'amélioration de la sobriété des véhicules diesel et à essence.

Source : ministère des Finances, Budget national 2020.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071631>

### Graphique 1.14. Une hausse constante des dépenses publiques de retraite et de santé se profile à l'horizon



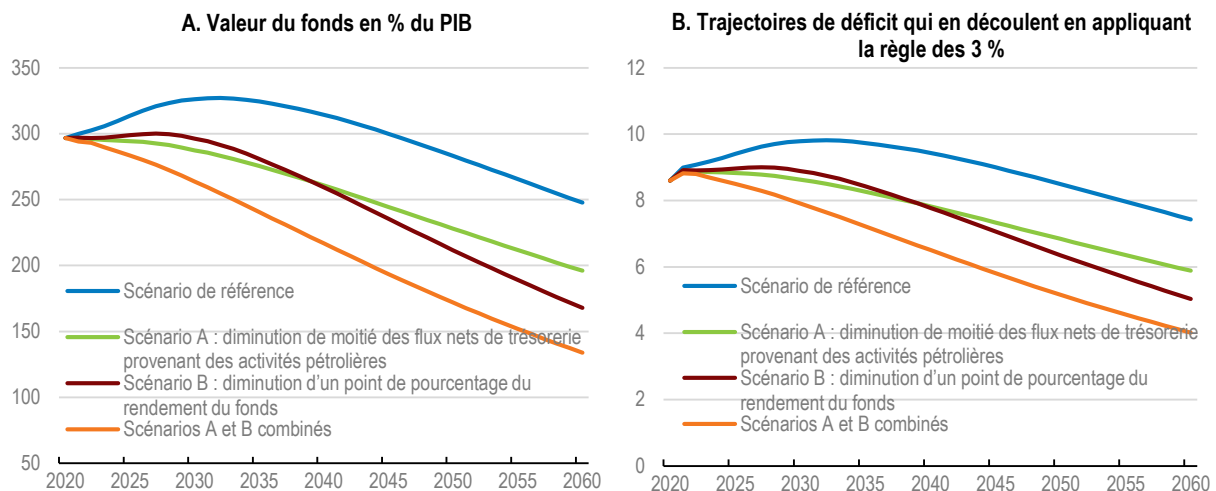
Source : simulations à partir d'un modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071650>

La manifestation de risques d'écart à la baisse par rapport aux prévisions de taux de croissance du fonds souverain souligne plus encore les vertus d'une application prudente de la règle budgétaire. Le graphique 1.15 montre des trajectoires d'évolution possibles du fonds souverain et du déficit si les flux

nets de trésorerie générés par les activités pétrolières devraient être divisés par deux (par exemple à cause d'une dynamique d'accélération de la décarbonisation) ou si le rendement nominal du fonds baissait d'un point de pourcentage. Dans l'un et l'autre cas, l'amplitude à court terme du creusement du déficit budgétaire est plus faible et la baisse tendancielle du déficit se dessine plus tôt que dans le scénario de référence.

**Graphique 1.15. Viabilité budgétaire : scénarios illustratifs**



Note : le scénario de référence est fondé sur des estimations du ministère des Finances. L'hypothèse de croissance du PIB nominal est la même dans tous les scénarios.

Source : calculs fondés sur des données du ministère des Finances.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071669>

### ***Il conviendrait de ne pas recourir à des mécanismes de financement spéciaux dérogeant à la règle***

Il est particulièrement important en Norvège, eu égard à la taille du fonds souverain, de continuer de soumettre l'exercice de budgétisation aux règles et intentions qui sous-tendent le cadre budgétaire. L'observation de ces règles oblige les responsables de l'action publique à résister à la tentation de créer, en dehors du périmètre des règles budgétaires, des circuits spéciaux de financement des dépenses publiques. À titre d'illustration, rappelons qu'en 2019, le gouvernement a envisagé de financer la reconstruction de son siège à Oslo et l'acquisition d'un nouveau navire de guerre sur un poste de dépenses hors budget abondé par un emprunt public. Dans cet exemple, le projet ne s'est pas concrétisé, ce dont il y a lieu de se féliciter. Il est intéressant de noter que la majorité des organes de presse étaient extrêmement critiques à l'égard du mode de financement proposé, ce qui sonne comme un signe encourageant du fait que les principaux acteurs exerçant une influence, et l'opinion publique en général, comprennent l'importance de la préservation de l'intégrité du système budgétaire.

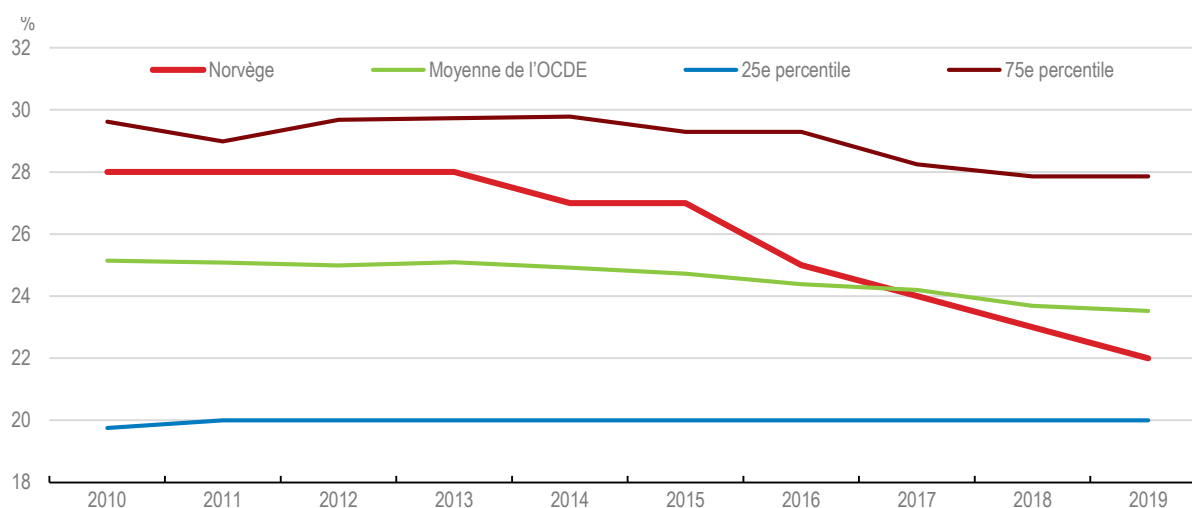
### ***La réforme fiscale demeure un axe central de la politique économique***

La réforme fiscale engagée récemment en Norvège a été orientée, à raison, vers l'adoption de mesures plus propices à la croissance sans pour autant que la priorité donnée à l'inclusivité soit remise en cause. Comme dans d'autres pays nordiques, la fiscalité est forte afin de financer l'offre complète de services publics qui fait partie intégrante du modèle socio-économique norvégien. La redistribution assurée par l'impôt concourt également à la faiblesse des inégalités. La Norvège n'a toutefois pas encore exploité toutes les possibilités de réforme de sa fiscalité qui lui permettraient de réduire les distorsions et d'alléger

le fardeau par des moyens améliorant les conditions de la croissance économique sans pour autant compromettre le financement des services publics, ou le haut niveau d'inclusivité, ou accroître les inégalités de revenu.

Le taux d'imposition « des revenus ordinaires », qui s'applique à la plupart des catégories de revenu – y compris aux bénéficiaires des sociétés –, a été ramené de 27 % à 22 %. Pour les salariés, les effets de cette baisse ont été, dans la plupart des cas, compensés par la hausse de l'impôt progressif sur les salaires, de sorte que les réductions d'impôt concernent principalement les entreprises (ministère des Finances, 2018b). Il en découle que le taux d'imposition des sociétés est à présent inférieur à la moyenne de l'OCDE (graphique 1.16). L'abaissement de l'impôt sur le patrimoine peut aussi, en principe, avoir favorisé l'investissement. Il ressort de travaux menés récemment par l'OCDE (OECD, 2018a), à partir d'éléments de comparaison internationaux, que la baisse de l'imposition du patrimoine est bénéfique tout au long de la distribution des revenus. Néanmoins, les bénéfices sont plus nets pour les ménages aisés, ce qui confirme qu'une réduction de l'impôt sur le patrimoine a généralement pour effet de rendre le système fiscal moins progressif. Indépendamment de la question de la charge fiscale globale, des différences importantes subsistent au niveau de la valorisation des actifs. Parce que ces différences faussent les décisions d'investissement, il conviendrait d'envisager des méthodes d'évaluation plus uniformes.

### Graphique 1.16. Le taux légal d'imposition des sociétés appliqué en Norvège soutient désormais mieux la comparaison



Note : taux légal combiné d'imposition des sociétés, tenant compte notamment de la surtaxe sur les sociétés et de la fiscalité infranationale ainsi que de l'impôt sur les sociétés perçu au niveau national.

Source : Base de données de l'OCDE des statistiques fiscales.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071688>

D'autres réformes fiscales ont été conduites : elles se sont concrétisées par un relèvement du taux réduit de TVA, appliqué notamment dans le secteur des transports, qui a été porté de 8 % à 12 %, afin de favoriser la consolidation de la base d'imposition à la TVA (le taux normal de TVA est de 25 %). Un comité d'experts nommé par le ministère des Finances a étudié la question d'une simplification du système de la TVA grâce à une réduction du nombre de taux. Dans sa présentation du budget 2020, le gouvernement a fait savoir qu'il livrerait ses observations relativement aux propositions formulées par le comité dans les budgets ultérieurs. L'adoption d'une taxe sur l'activité financière a permis de contrebalancer l'absence de TVA sur les services financiers imputable aux difficultés que pose la mesure de la valeur ajoutée dans ce secteur. Cette taxe, adoptée en 2017, impose un prélèvement supplémentaire de 5 % sur les salaires ; le taux d'imposition des bénéfices des sociétés appliqué aux entreprises du secteur financier, fixé à 25 %, est demeuré inchangé.

Dans d'autres domaines de la fiscalité, les efforts de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) se poursuivent. La portée des dispositifs de limitation de la déductibilité des intérêts a été étendue (tableau 1.3) et des modifications des règles d'imposition des sociétés ont été proposées afin d'élargir la définition de la résidence fiscale. Sur d'autres fronts, le rapport d'une commission sur l'imposition de la pisciculture a été soumis en novembre 2019. Les bénéfices non négligeables réalisés dans le secteur global de l'aquaculture ces dernières années et la prise de conscience des effets néfastes de cette activité sur l'environnement expliquent qu'une taxe de cette nature éveille l'intérêt, et pas seulement en Norvège (KPMG, 2019).

Certaines mesures utiles pour améliorer la viabilité des finances publiques et l'efficacité du système de prélèvements ont été abandonnées devant l'opposition politique. Face à la mobilisation populaire, le gouvernement a par exemple réduit les redevances de péage. Par ailleurs, le plafonnement des taux des impôts fonciers que les municipalités peuvent appliquer a été abaissé. Cette disposition limite la marge de manœuvre pour accroître les recettes par ce moyen et réduit potentiellement la progressivité de l'impôt. Elle accentue encore le traitement fiscal déjà excessivement favorable réservé aux propriétaires occupant leur logement qui, comme cela a été souligné dans de précédentes *Études*, est l'un des principaux points faibles de la politique économique de la Norvège. Le fait que les ménages se voient accorder des allègements fiscaux au titre des intérêts d'emprunts hypothécaires sans que, parallèlement, les loyers imputés soient pris en compte dans le calcul du revenu imposable, est au cœur du problème car la demande de logements se trouve ainsi inopportunément dopée, ce qui contribue à tirer vers le haut les prix des logements.

### ***Améliorer l'efficacité de la dépense publique***

Étant donné que la pression fiscale est déjà forte, le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire lié au ralentissement de l'expansion du fonds souverain implique que l'optimisation des dépenses publiques va devenir de plus en plus importante pour favoriser un renforcement de la croissance et de l'inclusion. Malgré la présence de mécanismes destinés à garantir le bien-fondé des dépenses publiques, la préférence est fréquemment donnée à des solutions pourtant plus coûteuses que d'autres et la réforme des systèmes existants est souvent lente. Dans les précédentes *Études*, il est apparu par exemple qu'il y avait encore des possibilités d'amélioration des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur (OECD, 2016) et au soutien à l'agriculture (OECD, 2016). L'analyse coûts-avantages est amplement utilisée dans les dépenses affectées aux infrastructures de transport, mais ses conclusions ne sont pas suffisamment prises en compte dans les décisions sur les choix d'investissement (OECD, 2018b). La présente *Étude* présente une réflexion sur des questions qui se posent de longue date concernant l'indemnisation des congés de maladie et les prestations d'invalidité (voir chapitre 2).

Les responsables de l'action publique reconnaissent la nécessité de mieux utiliser les fonds affectés aux dépenses publiques, et des mesures ont été prises à cet effet, même s'il a souvent fallu contourner des problèmes encore plus épineux. Les réformes engagées récemment dans les secteurs des services de transport, du maintien de l'ordre, de l'enseignement supérieur et des administrations locales/régionales devraient, du moins en principe, produire des gains d'efficacité. De plus, une série d'examen des dépenses, conduits selon une approche par projet autorisant une certaine souplesse, se poursuit actuellement (tableau 1.4).

Les marchés publics font également l'objet d'une attention, de la part des responsables publics, dont il y a lieu de se féliciter. Les dépenses se chiffrent à environ 500 milliards NOK par an (soit l'équivalent d'environ 20 % du PIB de la Norvège continentale). Comme dans d'autres pays, il s'agit d'un sujet complexe. On estime à 3 000 le nombre d'organismes et de services des administrations nationale et infranationales qui passent des marchés. En outre, les marchés publics deviennent de plus en plus un instrument au service de la politique structurelle, concernant par exemple l'inclusion sociale, la croissance verte et le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) de sorte que les objectifs des pouvoirs

publics deviennent plus complexes. Une réglementation simplifiée de la passation des marchés a été adoptée en 2017, et dans un livre blanc publié récemment par le gouvernement, des mesures sont proposées pour en assurer la mise en œuvre dans de bonnes conditions, en particulier en renforçant les capacités et les compétences des organismes et des services qui passent les marchés (Government of Norway, 2018).

Des mécanismes intégrés dans le processus budgétaire peuvent se révéler efficaces pour promouvoir une meilleure utilisation des dépenses publiques. En Norvège, ils ont notamment permis d'engranger des « dividendes d'efficience » et d'obtenir de légères réductions des dotations accordées aux ministères et organismes publics dans le budget de référence (généralement de l'ordre de 0.5 %). Les économies ainsi réalisées sont regroupées pour financer de nouvelles réformes ou des mesures absolument prioritaires dans le domaine de la fiscalité ou des dépenses publiques. L'idée sous-jacente est que les réductions de dotations puissent amener les responsables du secteur public à mettre à profit les possibilités de réaliser des gains d'efficience tout en offrant une marge de manœuvre budgétaire qui autorise de nouvelles dépenses. Dans le même ordre d'idées, l'adoption d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et/ou un plafonnement de la croissance globale des dépenses publiques avaient été proposés dans les Études précédentes. Les autorités ont étudié de façon approfondie ces propositions, mais jusqu'ici, elles ne les ont pas jugées adaptées. L'une des inquiétudes souvent exprimées tient au fait que dans le contexte norvégien, la définition de trajectoires de dépenses pluriannuelles pour les ministères et organismes publics ou d'une trajectoire de croissance globale des dépenses publiques pourrait, dans la pratique, être assimilée à un seuil plutôt qu'à un plafond.

**Tableau 1.4 Recommandations antérieures concernant la politique budgétaire, les dépenses publiques et la fiscalité**

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2016)
Dépenses publiques	
Restreindre les dépenses des administrations publiques et améliorer l'efficacité des services publics pour faire face au rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire. Intensifier les examens réguliers des dépenses. S'agissant des investissements dans les infrastructures de transport, renforcer le recours à l'analyse coûts-avantages lors de la sélection des projets et mieux contrôler les hausses de coûts une fois les projets sélectionnés.	Les « dividendes d'efficience » constituent toujours un élément de la budgétisation. Les examens des dépenses se poursuivent, le dernier en date concernant la gestion des projets de travaux publics et des biens publics, les dispositifs d'aide aux entreprises et les activités de l'administration en relation avec l'identité. Le processus de fusions de municipalités est presque achevé ; il va permettre de ramener leur nombre de 428 à 356 et le nombre de régions de 19 à 11.
Fiscalité	
Mener à bien le programme d'abaissement des taux d'imposition des revenus et envisager d'autres réductions. Atténuer les effets de distorsion de la fiscalité immobilière, soit en supprimant progressivement la déductibilité des intérêts d'emprunts hypothécaires, soit en alourdissant la fiscalité de l'immobilier pour tenir compte des loyers implicites. Envisager de nouvelles baisses de la fiscalité du patrimoine étant donné ses effets considérables sur les rendements de l'épargne dans un environnement marqué actuellement par la faiblesse de ces rendements, sans pour autant négliger les inégalités.	La réduction du taux d'imposition des « revenus ordinaires » se poursuit. Ce taux forfaitaire, qui s'applique à la plupart des formes de revenu, a été encore abaissé en 2018, à 22 %. Aucun progrès n'a été accompli quant à la réforme du traitement fiscal du logement au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.  Le taux réduit de TVA (applicable notamment au secteur des transports) a été relevé à nouveau en 2018 et porté à 12 %, d'où une diminution de l'écart avec le taux de 15 % appliqué aux produits alimentaires et le taux normal de 25 %.  Les mesures issues du Projet BEPS prévoient notamment un élargissement, en 2019, de la portée des dispositifs de limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunt, ayant pour but de réduire les incitations à recourir aux emprunts intra-groupe pour tirer parti des règles de déductibilité et d'opérer des transferts de bénéfices grâce à des emprunts auprès de tierces parties.

### Encadré 1.6. Chiffrer l'impact budgétaire des réformes structurelles

Les estimations suivantes visent à chiffrer approximativement l'impact budgétaire de réformes à moyen terme ambitieuses et sont donc présentées à titre d'illustration.

Tableau 1.5. Impact budgétaire des réformes préconisées

Mesure	Scénario	Marge de manœuvre budgétaire supplémentaire, à long terme, en points de pourcentage du PIB
Réforme de l'indemnisation des congés de maladie et des prestations d'invalidité	Diviser par deux le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité, ramené de 10 % à 5 % de la population en âge de travailler, et diviser par deux la durée des absences pour maladie, ramenée d'environ 22 jours à 11 jours par an et par employé : - en partant de l'hypothèse : <i>i</i> ) que la réforme de l'indemnisation des congés de maladie ne produit dans un premier temps aucun gain budgétaire (neutralité des coûts) ; <i>ii</i> ) que la moitié seulement des personnes sortant du régime de l'invalidité recommence à travailler (l'autre moitié étant censée partir en retraite ou autre hypothèse comparable) ; et que l'impact potentiel de la réduction de l'absentéisme pour maladie est diminué de moitié parce que le taux d'emploi dans les catégories vulnérables à cet absentéisme est réduit. - la majeure partie des économies budgétaires résultent de l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre qui alimente des économies d'impôt (calcul fondé sur un modèle).	3.75
Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques	10 % de gain de productivité sur la fourniture de biens et de services publics : - impact direct équivalent à environ 2.8 points de pourcentage du PIB de marge de manœuvre budgétaire supplémentaire - gains budgétaires résultant également de l'élan donné à la productivité de l'économie toute entière par la hausse de l'efficacité du secteur public, mais ceux-ci sont faibles comparativement.	3
Amélioration de l'éducation	Augmentation de six mois de la durée moyenne de la scolarité à l'horizon 2060 par comparaison avec le scénario de référence (ce qui reviendrait à rattraper complètement le retard sur le pays obtenant les meilleurs résultats en 2060).	0.5

Note : l'impact est chiffré à partir d'un modèle fondé sur une fonction de production à long terme.

Source : calculs de l'OCDE.

### Encadré 1.7. Impact potentiel des réformes structurelles sur le PIB par habitant

Les estimations suivantes visent à chiffrer approximativement l'impact budgétaire de réformes à moyen terme ambitieuses et sont donc présentées à titre d'illustration.

Tableau 1.6. Impact sur le PIB des réformes préconisées

Mesure	Scénario	Marge de manœuvre budgétaire supplémentaire, à long terme, en pourcentage du PIB
Réforme de l'indemnisation des congés de maladie et des prestations d'invalidité Rééquilibrage de la fiscalité	Diviser par deux le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité, ramené de 10 % à 5 % de la population en âge de travailler, et diviser par deux la durée des absences pour maladie, ramenée d'environ 22 jours à 11 jours par an et par employé : - en partant de l'hypothèse : i) que la moitié seulement des personnes sortant du régime de l'invalidité recommence à travailler (l'autre moitié étant censée partir en retraite ou autre hypothèse comparable) ; et que l'impact potentiel de la réduction de l'absentéisme pour maladie est diminué de moitié parce que le taux d'emploi dans les catégories vulnérables à cet absentéisme est réduit. - le bond du PIB par habitant résulte de la hausse de l'offre de main-d'œuvre (2 points de pourcentage environ imputables à l'augmentation du taux d'emploi de la population résultant de la réduction des congés de maladie et 2.5 points de pourcentage résultant de la baisse des prestations d'invalidité ; ce qui équivaut à une augmentation d'environ 6 % du niveau d'emploi, d'où l'impact substantiel sur le PIB).	7 %
Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques	10 % de gain de productivité sur la fourniture de biens et de services publics -induisant l'équivalent d'une hausse de 2.8 % de la productivité à l'échelle de l'ensemble de l'économie -calcul fondé sur une hypothèse selon laquelle l'amélioration s'étale sur une période de cinq ans, la majeure partie de l'impact étant mesurable pendant cette période.	2.5 %
Amélioration de l'éducation	Augmentation de six mois de la durée moyenne de la scolarité à l'horizon 2060 par comparaison avec le scénario de référence (ce qui reviendrait à rattraper complètement le retard sur le pays obtenant les meilleurs résultats en 2060).	5 %

Note : l'impact est chiffré à partir d'un modèle fondé sur une fonction de production à long terme.

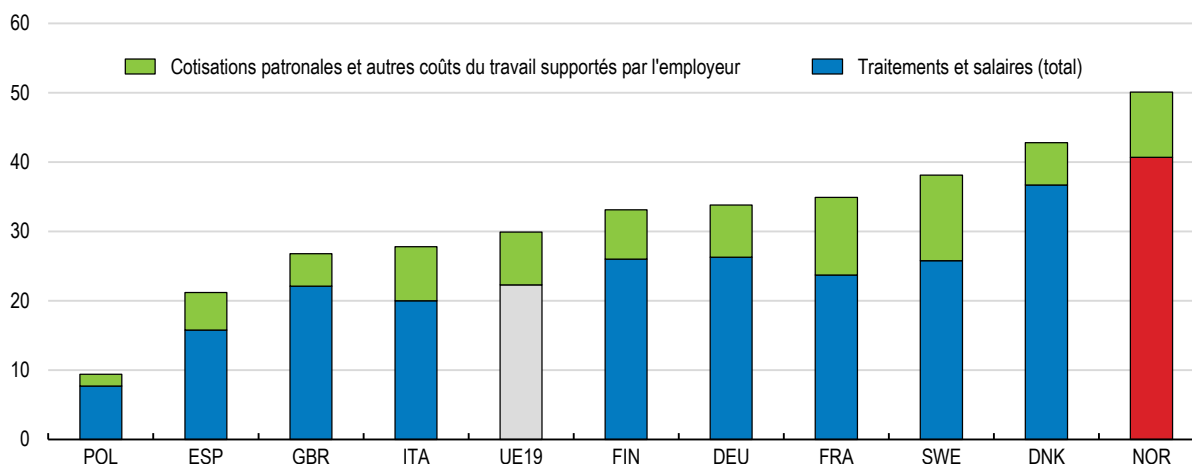
Source : calculs de l'OCDE.

### Pour une hausse de la productivité dans le secteur des entreprises

Le modèle socio-économique nordique nécessite un secteur des entreprises qui soit économiquement viable et compétitif à l'échelle internationale, dans un environnement où les salaires sont comparativement élevés et la fiscalité relativement lourde (graphique 1.11, graphique 1.17). Pour la Norvège, cet enjeu est rendu plus complexe encore par le rôle important que joue le secteur des ressources naturelles dans l'économie (graphique 1.18). Outre qu'elle doit aider le pays à exploiter à son profit les tendances larges de la mondialisation et des évolutions technologiques, l'action des pouvoirs publics doit aussi faciliter l'évolution vers un désengagement des activités pétrolières, face à la diminution des possibilités d'exploration, d'exploitation et de production des champs pétroliers norvégiens selon des modalités à la fois économiquement et écologiquement viables. La sortie des activités pétrolières sera très vraisemblablement progressive, mais comme indiqué plus haut, elle pourrait s'accélérer en cas d'évolutions rapides dans la décarbonation de l'économie (risque « d'actifs échoués »).

### Graphique 1.17. Les entreprises norvégiennes font face à des coûts élevés de main-d'œuvre

Coûts horaires de la main-d'œuvre, 2018, en EUR



Note : Industrie, construction et services (sauf administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

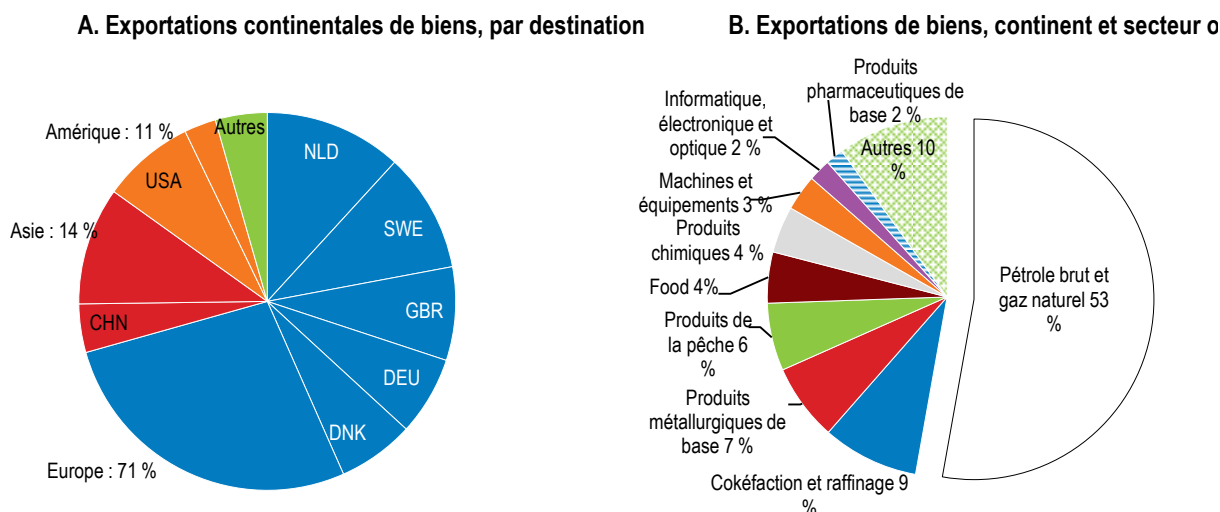
Une mesure prenant également en compte les écarts de productivité, comme les coûts unitaires de main-d'œuvre par exemple, pourrait en principe faire mieux ressortir les différences de coûts. Cependant, la comparaison des coûts unitaires de main-d'œuvre agrégés en termes absolus à l'aide des données issues des comptes nationaux est difficile, dans la mesure où généralement, seules des séries temporelles indexées sont disponibles.

Source : Eurostat.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071707>

### Graphique 1.18. Environ 70 % des exportations de biens sont destinées à d'autres pays européens

2018



Source : Statistique Norvège.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071726>

Le paysage réglementaire de la Norvège est, sous bien des aspects, satisfaisant pour les entreprises. Un grand nombre de réglementations sont issues de la politique de l'UE, dans la mesure où la Norvège soit peut adopter volontairement la réglementation européenne, soit est obligée de le faire en sa qualité de membre de l'Espace économique européen. Globalement, le score de la Norvège au titre de l'indicateur



de la réglementation des marchés de produits (RMP) établi par l'OCDE est supérieur à la moyenne de l'OCDE et proche de la moyenne des cinq pays les plus performants (graphique 1.19). D'après les données recueillies dans le cadre du projet de l'OCDE *Vers le numérique* (OECD, 2018c), l'accès au numérique de la plupart des ménages et des entreprises est satisfaisant en Norvège, ce qui signifie que du point de vue de ce critère, le pays est bien placé pour maîtriser la prochaine génération d'évolutions numériques. Cela étant, dans les zones reculées, l'accès au haut débit reste problématique.

En Norvège, les participations de l'État restent plus importantes que la norme de la zone OCDE. De fait, l'indicateur RMP sur l'actionnariat public est la seule composante où la Norvège obtient un résultat inférieur à la moyenne de l'OCDE. On trouve d'importantes participations de l'État en dehors des secteurs de réseau, notamment une participation de 67 % dans le conglomérat pétrolier et gazier Equinor ASA (Ministry of Trade, Industry and Fisheries, 2017). Comme souligné dans l'*Étude* de 2018, les cadres d'administration des participations de l'État sont à de nombreux égards exemplaires, et conformes aux bonnes pratiques en matière de gouvernance. Néanmoins, les motifs de la poursuite de l'actionnariat public devraient être réexaminés, notamment dans les entreprises présentes sur des marchés qui sont concurrentiels et qui fonctionnent bien sous d'autres aspects et où des preuves d'inefficacité surviennent.

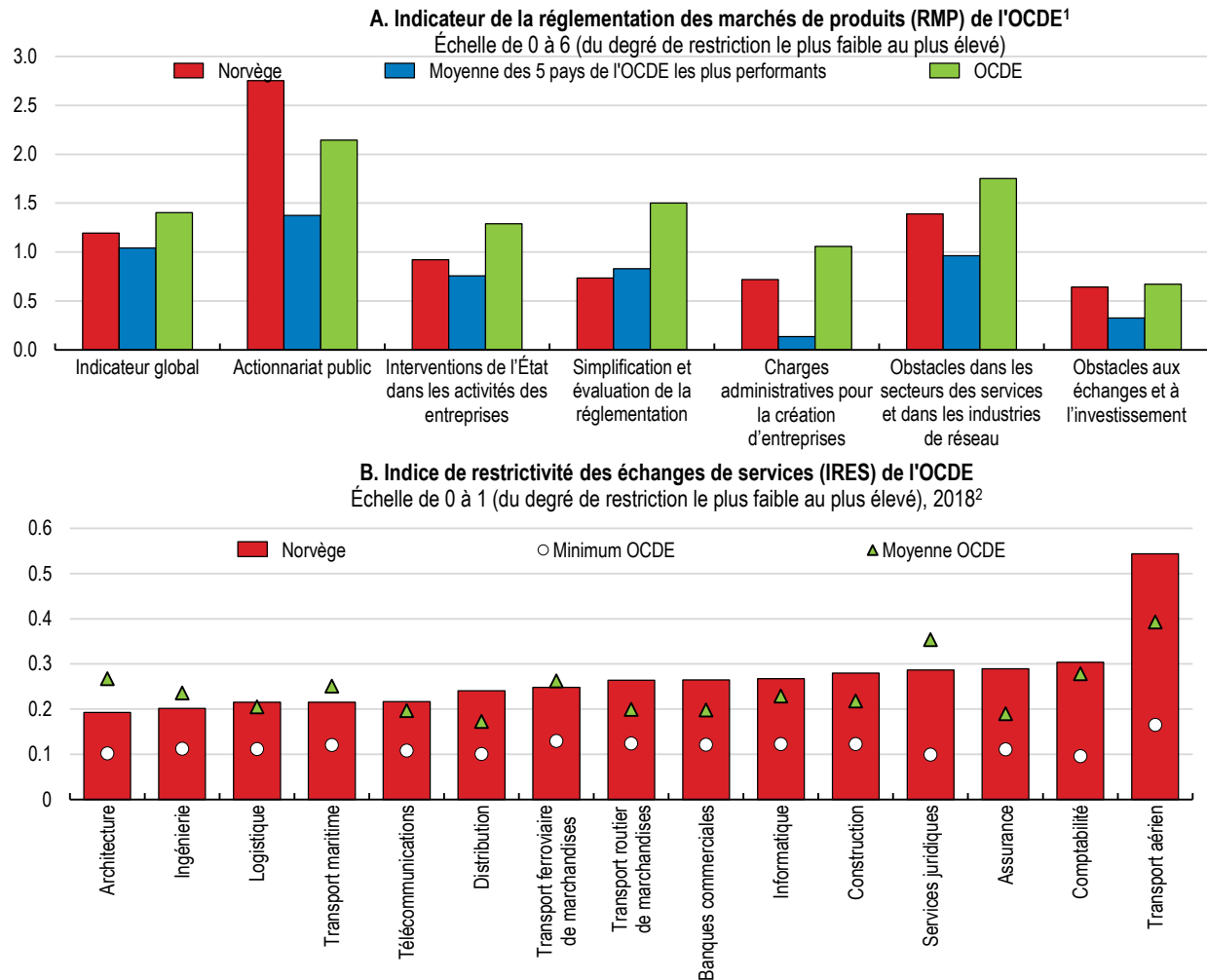
La création d'entreprises et l'expansion ou la contraction d'entreprises existantes (autrement dit la « dynamique des entreprises ») est un processus important du point de vue de la concurrence et de la productivité globale. D'une manière générale, les politiques mises en œuvre par la Norvège pour influencer sur la dynamique des entreprises sont raisonnablement satisfaisantes. Comme dans de nombreux pays, les procédures administratives nécessaires à la création d'une entreprise ont été allégées, la Norvège affichant d'ailleurs un score de 0.75 sur l'échelle de 0 à 6 des lourdeurs administratives pour les start-ups dans l'indicateur de la RMP (graphique 1.19). Néanmoins, ce score reste très légèrement supérieur à celui des pays les plus performants, ce qui semble indiquer qu'il est possible de les alléger encore. Les mécanismes relatifs à l'insolvabilité des entreprises doivent offrir aux entreprises en difficulté des moyens de redressement plus satisfaisants. Comme indiqué dans l'*Étude* de 2018, les données recueillies par l'OCDE sur l'efficacité des procédures d'insolvabilité montrent qu'une marge d'amélioration existe. Le délai d'apurement (autrement dit le nombre d'années que doivent attendre les personnes ayant fait faillite avant que ne soient apurées les dettes qu'elles ont contractées avant leur faillite) est relativement long. En outre, les outils de prévention des faillites et de restructuration des entreprises peuvent être lacunaires. À ce jour, les mesures ont mis l'accent sur une plus grande efficacité des procédures.

Au regard de l'indice de restrictivité des échanges de services élaboré par l'OCDE, la Norvège obtient des résultats très légèrement moins bons dans plusieurs secteurs de services (ce qui ressort également dans le score moins que satisfaisant obtenu par la Norvège à la rubrique « Obstacles dans les secteurs de services et de réseaux » de l'indicateur de la RMP). Comme on l'a vu dans l'*Étude* de 2018, les participations de l'État (voir plus haut) en sont en partie responsables, de même que certains éléments techniques. Par exemple, les conseils d'administration doivent être composés pour au moins moitié de personnes résidant en Norvège ou dans des pays de l'Espace économique européen (EEE).

Le secteur de l'agriculture reste étroitement protégé et l'accès y est restreint. Selon l'OCDE (2019b), les producteurs agricoles norvégiens bénéficient du taux de soutien le plus important de tous les pays de l'OCDE (à hauteur de 61 % des recettes agricoles sur la période 2016-18). Comme indiqué dans l'*Étude* de 2016, l'agriculture fait toujours l'objet d'importantes mesures de protection, sous la forme de droits de douane élevés frappant les matières premières et les produits alimentaires transformés, ou d'aides financières en faveur des agriculteurs. Il existe environ une centaine d'aides en espèces, dont la plupart prévoient des versements directement liés à la production ou aux intrants. Une suppression progressive des subventions aux exportations est en cours, et il convient de la saluer (tableau 1.7), mais le soutien financier reste considérable. La législation accorde en outre des pouvoirs particuliers en matière de régulation des marchés aux coopératives de production et de distribution contrôlées par des agriculteurs

(par exemple, une seule coopérative domine la distribution des produits laitiers). Le droit de la concurrence appliqué à l'agriculture n'est pas conforme aux normes internationales.

### Graphique 1.19. Les résultats en matière de réglementation des marchés de produits sont d'une manière générale satisfaisants, mais une marge d'amélioration existe



1. Ces valeurs sont fondées sur la méthodologie 2018 et ne peuvent pas être comparées avec celles de millésimes antérieurs. Les États-Unis et l'Estonie n'ont pas achevé leur recueil de données ; en conséquence, ces deux pays membres de l'OCDE n'ont pas été inclus dans la base de données sur la RMP.

2. L'indicateur comprend plusieurs éléments comme la transparence réglementaire, les obstacles à la concurrence, d'autres mesures discriminatoires, les restrictions à la circulation des personnes et les restrictions à l'entrée d'acteurs étrangers. La méthodologie utilisée pour l'IRES tient compte de la diversité des structures des marchés et des coûts des échanges entre les secteurs, ce qui permet de s'assurer qu'elles reflètent bien la restrictivité relative de chaque secteur. Cela étant, les indices peuvent ne pas être parfaitement comparable d'un secteur à l'autre. Les données concernent l'année 2016 ou la dernière année disponible.

Source : OCDE, base de données 2018 sur la réglementation des marchés de produits ; et OCDE, Indice de restrictivité des échanges de services (IRES).

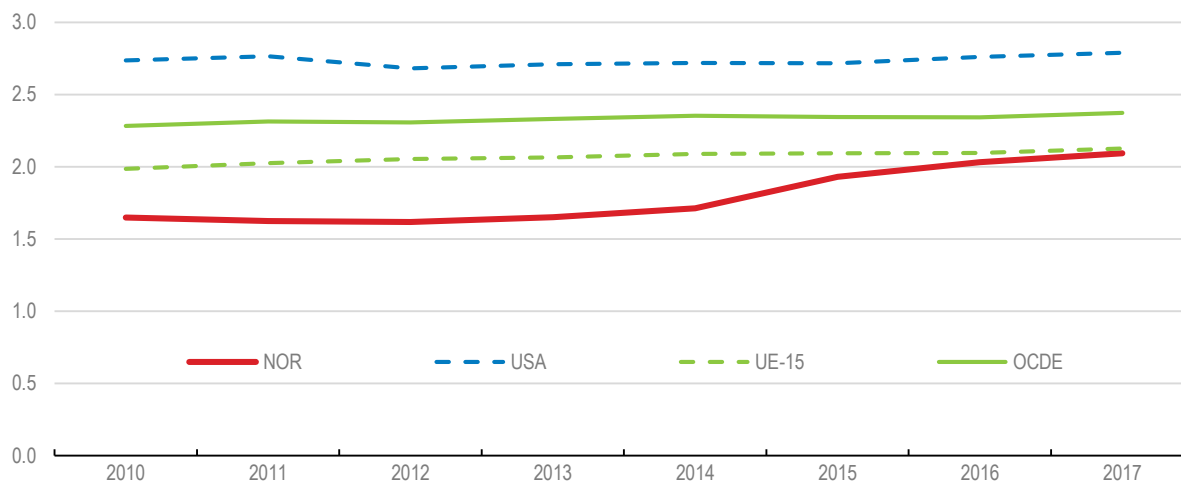
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071745>

En Norvège, une grande partie des gains de productivité induits par la technologie ont été « importés » à partir d'avancées internationales ; toutefois, l'innovation au niveau national est importante, car elle renforce la capacité d'absorption des connaissances mondiales (voir l'*Étude* de 2018). Comparée à d'autres pays, la Norvège a longtemps été à la traîne en termes de dépenses de R-D, dont une grande partie était

concentrée dans le secteur pétrolier. Cependant, les activités de R-D sont en train de monter en régime. Depuis 2014, les dépenses de R-D exprimées en pourcentage du PIB ont augmenté de manière très sensible et s'établissent aujourd'hui au niveau de la moyenne de l'UE-15 (graphique 1.20). Ce niveau est toutefois encore quelque peu inférieur à la moyenne des autres pays nordiques et des États-Unis, et une partie de cette accélération est peut-être due à la faiblesse de la croissance du PIB au lendemain de la chute des prix du pétrole en 2014.

### Graphique 1.20. Les dépenses de R-D augmentent

Dépenses brutes de R-D, en pourcentage du PIB



Source : OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071764>

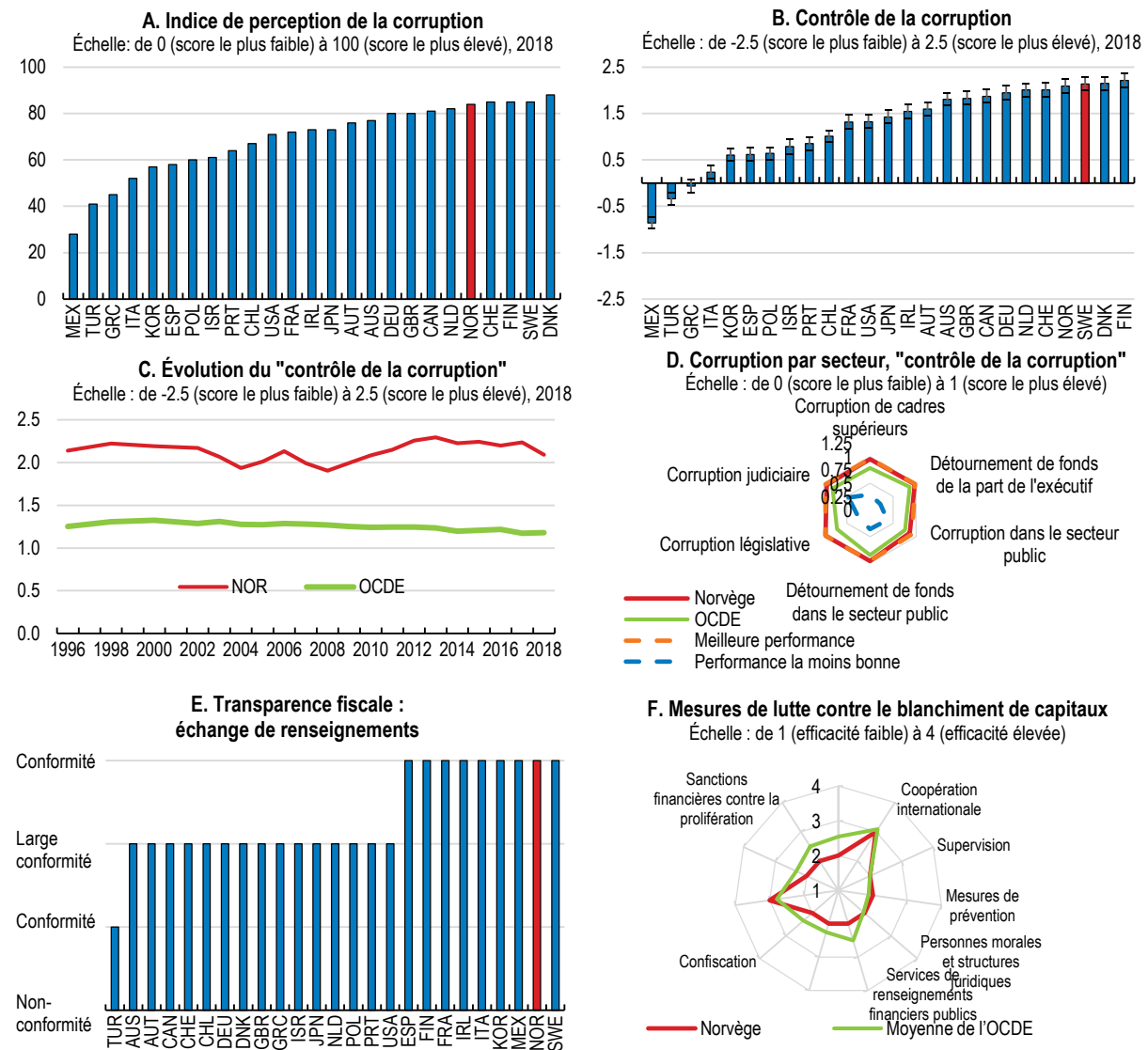
L'avantage fiscal accordé au titre des activités de R-D (Skattefunn) constitue une pièce maîtresse de la politique de la Norvège en matière d'innovation, à côté de programmes d'innovation plus ciblés et de mesures de soutien à l'enseignement et à la recherche dans le système universitaire (voir l'*Étude* de 2018). Il peut être difficile de garantir que les avantages fiscaux auront un impact sur les activités de R-D, car ils sont moins ciblés que les subventions. Toutefois, un examen récent du dispositif Skattefunn commandé par le ministère des Finances (Samfunnsøkonomisk Analyse, 2018) a permis d'aboutir à des conclusions généralement positives sur son efficacité. On estime par exemple que pour chaque couronne de crédit d'impôt à la R-D, les dépenses de R-D augmentent de plus de 2 NOK. Cela étant, il est tout de même proposé d'apporter plusieurs ajustements au dispositif, notamment de mettre fin aux différences qui existent encore entre le crédit d'impôt accordé aux grandes entreprises et celui dont bénéficient les petites (point qui avait été soulevé dans l'*Étude* de 2018), et cette proposition est la bienvenue. À la suite de cette évaluation, le gouvernement a proposé que soient inscrits au budget 2020 des ajustements au dispositif, et que le taux du crédit d'impôt soit fixé à 19 pour cent, quelle que soit la taille de l'entreprise.

### **Des performances très satisfaisantes en ce qui concerne la corruption, mais des difficultés existent néanmoins**

La Norvège obtient de bons résultats du point de vue des indicateurs de la corruption nationale. Elle figure ainsi au 6<sup>e</sup> rang de l'indicateur de perception de la corruption établi par Transparency International dans son édition de 2018, et elle est également bien classée dans l'enquête d'opinion menée auprès des cadres dirigeants (*Executive Opinion Survey*) par le Forum économique mondial (graphique 1.21). Cela étant, le risque de corruption n'est pas nul en Norvège. Selon une étude annuelle sur la criminalité et la sécurité dans le pays (Norvégien Crime and Security Survey, KRISINO), quelque 10 % des personnes interrogées

déclarent qu'ils ont connaissance de faits de corruption qui se sont déroulés dans leur secteur d'activité au cours des 12 mois précédents. Fait intéressant à signaler, l'évaluation récente des risques effectuée par l'autorité nationale norvégienne chargée des enquêtes et poursuites relatives aux crimes économiques et environnementaux (ØKOKRIM, 2018) attire l'attention sur le risque de corruption dans les collectivités locales, particulièrement en ce qui concerne les marchés publics et les permis d'urbanisme.

### Graphique 1.21. La corruption est bien maîtrisée et considérée comme très limitée par rapport à d'autres pays



Note : Estimation ponctuelle et marge d'erreur pour la partie B. Partie D : l'indicateur de la corruption publié par le projet Varieties of Democracy Project (« VDEM ») est l'une des sous-composantes de l'indicateur du contrôle de la corruption de la Banque mondiale. Partie E : le graphique résume l'évaluation globale de la pratique de l'échange de renseignements telle qu'elle ressort des examens mutuels de phase 2 menés par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Les examens mutuels permettent d'apprécier la capacité des pays et territoires membres à assurer la transparence de leurs entités et montages juridiques ainsi qu'à coopérer avec d'autres administrations fiscales conformément à la norme internationalement convenue. La partie F présente les évaluations issues des examens mutuels de chacun de ses pays membres réalisés par le GAFI pour apprécier dans quelle mesure ses Recommandations sont mise en œuvre. La notation attribuée montre à quel point les mesures prises par un pays sont efficaces au regard de 11 résultats immédiats.

Source : Banque mondiale ; Transparency International ; Varieties of Democracy Institute, Université de Göteborg (Suède) et Université de Notre-Dame (États-Unis) ; calculs effectués par le Secrétariat de l'OCDE à partir d'éléments émanant du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; et Groupe d'action financière (GAFI).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071783>

ÉTUDE ÉCONOMIQUE : NORVÈGE 2019 © OCDE 2019

L'économie de la Norvège est orientée sur les exportations et ses entreprises exercent leurs activités dans des pays et des secteurs exposés à la corruption comme le pétrole et le gaz, le transport maritime et les télécommunications. L'importance donnée à la corruption dans les médias, et les mesures de répression d'actes de corruption transnationale récemment prises par ØKOKRIM auraient eu un effet dissuasif et encouragé les entreprises à se doter de programmes de conformité en matière de lutte contre la corruption. La dernière évaluation, par le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, des progrès accomplis par la Norvège dans la mise en œuvre de la Convention anticorruption de l'OCDE (OECD, 2018d) fait ressortir plusieurs domaines dans lesquels des bonnes pratiques sont mises en œuvre : démarche volontariste dans les enquêtes sur des faits de corruption transnationale, mise en œuvre, par ØKOKRIM, d'une approche intégrée de l'action répressive, robustesse du cadre de protection des lanceurs d'alerte et gestion du risque de corruption dans l'aide publique au développement. Toutefois, les auteurs du rapport relèvent des domaines dans lesquels il est possible d'apporter davantage de clarté, par exemple concernant la responsabilité des entreprises en cas d'infractions commises dans le cadre d'activités menées par des entités apparentées (filiales ou co-entreprises par exemple), et ils appellent à plus de transparence en cas de résolution extrajudiciaire d'affaires de corruption transnationale. De fait, tout déficit de transparence nuit à la bonne compréhension de la législation par le monde des affaires, et risque de freiner les poursuites. Le rapport conclut également que les dispositions du nouveau Code pénal en matière de compétence pourraient avoir pour effet de limiter indument la capacité de la Norvège à poursuivre des actes de corruption transnationale commis à l'étranger. Les indicateurs relatifs à la solidité des dispositifs de lutte contre la corruption, établis à partir de données de 2014 (graphique 1.21, partie F), donnent à penser que les performances de la Norvège pourraient être insuffisantes dans certains domaines, comme l'efficacité des sanctions financières visant à lutter contre la prolifération, par exemple. Cela étant, les rapports de suivi du Groupe d'action financière (GAFI) de 2018 et 2019 consacrés à la Norvège font état d'améliorations considérables depuis lors.

**Tableau 1.7 Recommandations antérieures concernant l'amélioration des conditions d'activité des entreprises**

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente Étude (janvier 2018)
<b>Améliorer les conditions cadres d'activités des entreprises</b>	
S'attaquer aux questions relatives à l'innovation et aux technologies, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>en favorisant les compétences entrepreneuriales et les compétences dans les domaines des sciences, des technologies ;</li> <li>en encourageant la mise en place de bureaux de transfert de technologie au sein des universités ;</li> <li>en renforçant les évaluations des programmes d'aide aux entreprises (notamment les programmes en faveur de l'innovation et de la R-D).</li> </ul>	
Renforcer les mesures du régime de faillite qui conduisent au redressement des entreprises en difficulté, notamment en allégeant les sanctions imposées aux entrepreneurs faillis, en améliorant les mécanismes de prévention et de suivi, et en offrant davantage de dispositifs de restructuration.	Des améliorations de l'efficacité sont en cours grâce à la poursuite de l'informatisation des procédures, à la mise en place d'instruments permettant d'obtenir rapidement le gel d'actifs et la communication de renseignements par les banques, et à l'automatisation des procédures impliquant le recours à des registres publics.
Améliorer les services de transports en mettant davantage l'accent sur la sélection des projets les plus rentables.	Aucune réforme majeure n'a été mise en œuvre depuis les mesures de 2016-17 qui prévoyaient notamment la création de nouvelles entreprises d'infrastructures routières et ferroviaires.
<b>Assurer une concurrence vigoureuse sur le marché</b>	
Adapter le droit de la concurrence et sa mise en œuvre, notamment en accroissant le pouvoir de réglementation des autorités de la concurrence. Renforcer la concurrence dans les industries de réseau (en particulier dans les services postaux et ferroviaires). Réduire les obstacles à l'entrée dans le secteur de la distribution de détail. Remplacer le système des licences de taxi par une réglementation moins restrictive pour agir au niveau de la disponibilité et de la protection des consommateurs.	Aucune réforme majeure de la législation. Aucune initiative majeure récente dans les industries de réseau (voir ci-dessus les commentaires sur le transport). La grande réforme engagée dans le secteur des chemins de fer se poursuit. Une législation a été adoptée, qui va apporter les changements ci-après au système d'attribution des licences de taxi à compter de juillet 2020 ; - déplaçonnement du nombre maximum de licences pouvant être attribuées. Quiconque satisfaisant à des critères précis peut faire une demande de licence. Cependant, les autorités locales

	(comtés) peuvent décider d'accorder des droits d'exclusivité pour la conduite de taxi dans les communes comptant moins de 20 000 habitants et dont la densité de population est inférieure à 80 habitants par kilomètre carré (ce qui vaut pour 384 des 422 communes) ; - fin de l'obligation pour les taxis d'être rattachés à une centrale ; - simplification des critères pour obtenir une licence mais renforcement des conditions à remplir pour conduire un taxi (par exemple, passer un examen de premiers secours).
En ce qui concerne les participations de l'État : • réduire la portée et la taille de ces participations ; • améliorer la gouvernance des activités contrôlées par l'État.	
<b>Réduire les aides et les subventions publiques</b>	
Diminuer le soutien à l'agriculture, notamment : • en abaissant les droits de douane et les aides directes aux agriculteurs • en supprimant les distorsions du cadre législatif qui favorisent l'agriculture • en favorisant la diversification économique dans les zones rurales en améliorant les conditions-cadres pour l'ensemble des secteurs.	La suppression progressive des subventions à l'exportation de produits agricoles d'ici 2020 est en cours, conformément à la réglementation de l'OMC.

## Les niveaux d'emploi doivent s'affermir

La Norvège peut se prévaloir de niveaux d'emploi et de salaire élevés et d'emplois de bonne qualité. La vigueur des niveaux d'emploi féminins et les écarts relativement restreints entre salaires masculins et féminins contribuent de façon décisive à la faiblesse des inégalités de revenu entre les ménages – un objectif prioritaire du modèle socio-économique nordique. Le système de négociation collective fondé sur des revalorisations annuelles coordonnées des salaires fonctionne bien, donnant des orientations de haut niveau en matière d'augmentation des salaires ancrées dans les réalités macroéconomiques. D'après les données, la compression des salaires induite par ce système n'entame pas la capacité des entreprises les plus performantes à attirer le capital humain (Hijzen et al., à paraître). Cependant, les approches adoptées dans d'autres domaines de l'action publique incitent un grand nombre de travailleurs âgés à prendre leur retraite à un stade précoce ou à prendre une retraite anticipée en faisant valoir leurs droits aux prestations de maladie et d'invalidité. De plus, le taux d'emploi parmi les personnes jeunes et d'âge moyen régresse. Le taux d'activité s'est infléchi à la baisse, et la Norvège ne fait plus partie des pays les mieux classés selon ce critère. Cette situation en demi-teinte de l'emploi jette une ombre sur les bons résultats de la Norvège sur le plan de l'inclusivité et suscite des préoccupations quant aux perspectives de croissance économique en raison du vieillissement de la population.

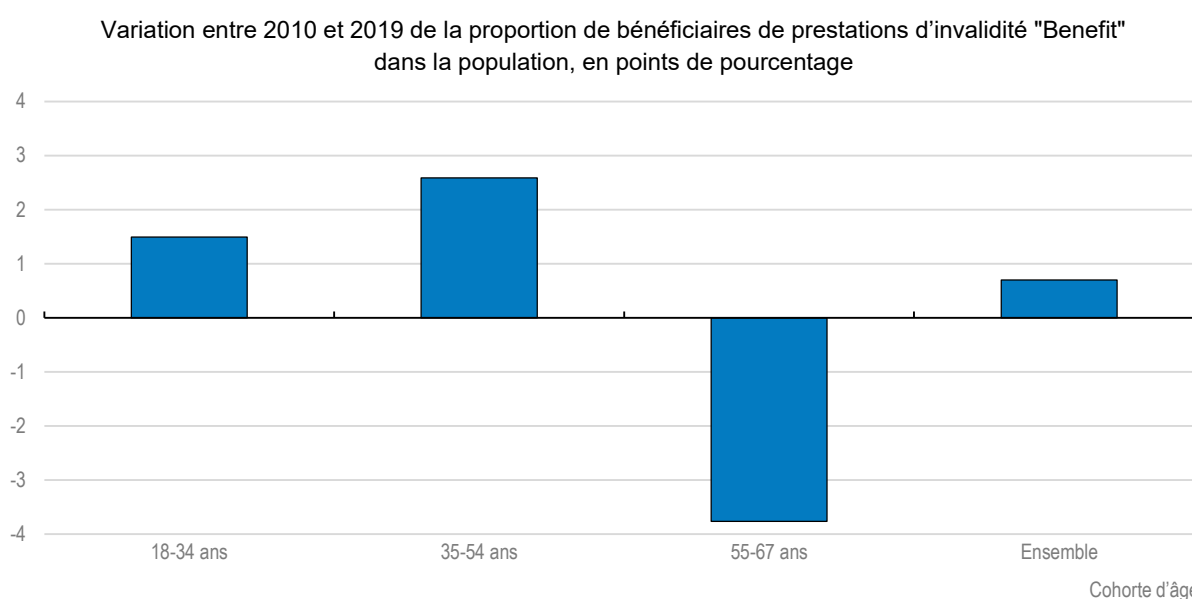
Les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de redresser la barre sur le plan de l'emploi. En 2018, le gouvernement a créé une commission afin de faire la lumière sur la situation de l'emploi et les politiques associées (la Commission de l'emploi). Dans un rapport préliminaire paru en mars 2019, la commission a recommandé d'axer davantage le système de sécurité sociale sur le travail, d'améliorer les prestations liées à la santé et de stimuler la demande de travailleurs appartenant à des groupes vulnérables. Un autre rapport suivra en juin 2020. Ce processus d'examen offre une occasion bienvenue d'engager une réforme de fond.

### ***La Norvège doit réformer en profondeur le système des congés de maladie rémunérés et les prestations d'invalidité***

Le système des congés de maladie rémunérés et des prestations d'invalidité de la Norvège constitue de longue date une importante voie d'accès à la retraite anticipée pour les travailleurs âgés, compromettant l'offre de main-d'œuvre et l'inclusivité économique. Si le nombre de personnes faisant valoir leurs droits à des prestations d'invalidité a diminué (graphique 1.22), ce qui est un progrès, près d'un quart des 55- 67 ans reçoivent ces prestations. En outre, les personnes jeunes et d'âge moyen sont de plus en plus nombreuses à percevoir des prestations d'invalidité à titre permanent (graphique 1.22) (chapitre 2).

Dans ces cohortes, une proportion notable des demandes de prestation d'invalidité est motivée par des troubles de la santé mentale. En revanche, le nombre de personnes percevant l'AAP (complément de salaire modulé fonction de la capacité de travail) a sensiblement diminué du fait, en partie, des réformes. Le gouvernement a proposé que l'AAP versé aux jeunes soit modifié de façon à encourager l'activité (Ministry of Finance, 2019). Les problèmes des régimes de congés de maladie et d'invalidité sont également pertinents pour les enjeux que constitue la maîtrise des dépenses publiques, dans la mesure où ces prestations sont en grande partie financées par l'État. En outre, le nombre considérable de personnes qui prennent leur retraite par le biais du régime d'assurance maladie sape l'efficacité des réformes des retraites qui visent à maintenir les individus au travail plus longtemps à mesure que l'espérance de vie augmente.

### Graphique 1.22. Le taux de bénéficiaires des prestations d'invalidité diminue dans les cohortes arrivant à l'âge de la retraite, mais augmente dans les cohortes plus jeunes



Source : Administration norvégienne du travail et des affaires sociales (NAV).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071802>

Une réforme de grande ampleur s'impose. Des changements ont été apportés au système dans le but de faciliter et encourager le retour au travail, avec quelques résultats positifs. Cependant, il reste beaucoup à faire. Les progrès restent maigres en ce qui concerne la réduction de l'absentéisme pour cause de maladie, un objectif poursuivi par une série d'accords entre l'État, les employeurs et les syndicats (les « Accords pour une vie professionnelle inclusive »). Plus particulièrement, le régime de congés de maladie n'a guère modifié les incitations financières adressées aux travailleurs et aux employeurs. Les salariés continuent de percevoir l'intégralité de leur salaire pendant toute la durée de leur congé (qui peut aller jusqu'à un an). Les employeurs ne prennent en charge que les deux premières semaines d'indemnisation et ont donc peu d'incitations à adopter des mesures préventives ou à faciliter le retour au travail (même si certains versent des indemnités complémentaires et pourraient à ce titre avoir des incitations à plus long terme). L'expérience des Pays-Bas, de la Suède ou encore de la Suisse montre qu'il est possible d'engager des réformes allant dans le sens d'un durcissement des incitations et que ces mesures portent leurs fruits (Hemmings and Prinz, 2019).

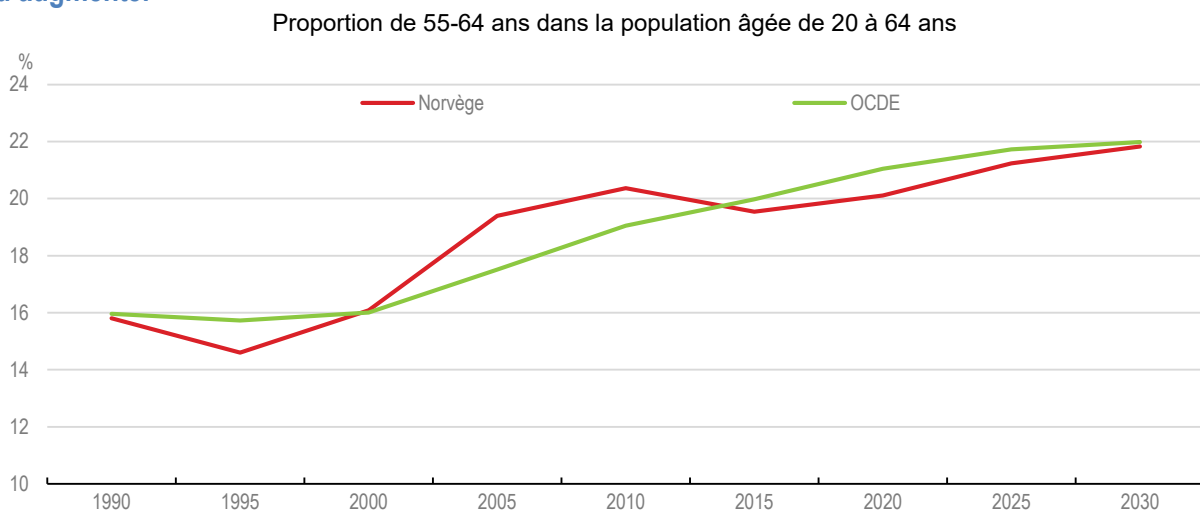
Les travaux en cours de la Commission de l'emploi pourraient servir de tremplin à une réforme de grande ampleur. Le rapport initial insiste judicieusement sur la diminution de la générosité des prestations et

l'accroissement de la contribution des employeurs à l'indemnisation des congés de maladie, mesures qui figuraient au nombre des principales recommandations des dernières études de l'OCDE (par exemple, OECD, 2018b). S'agissant des prestations d'invalidité, il serait bon de renforcer les exigences de traitement et de réadaptation. Les règles d'admissibilité en général pourraient être appliquées de façon plus stricte. Pour l'évaluation des demandes de prestations de maladie et d'invalidité, l'examen médical est le plus souvent réalisé par le propre médecin du demandeur. En l'absence d'un deuxième avis médical, il est difficile d'empêcher qu'une personne qui souhaite recevoir des indemnités le plus longtemps possible n'obtienne gain de cause. La Norvège devrait également prendre des mesures supplémentaires dans le domaine de la santé mentale, une évaluation approfondie de l'OCDE ayant recommandé il y a quelques années que les services d'aide à l'emploi de la NAV développent les services de santé mentale préventifs, en les intégrant efficacement aux autres formes d'aide nécessaires pour surmonter les obstacles à l'emploi (OECD, 2013).

### ***Pensions de vieillesse et âge de la retraite : la réforme des retraites dans le secteur public est un progrès, mais tous les problèmes n'ont pas été résolus***

Du fait du vieillissement de la population, le nombre des personnes qui approchent de l'âge de la retraite augmente. Par exemple, les 55-64 ans, une tranche d'âge déterminante pour les décisions en matière de retraite, représentent actuellement un cinquième environ de la population d'âge actif (graphique 1.23). Il est donc essentiel que les décisions de départ à la retraite soient prises en connaissance de cause et ne soient pas faussées par les incitations financières intégrées dans les régimes de retraite.

#### **Graphique 1.23. Le nombre de personnes qui approchent de l'âge de la retraite continue d'augmenter**



Source : Calculs fondés sur les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2019), World Population Prospects 2019

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071821>

Les biais qui encouragent le départ anticipé à la retraite et la rigidité des règles relatives à l'âge de la retraite sont un souci majeur du régime de pensions de vieillesse de la Norvège ; ils rejouent sur les niveaux d'emploi et sur l'impact économique du vieillissement démographique. La réforme des retraites dans le secteur public a été adoptée en 2018, suivant les mêmes orientations que la réforme menée en 2011 pour le secteur privé. Il s'agit de la dernière grande étape vers l'établissement d'un régime de retraite plus neutre sur le plan actuariel. En vertu des nouvelles dispositions, les personnes affiliées à un régime professionnel peuvent prendre leur retraite entre 62 et 75 ans, les pensions de retraite étant soumises à



des ajustements actuariels ainsi qu'à des ajustements dans le temps, liés à l'augmentation de l'espérance de vie (la fourchette d'âge de départ à la retraite restera fixe). Une retraite de base garantie reste en place pour les personnes ayant 67 ans ou plus. Ce nouveau système introduit davantage de souplesse dans les modalités de départ à la retraite, sans créer de biais financiers importants de nature à influencer le choix de l'âge de départ à la retraite.

Bien que cette réforme ait amené des progrès substantiels, il reste des défis à relever :

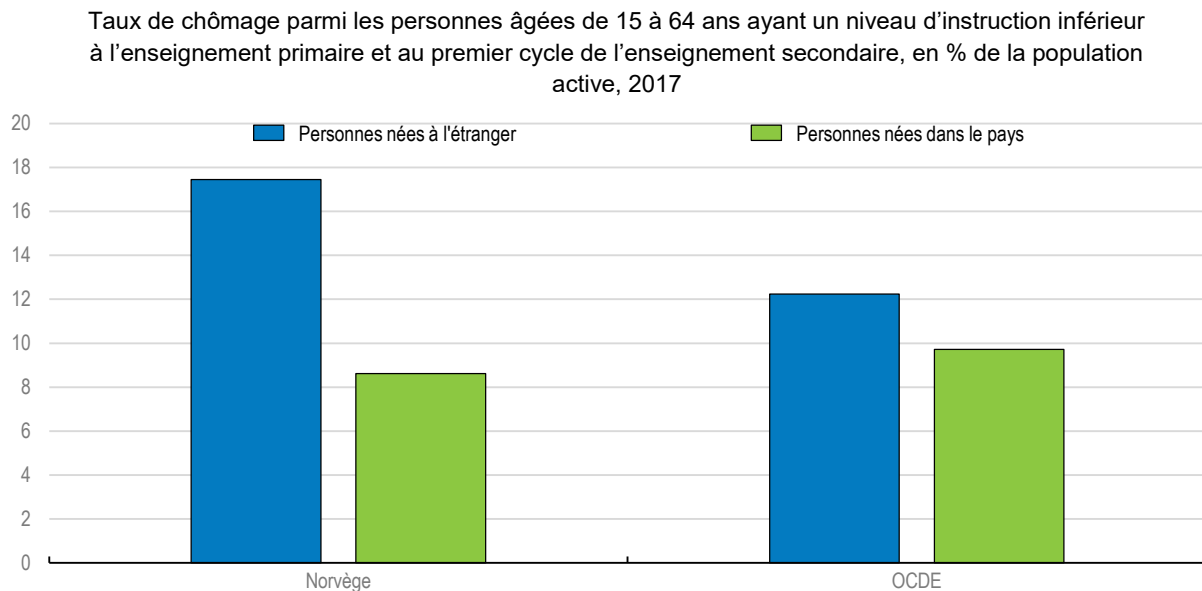
- La large fourchette d'âges de départ à la retraite possibles et le fait que les personnes à haut revenu soient concentrées dans des professions où il est possible de travailler plus longtemps et aient une espérance de vie plus élevée entraînent plusieurs risques : régressivité implicite, pauvreté au moment de la vieillesse pour les personnes faiblement rémunérées qui prennent leur retraite tôt, et fortes disparités des revenus de retraite. Il serait utile de renforcer les dimensions du régime de retraite liées à l'âge, notamment la fourchette d'âge de départ en retraite, pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie, de manière à limiter le risque de pauvreté au moment de la vieillesse et, plus généralement, d'assurer l'adaptation continue du système aux progrès sanitaires et à l'augmentation de la longévité. Pour corriger ce problème, syndicats et employeurs sont convenus en 2018 de mettre en place un dispositif de complément de revenus pour les personnes faiblement rémunérées qui prennent leur retraite de façon précoce. Bien que de portée réduite, ce dispositif réintroduit une incitation au départ anticipé à la retraite.
- Coordination avec les autres prestations. Plus particulièrement, les modalités de versement des pensions pour les bénéficiaires de prestations d'invalidité sont telles qu'il est financièrement plus avantageux de partir à la retraite de façon anticipée par le biais des régimes de prestations liées à la santé que par le biais du régime de retraite. La Norvège pourrait atténuer cette incitation financière en suspendant un dispositif qui octroie aux retraités bénéficiaires d'une pension d'invalidité une compensation équivalente à la moitié environ de l'effet de l'ajustement lié à l'espérance de vie (compensation qui était justifiée par le fait qu'à l'inverse des autres catégories de retraités, les personnes qui passent de l'invalidité à la retraite n'ont pas la possibilité de compenser l'ajustement lié à l'espérance de vie en prenant leur retraite plus tard).
- Peu de progrès ont été accomplis concernant la réforme de l'âge de la retraite obligatoire pour des professions particulières telles que les policiers, les militaires et le personnel infirmier. Lorsqu'elles ont été mises en place, ces modalités particulières étaient motivées au moins partie par les lourdes contraintes physiques associées à ces emplois. Il y a lieu maintenant de les réformer, étant donné que les membres de ces professions effectuent de moins en moins de tâches qui mettent leurs capacités physiques à rude épreuve. Par exemple, les âges légaux de la retraite continuent d'être appliqués de façon uniforme.

### ***Améliorer l'intégration des immigrés sur le marché du travail***

La Norvège est depuis longtemps un pays d'immigration nette, et cette tendance s'est intensifiée au cours des deux dernières décennies, notamment depuis l'élargissement du marché commun européen de l'emploi en 2007. En outre, les admissions de réfugiés ont fortement augmenté en 2015 en raison de la crise humanitaire, qui a vu arriver en Europe un grand nombre de migrants, souvent peu qualifiés au regard des besoins des marchés du travail en Europe. Cette situation rend leur intégration sur le marché du travail difficile, d'autant plus que le marché des emplois peu qualifiés est limité en Norvège à cause du niveau relativement élevé des salaires. Le manque de compétences en norvégien complique encore l'accès au marché du travail pour de nombreux arrivants. Les conséquences de ces désavantages transparaissent clairement dans les données : les taux d'emploi des immigrés – en particulier ceux originaires de pays non européens – sont beaucoup plus bas que les taux correspondants des personnes nées dans le pays, et les taux de chômage plus élevés (graphique 1.24). Quant aux immigrés qui ont un emploi, ils travaillent généralement dans des entreprises de qualité moindre et sont plus susceptibles d'être licenciés. Les

immigrés ont une probabilité plus faible de retrouver un emploi après avoir perdu le leur. À la longue, beaucoup d'entre eux finissent par sortir du marché du travail et deviennent tributaires des prestations sociales (Bratsberg et al., 2018).

### Graphique 1.24. Le taux de chômage est élevé parmi les immigrants peu instruits



Source : OCDE (2018), Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrants

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071840>

Les autorités norvégiennes ont consacré des efforts considérables à l'intégration des immigrants, aux échelons central et local. Ainsi, certains groupes d'immigrants doivent suivre des cours de langue et de culture obligatoires, financés par l'administration centrale et dispensés par les municipalités. Néanmoins, l'intégration des immigrants est un domaine dans lequel il est difficile d'obtenir des résultats concluants à 100 %, même si des ressources considérables lui sont consacrées (Nordic Council of Ministers, 2019). En 2018, le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie d'intégration pour 2019-2022, intitulée « L'Intégration par l'éducation et les compétences ». Son objectif est d'accélérer l'intégration sur le marché du travail en offrant des formations professionnelles dans les métiers faisant l'objet d'une demande de main-d'œuvre élevée et en accordant une attention accrue aux compétences en norvégien. Le parlement est en train d'examiner une nouvelle loi sur l'intégration des immigrants visant à renforcer leurs liens avec le marché du travail.

Les politiques actuelles mettent l'accent sur les compétences et l'emploi durant les deux premières années qui suivent l'arrivée en Norvège ; ces mesures sont certes louables et nécessaires, mais devraient être complétées par des actions à plus long terme. La politique d'intégration doit réunir dans un même cadre incitations financières (pour les immigrants, les employeurs et vis-à-vis des prestations sociales), éducation et formation, et insertion sociale de l'ensemble de la famille immigrante pour assurer la pérennité de l'emploi. Le chapitre 2 recommande de développer les programmes subventionnés de type apprentissage pour les immigrants, afin de leur permettre de convertir leur expérience professionnelle en qualifications.

### Améliorer le système d'enseignement et les compétences

L'amélioration du système d'enseignement et de formation peut apporter une solution partielle à la faible croissance de la productivité et permettre d'exploiter les possibilités offertes par la transformation numérique. Renforcer les compétences des personnes susceptibles d'exercer un emploi intermittent ou

faiblement rémunéré, voire de perdre tout contact avec l'emploi, est important pour enrayer le déclin des niveaux d'emploi en Norvège. En outre, le secteur de l'enseignement absorbant une part substantielle des dépenses publiques, il est important, du point de vue de l'efficacité publique, d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les résultats.

Le système éducatif de la Norvège soutient et encourage massivement la formation. La participation et les niveaux de formation atteints sont élevés. Presque tous les enfants âgés de trois ans fréquentent une structure d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE), et les élèves sont fortement encouragés à poursuivre leurs études au-delà du secondaire, dans une filière diplômante ou autre. La Norvège reste l'un des rares pays où les étudiants de l'enseignement supérieur ne paient généralement pas de frais de scolarité et reçoivent une aide financière pour subvenir aux dépenses de la vie quotidienne. De plus, la participation aux formations pour adultes est élevée, y compris parmi les personnes à faible niveau d'études et de compétences. Les compétences requises pour tirer parti de la transformation numérique sont raisonnablement bien maîtrisées. D'après les données de l'enquête PIACC de l'OCDE, le niveau d'aptitudes dans les environnements à forte composante technologique est élevé, de même que le taux d'adoption des services d'administration en ligne, et la formation en entreprise est répandue (OECD, 2018b).

Bien que les dépenses consacrées à l'enseignement soient parmi les plus élevées de la zone OCDE, et en dépit de l'importance accordée à l'emploi et de la nécessité de créer des emplois à forte valeur ajoutée justifiant de hauts salaires, les résultats de la Norvège en termes d'acquis scolaires pèchent à maints égards. Comme l'a souligné le chapitre 2, la Norvège se situe aux alentours de la moyenne OCDE dans les évaluations PISA des compétences des élèves, et au-dessus de la moyenne OCDE (mais derrière les pays les plus performants) dans les évaluations PIACC des compétences des adultes. Bien que la plupart des élèves entament des études post-secondaires, beaucoup d'entre eux les abandonnent en cours de route, en particulier dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Par ailleurs, nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur n'obtiennent leur diplôme qu'au milieu ou à la fin de la vingtaine, 65 % environ seulement des formations diplômantes étant achevées en 5 ans ou moins (*Étude* de 2016). Par conséquent, les nouveaux diplômés entrent sur le marché du travail généralement plus tard que leurs homologues d'autres pays avec, pour possibles corollaires, des gains d'activité quelque peu plus réduits sur l'ensemble de la durée de vie et un vivier de compétences élevées plus restreint dans la population active.

Les réformes en cours dans l'enseignement primaire et secondaire visent à approfondir l'apprentissage, à améliorer la qualité de l'enseignement et à systématiser le renouvellement des programmes scolaires pour préserver la pertinence des compétences acquises. Ces mesures devraient aider les élèves à acquérir les compétences flexibles qui sont actuellement recherchées sur les marchés du travail. La Norvège est l'un des premiers pays où les résultats scolaires des garçons ont commencé à décliner par rapport à ceux des filles dans les cycles primaire et secondaire. Cette tendance aura sans doute un impact négatif sur les résultats futurs des garçons sur le marché du travail. Les recherches n'ont pas encore parfaitement élucidé les raisons de cette évolution, mais il est très probable que la solution se trouvera en partie dans le changement des méthodes d'enseignement et dans la mise en œuvre d'interventions précoces améliorées pour les élèves en difficulté.

L'EFP est essentiel pour que les personnes vulnérables aux bas salaires et à l'emploi intermittent puissent acquérir des compétences utiles à l'emploi. Le manque de places d'apprentissage est l'une des raisons qui explique le taux élevé de décrocheurs. En Norvège, la rémunération des apprentis est déterminée par le biais de la négociation salariale et fait l'objet d'une revalorisation substantielle et largement inconditionnelle entre la première et la deuxième année d'apprentissage (chapitre 2). Les employeurs qui prennent des apprentis reçoivent des subventions plutôt généreuses, mais les autorités pourraient subordonner l'octroi d'une partie de la subvention à l'achèvement par l'apprenti de sa formation.

Dans l'enseignement supérieur, il faudrait que les étudiants soient davantage incités à aller au bout de leurs études et à les terminer dans un délai raisonnable. L'idée d'introduire des frais de scolarité est peu prise en Norvège. Néanmoins, il pourrait être envisagé de modifier les aides pour les dépenses de la vie quotidienne afin d'inciter les étudiants à terminer leurs études. De même, les autorités pourraient renforcer les incitations adressées aux établissements d'enseignement, par exemple en attribuant au taux de diplômés une pondération plus importante dans les formules de calcul des dotations publiques à l'enseignement supérieur. Étant donné que l'enseignement supérieur accueillera à l'avenir de plus en plus d'étudiants qui n'auront pas des niveaux d'acquis homogènes, les établissements d'enseignement supérieur devraient renforcer les services de soutien aux étudiants, et en particulier suivre leur progression et intervenir rapidement auprès de ceux qui sont à la peine.

**Tableau 1.8. Recommandations antérieures sur le capital humain, l'emploi et la protection sociale**

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2018)
<b>Améliorer le système d'enseignement</b>	
<p>Lors de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire, envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de réduire le nombre d'établissements ;</li> <li>• de rendre publiques davantage de données sur les résultats des établissements ;</li> <li>• de réformer la profession d'enseignant, notamment en appliquant des critères plus stricts de sélection et d'obtention des diplômes pour la formation initiale des enseignants, en les incitant à suivre davantage de formations, en structurant mieux leur progression de carrière, et en recourant davantage à la rémunération en fonction des résultats.</li> </ul>	<p>La mise en œuvre d'un programme destiné à améliorer les compétences et le statut des enseignants se poursuit. Il vise notamment à renforcer l'accompagnement des enseignants en matière de formation continue, et prévoit pour les candidats à l'enseignement un cursus de cinq ans de niveau master.</p> <p>Une refonte des programmes du primaire et du secondaire est en cours. Ses objectifs sont notamment de clarifier la situation en termes de valeurs, d'attentes et de responsabilités des établissements et de favoriser un approfondissement de l'apprentissage.</p> <p>Une réforme de la gestion des établissements scolaires a également été engagée. Dans un livre blanc qui a été approuvé par le Parlement, il est recommandé de mettre en place un système de formation des enseignants en cours d'emploi, de renforcer le soutien apporté aux établissements dont les résultats sont insuffisants, et d'améliorer le dispositif d'intervention précoce en faveur des élèves.</p>
<p>Dans l'enseignement professionnel, augmenter le nombre de places d'apprentissage.</p>	<p>Pas de réforme majeure, mais les partenaires sociaux poursuivent leurs efforts pour accroître le nombre de places d'apprenti.</p>
<p>Dans l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• continuer d'encourager les fusions entre prestataires ;</li> <li>• prendre le taux de diplômés en considération dans le calcul des financements alloués aux prestataires sur la base des performances ;</li> <li>• inciter les étudiants à achever leurs études dans les temps ;</li> <li>• orienter les choix des étudiants, par exemple en offrant des prêts aidés à ceux qui choisissent des cursus correspondant à une forte demande.</li> </ul>	<p>La plupart des fusions qui étaient prévues ont été réalisées.</p> <p>Le processus des accords sur les performances se poursuit : des accords ont été conclus dans cinq établissements en 2017, dans cinq autres en 2018, et les établissements restants devraient leur emboîter le pas en 2019.</p> <p>Les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur se sont intensifiés avec la publication au début de 2017 d'un livre blanc.</p> <p>Une campagne axée sur les compétences est en cours, dans le cadre de laquelle a notamment été lancée au début de 2017 la Stratégie sur les compétences 2017-21, qui bénéficie d'un large soutien de la part des ministères et des autres parties prenantes.</p>
<b>Renforcer le taux d'activité</b>	
<p>Réduire les congés de maladie et durcir les conditions d'accès aux régimes d'invalidité en allongeant la durée du congé financée par l'employeur, en réduisant la générosité des indemnités de maladie et en revoyant la procédure d'évaluation médicale.</p>	<p>Congés de maladie : un nouvel Accord sur l'inclusivité couvrant la période 2019-2022 a été conclu en décembre 2018.</p> <p>Complément de salaire modulé en fonction de la capacité de travail (AAP) : les changements opérés à partir de janvier 2018 visaient à faciliter le retour à l'emploi. Les mesures sont les suivantes : la durée maximale de versement de cette allocation a été ramenée de quatre à trois ans et le suivi des bénéficiaires a été renforcé ; la durée de prolongation maximale au-delà de la durée normale est de deux ans et des conditions plus strictes sont appliquées à cette prolongation. Le gouvernement a proposé dans le budget 2020 que l'AAP versé aux jeunes soit modifié de façon à encourager l'activité.</p> <p>S'agissant des prestations d'invalidité, aucune nouvelle réforme n'a eu lieu depuis les changements majeurs intervenus en 2015.</p> <p>Les travaux en cours de la Commission de l'emploi se concentrent sur l'indemnisation des congés de maladie et les prestations d'invalidité.</p>
<p>Supprimer les biais inhérents au système de pensions de vieillesse qui favorisent les départs précoces à la retraite.</p>	<p>Un accord portant sur une réforme de grande ampleur des retraites dans le secteur public a été conclu en 2018 ; il fait écho à la réforme des retraites dans le secteur privé mise en œuvre il y a quelques années.</p>

## La Norvège dispose de politiques en faveur de la durabilité environnementale relativement performantes, qu'elle devrait pousser plus loin

L'économie de la Norvège présente une intensité d'émission de CO<sub>2</sub> inférieure à la moyenne OCDE, grâce à une intensité énergétique plus faible et à une forte production d'énergies renouvelables, d'origine hydroélectrique (graphique 1.25, parties A à C). L'intensité d'émission de CO<sub>2</sub> imputable à la demande et l'efficacité énergétique se sont aussi quelque peu améliorées. Le pays a en revanche peu progressé concernant l'intensité d'émission de CO<sub>2</sub> imputable à la production. Un accord de coopération entre la Norvège et l'UE portant sur les moyens de respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris d'ici 2030 est en cours d'élaboration. En outre, la Norvège s'est donné pour objectif d'être climatiquement neutre d'ici 2030 et de devenir une société à faibles émissions d'ici 2050 (encadré 1.8).

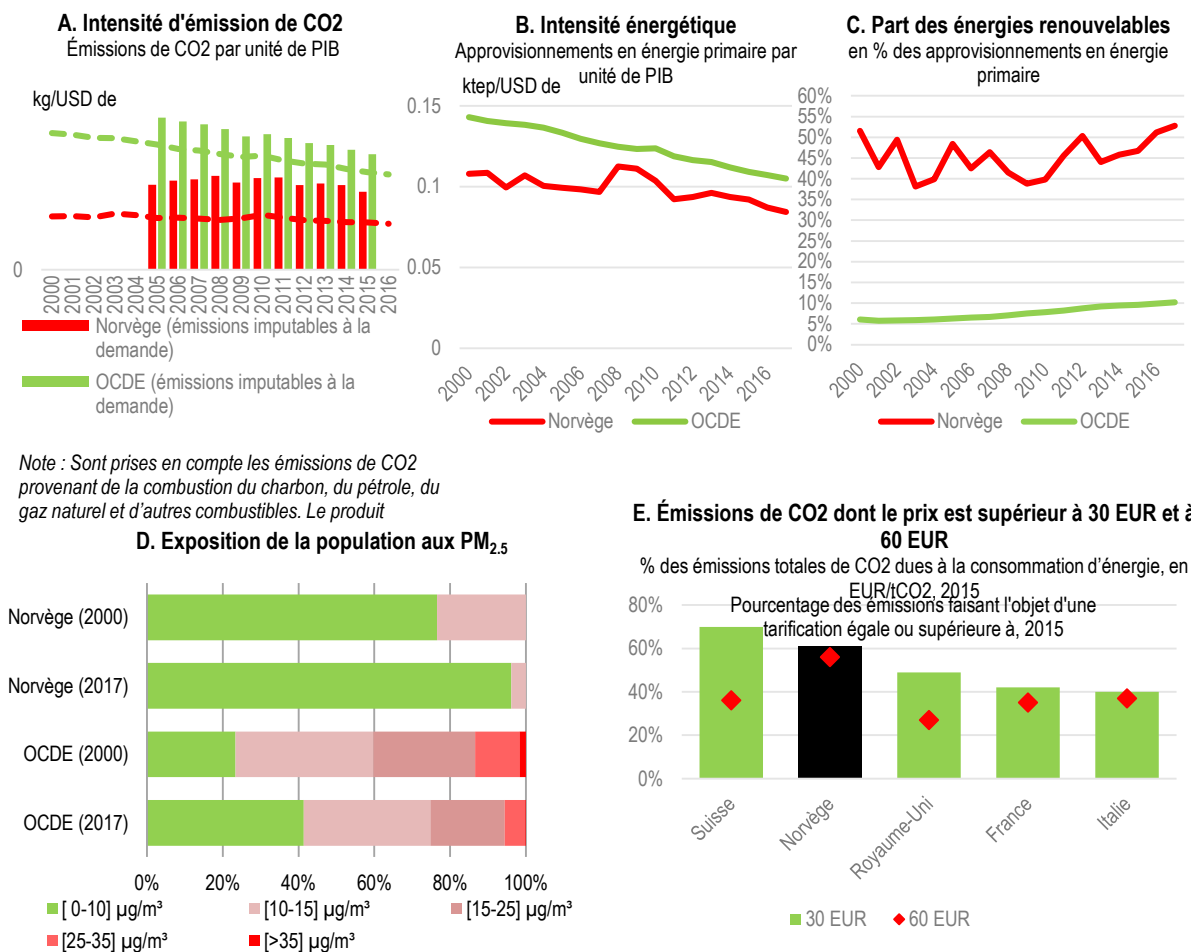
Compte tenu du coût marginal relativement élevé de la réduction des émissions intérieures de gaz à effet de serre (GES), il serait justifié, d'un point de vue économique, que la Norvège contribue à la réduction des émissions en achetant des crédits d'émissions étrangers. Néanmoins, elle doit aussi s'engager à réduire ses émissions intérieures de GES.

### Encadré 1.8. Objectifs de la Norvège en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Voici les principaux engagements pris par la Norvège au titre de la politique sur le changement climatique :

- Un engagement conditionnel à réduire les émissions de GES d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 dans le cadre de sa Contribution déterminée au niveau national au titre de l'Accord de Paris ; cet objectif est identique à celui de l'Union européenne (UE). La Norvège coopérera avec l'UE pour respecter son engagement et participe déjà au Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE). En vertu d'un accord, la Norvège participera au Règlement sur la répartition de l'effort et au Règlement sur l'utilisation des terres et la foresterie (UTCATF) de l'UE au cours de la période 2021-2030.
- En 2016, le parlement norvégien a entériné l'objectif de « neutralité climatique » à l'horizon 2030. Plus spécifiquement, à partir de 2030, la Norvège devra compenser ses émissions de GES par des actions climatiques dans d'autres pays, en participant au SEQE-UE et à la coopération internationale sur la réduction des émissions, les échanges de droits d'émissions et la coopération sur des projets.
- Passage à une « société à faibles émissions » d'ici 2050, inscrit dans la Loi sur le changement climatique. Cette loi définit la « société à faibles émissions » comme une société dans laquelle, à la lumière des connaissances scientifiques, des tendances des émissions mondiales et du contexte national, les émissions de GES sont réduites dans une proportion allant de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990. L'effet de la participation de la Norvège au SEQE-UE sera pris en compte dans l'évaluation des progrès accomplis vers cet objectif (Ministry for Climate and Environment, 2017).

Graphique 1.25. Les indicateurs liés à la croissance verte de la Norvège



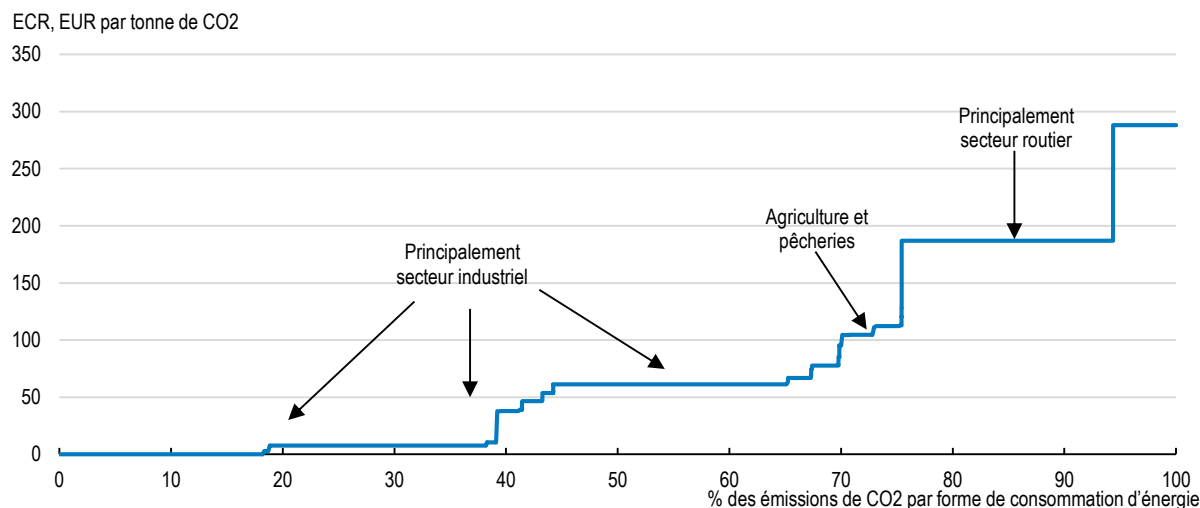
Source : base de données des Indicateurs de croissance verte de l'OCDE ; Statistiques de l'OCDE sur l'environnement (base de données) ; base de données des Comptes nationaux de l'OCDE ; IEA World Energy Statistics and Balances (base de données) ; base de données de l'OCDE sur l'exposition à la pollution de l'air ; base de données de l'OCDE sur les taux effectifs sur le carbone.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071859>

S'agissant de la tarification des émissions de gaz à effet de serre, la Norvège fait mieux que la plupart des pays de l'OCDE (partie E), mais des améliorations sont possibles. Le prix des émissions est généralement fixé à plus de 60 EUR (60 EUR étant une estimation intermédiaire du coût des émissions de CO<sub>2</sub> du point de vue du climat en 2020). Toutefois, comme l'ont souligné les précédentes *Études*, la tarification et la taxation des émissions manquent d'uniformité (un problème rencontré par de nombreux pays). Par exemple, 20 % environ des émissions n'ont pas de prix déterminé par une taxe ou un système d'échange de quotas d'émission, notamment les émissions de méthane et d'oxyde d'azote dans l'agriculture et celles de méthane et de CO<sub>2</sub> issues de la gestion des déchets (Ministry for Climate and Environment, 2017). Dans l'ensemble, comme le montre le graphique 1.26, les prix du carbone sont très variables. Le budget 2020 contient des propositions qui devraient améliorer la taxation du carbone – notamment une augmentation du taux de la taxe et la suppression des exonérations et allègements (voir tableau 1.9 ci-après).

## Graphique 1.26. Taux effectifs sur le carbone (TEC)

Proportion des émissions de CO<sub>2</sub> imputables à la consommation d'énergie assujetties à différents taux effectifs sur le carbone en Norvège, 2015



Note : Le taux effectif sur le carbone en Norvège est constitué des prix des permis d'émission tels que découlant du système SEQUE-UE, de la taxation implicite du carbone sur les combustibles fossiles et de taxes spécifiques sur l'énergie. Les chiffres intègrent les émissions de la combustion de biomasse à la base des émissions, sachant qu'une fraction notable des émissions sans prix en Norvège proviennent de cette source. Certaines taxes spécifiques sur l'énergie ciblent des externalités autres que les émissions de CO<sub>2</sub>, notamment les coûts de congestion, les nuisances sonores, les accidents et la pollution de l'air ambiant résultant de l'utilisation des véhicules, d'où une taxation supérieure des carburants (vers la droite).

Source : Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071878>

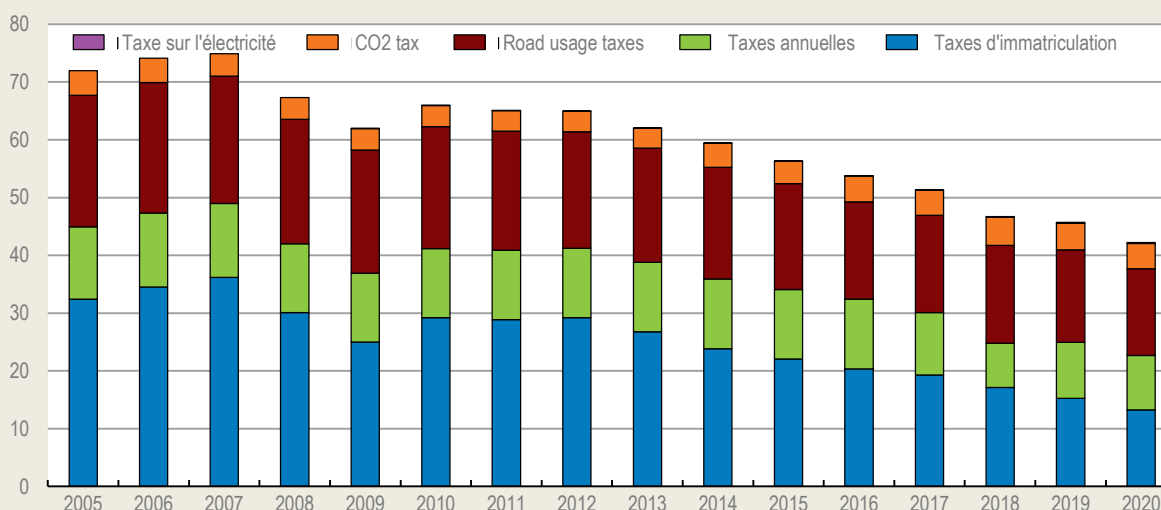
En Norvège, la réduction des émissions hors SEQUE (qui représentent la moitié environ des émissions totales) devra être réalisée en majeure partie dans le secteur des transports, qui compte pour près de 60 % des émissions intérieures hors SEQUE, le transport routier apportant la contribution la plus importante (Ministry for Climate and Environment, 2017). Cet objectif devra être atteint en optimisant les coûts. La Norvège compte abaisser son niveau d'émissions en partie en réduisant l'utilisation de la voiture dans les zones urbaines, en relevant le quota obligatoire de biocarburants et en fixant des objectifs chiffrés pour les véhicules zéro émission. L'utilisation des véhicules propres est encouragée de longue date (encadré 1.9). En complément de la poursuite du développement des transports en commun, d'autres approches innovantes en matière de transports pourraient être envisagées. L'une d'elles, le transport partagé généralisé, verrait la plupart des trajets en voiture particulière remplacés par des trajets en taxi ou minibus partagé, qui seraient facilités par l'utilisation des plateformes numériques. La modélisation d'un système de ce type pour la ville de Dublin a donné des résultats très prometteurs en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, d'encombrements, de coûts d'électrification et de coût des transports en commun (ITF, 2018). Qui plus est, le transport partagé implique une intensification de l'utilisation des véhicules, de sorte que le coût d'achat relativement élevé des véhicules électriques est plus largement compensé par les gains associés au faible coût marginal d'utilisation (ITF, 2016). Le transport partagé généralisé peut être encouragé par diverses mesures : soutien aux plateformes numériques, adaptation des infrastructures métropolitaines, avec par exemple la création de voies réservées aux véhicules de covoiturage jusqu'aux gares ferroviaires, et mesures portant sur la demande pour encourager et/ou imposer le transport partagé en lieu et place des trajets en voiture particulière.

### Encadré 1.9. Incitations à l'utilisation de véhicules électriques : l'expérience de la Norvège

La vaste panoplie d'incitations offerte par la Norvège pour encourager l'utilisation des véhicules électriques continue de livrer des enseignements et de susciter des défis. Ces incitations comprennent des exonérations de taxe sur la valeur ajoutée et de taxe d'immatriculation, ainsi que des tarifs préférentiels pour le stationnement et sur les routes à péage. Force est de reconnaître que cette politique a produit des résultats impressionnants. La Norvège est le pays qui affiche le plus grand nombre de véhicules électriques par habitant au monde. En septembre 2019, 45 % des voitures particulières neuves vendues étaient des voitures électriques. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> permise par ces incitations a cependant un coût très élevé. Par exemple, en se fondant sur les différences de taxation et de niveau d'émissions entre une voiture électrique et une voiture à carburant fossile, Bjertnæs (2016) a estimé ce coût à 5 000 NOK (environ 500 EUR) par tonne. Ces mesures ont par ailleurs entraîné une forte diminution des recettes de droits d'accise liés aux véhicules, qui sont passées de 75 milliards NOK en 2007 à 46 milliards NOK estimés en 2019. Cela représente une perte moyenne de recettes équivalente à environ 0.1 point de pourcentage du PIB de la Norvège continentale par an. Le pays devrait continuer d'enregistrer des pertes de même ampleur au cours des prochaines années. L'expérience norvégienne des politiques favorables aux véhicules électriques montre qu'il est nécessaire de revoir les dispositifs de soutien à mesure que l'adoption de ces véhicules se généralise, en particulier les formes de soutien qui sont susceptibles d'aggraver les problèmes d'encombrement et compromettent les autres modes de transport. Ainsi, la Norvège est en partie revenue sur une disposition qui autorisait les véhicules électriques à emprunter les couloirs de bus. L'électrification des véhicules apporte des arguments supplémentaires en faveur de la mise en place d'une tarification routière modulée en fonction de la distance, de la localisation et de l'heure, car cela permettrait de recadrer la politique de taxation des véhicules autour des problèmes d'encombrement et autres externalités associées. Comme dans d'autres domaines, les incitations en faveur des véhicules électriques peuvent être socialement discutables ; compte tenu du prix d'achat relativement élevé des véhicules électriques, les allègements fiscaux et autres avantages profitent essentiellement aux ménages les plus aisés. Il se peut d'ailleurs que les avantages accordés aux possesseurs de véhicules électriques en Norvège aient contribué aux mouvements de protestation populaires contre les péages urbains.

### Graphique 1.27. Les recettes provenant de la fiscalité automobile sont en baisse

Recettes fiscales liées aux véhicules, en milliards de NOK



Note : Ajusté pour tenir compte de l'inflation, valeurs estimées en NOK pour 2020.  
Source : ministère des Finances.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934071897>



Le changement climatique et autres considérations environnementales sont de plus en plus régulièrement pris en compte dans le débat qui entoure l'octroi de permis pour l'exploration et la valorisation de nouveaux champs pétrolifères et gaziers offshore. Par exemple, suite au revirement des partis politiques, il est très peu probable que l'exploration pétrolière au large des Îles Lofoten, au nord de la Norvège, soit autorisée.

La Norvège convient également de la nécessité d'enrayer le déclin de la biodiversité. Ses vastes étendues reculées et son long littoral soulèvent des difficultés particulières pour le suivi et la lutte contre le déclin de la biodiversité. La loi de 2009 sur la diversité de la nature a mis en place un cadre innovant renforcé. Sa mise en œuvre se heurte néanmoins à des obstacles liés à l'aquaculture, à l'aménagement du territoire et aux zones côtières bâties (OECD, 2011). La Norvège entretient une coopération étroite avec d'autres pays sur les questions maritimes et l'Arctique. Cette coopération a conduit notamment à l'adoption d'une convention internationale sur le mercure et à la fixation d'objectifs mondiaux plus ambitieux concernant les polluants organiques persistants. Cependant, l'extension des activités d'exploration pétrolière jusque dans les environnements fragiles (dont l'Arctique) présente des risques pour la biodiversité (OECD, 2011).

Le vaste secteur aquacole de la Norvège, dominé par l'élevage du saumon, pose également des problèmes particuliers pour la biodiversité. Les infestations par les poux du poisson, favorisées par l'aquaculture, amoindrissent les populations de poissons sauvages. Des efforts sont entrepris pour remédier à ce problème. Un nouveau système visant à réguler la croissance de la salmoniculture a été introduit en 2015 et entièrement déployé en 2019. Les zones de production sont évaluées tous les deux ans sur la base d'indicateurs environnementaux (principalement des indicateurs d'infestation par le pou du poisson) et les capacités de production autorisées sont augmentées ou réduites en conséquence. Il a été proposé d'assujettir le secteur aquacole à une taxe sur les rentes provenant des ressources naturelles, qui pourrait contribuer à remédier à ces problèmes. Par ailleurs, les individus échappés des fermes aquacoles peuvent avoir un impact négatif sur le patrimoine génétique des saumons sauvages et affaiblir leur état de santé général. Depuis 2016, la Norvège a intensifié ses efforts pour capturer les saumons échappés des fermes aquacoles dans les cours d'eau.

**Tableau 1.9. Recommandations antérieures concernant les problèmes environnementaux**

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2018)
<p>Il faudrait engager des réformes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter davantage les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et rendre les taxes correspondantes plus uniformes</li> <li>• Intégrer plus systématiquement la dimension environnementale dans les analyses coûts-avantages (par exemple en utilisant un prix fictif explicite pour les émissions de gaz à effet de serre).</li> </ul>	<p>Changement climatique : la Norvège est en train de mettre en œuvre un modèle d'inventaire communautaire (couvrant l'UTCATF) dans l'objectif de sensibiliser l'opinion aux modes d'occupation des sols.</p> <p>Le budget 2020 comporte plusieurs propositions en lien avec le changement climatique, notamment une hausse de 5 % des taxes sur les produits minéraux et des taxes sur les autres émissions de gaz à effet de serre, la suppression des taux réduits et des exonérations de taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> et le relèvement du quota de biocarburants obligatoire de 12 à 20 %.</p>

## Bibliographie

- Bjertnæs (2016), Kva koster egentlig elbilpolitikken [what does electric car policy really cost]?, (2016) Samfunnsøkonomen No 2.
- Bratsberg, B., Raaum, O., and Røed, K. (2018), Job Loss and Immigrant Labor Market Performance, *Economica*, vol 85(337), 124-151.
- Economist Intelligence Unit (2019), Norway Country Report, June 2019.
- Government of Norway (2018), Smartere innkjøp – effektive og profesjonelle offentlige anskaffelser [approximately, “The need to streamline and professionalize public procurement”], Meld. St. 22 white paper, 2018.
- IMF (2018), “Article IV Consultation, Staff Report, Norway”, Country Report No. 18/279.
- ITF (2016), “Shared Mobility: Innovation for Liveable Cities”, International Transport Forum, Policy Papers, No. 21, OECD Publishing, Paris,
- ITF (2018), “Shared Mobility Simulations for Dublin”, International Transport Forum Policy Papers, No. 58, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/e7b26d59-en>.
- KPMG (2019), Taxation of Aquaculture, 2019, KPMG Law, 2019.
- Ministry for Climate and Environment (2017), Norway’s Climate Strategy for 2030: a transformational approach within a European Cooperation Framework, Oslo, 2017
- Ministry of Finance (2019), The National Budget, 2020, A Summary, October 2019.
- Ministry of Finance (2019), The Revised National Budget, 2019, May 2019.
- Ministry of Finance (2018a), “The Norwegian Government recommends that the asset management of the Government Pension Fund Global (GFPG) remains in Norges Bank” Press release, October, 2018.
- Ministry of Finance (2018b), The National Budget, 2019, October 2018.
- Ministry of Trade, Industry and Fisheries (2017), State Ownership Report, 2016, Oslo.
- Norges Bank (2019), Monetary Policy Report with Financial Stability Assessment, 2/19 June, 2019.
- Norges Bank (2018), Financial Stability Report, 2018.
- Norges Bank (2017), “Experience with the monetary policy framework in Norway since 2001”, Norges Bank Papers, No. 1, 2017.
- OECD (2019a), “Housing markets and Macroeconomic Risks, OECD Economics Department Working Paper, No. 1555.
- OECD (2019b), Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2019, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/39bfe6f3-en>.
- OECD (2018a), “Public Finance Infrastructure and Inclusive Growth”, OECD Economic Policy Paper, December 2018, No. 25.
- OECD (2018b), OECD Economic Surveys: Norway 2018, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2018c), Going Digital project: Shaping Policies, Improving Lives, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2018d), Implementing the OECD Anti-Bribery Convention: Phase 4 Report, Norway, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016), OECD Economic Surveys: Norway 2016, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2015), Divestment and Stranded Assets in the Low-carbon Transition, Background Paper to the 32nd Round Table on Sustainable Development, OECD, October 2015.
- OECD (2011), Environmental Performance Review of Norway, OECD Publishing, Paris.
- ÖKOKRIM (2018), Trusselvurdering [Threat Assessment], 2018. National Authority for Investigation and Prosecution of Economic Crime (ÖKOKRIM), 2018.
- Samfunnsøkonomisk Analyse (2018), Evaluation of SkatteFUNN, July 2018.

Études économiques de l'OCDE

## NORVÈGE 2019 (VERSION ABRÉGÉE)

La Norvège affiche l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Ses résultats au regard de la plupart des indicateurs du bien-être sont meilleurs que ceux d'autres pays. Les classements élevés obtenus sur le plan du bien-être subjectif, de l'emploi et des revenus et le faible niveau des inégalités montrent que le pays a globalement bien réussi à atteindre les objectifs sociétaux qui sont au cœur du modèle nordique. Le PIB par habitant, qui ressort à quelque 60 000 USD, est supérieur à celui de la plupart des autres pays avancés.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/4926affd-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

**Volume 2019/23**  
**Décembre 2019**

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2019  
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-49267-7



9 789264 492677